

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2024

DOSSIER : R-4257-2024

RÉGISSEURS : M. FRANÇOIS ÉMOND, président
Mme ESTHER FALARDEAU
Me MICHEL SIMARD

AUDIENCE DU 6 SEPTEMBRE 2024

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me MARIE LEMAY LACHANCE
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'Énergir, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
avocat de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me GAËLLE OBADIA
avocate de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate de Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Options consommateurs (OC);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY
avocate du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE ÉNERGIR (Panel 4) - suite - CAROLINE DALLAIRE YAYE-DIEYNABA BA VINCENT REGNAULT CLÉMENT BEKAERT	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	5
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GAËLLE OBADIA	25
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	47
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	64
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	74
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	85
PREUVE D'ÉNERGIR (Panel 3) PGEÉ BRUNO GOBEIL VINCENT POULIOT PHILIPPE RIVARD	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	114
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	131
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY	147
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	157
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	164
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	173

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce sixième
2 (6e) jour du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Bonjour à tous et bienvenue
8 à cette audience du vendredi six (6) septembre deux
9 mille vingt-quatre (2024) du dossier R-4257-2024 :
10 Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
11 et de modification des Conditions de service et
12 Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille vingt-quatre (2024). Poursuite
14 de l'audience.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Madame St-Cyr. Juste question de logistique.
17 Monsieur Regnault, quand vous allez répondre aux
18 questions, si vous pouvez prendre le micro qui est
19 à votre droite pour qu'on puisse vous voir sur la
20 caméra, sinon on ne vous voit pas. Merci. Maître
21 Dubé.

22

23 PREUVE ÉNERGIR (Panel 4) - suite -

24

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce sixième
2 (6e) jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

3

4 CAROLINE DALLAIRE,
5 YAYE-DIEYNABA BA,
6 VINCENT REGNAULT,
7 CLÉMENT BEKAERT,

8

9 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
10 solennelle, déposent et disent :

11

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

13 Bon matin, Monsieur le Président. Bonjour, Madame
14 et Monsieur les Régisseurs. Madame la Greffière,
15 mes premières questions vont porter sur la
16 présentation qui a été donnée par le panel 4 hier
17 d'Énergir. C'est la pièce B-0189. Est-ce qu'on
18 pourrait l'afficher à l'écran s'il vous plaît?
19 Effectivement, à la page 2.

20 Q. **[1]** Alors bonjour au panel 4. Ce que l'ACIG
21 comprend de votre preuve, puis là je fais référence
22 à la pièce B-0112 sur la refonte du tarif de
23 réception. Puis je vais citer un court extrait de
24 votre preuve. Pas besoin d'aller dans la
25 documentation. Vous écrivez dans cette pièce-ci :

1 [...]. coûts de renforcement de réseau
2 visant à augmenter la capacité
3 d'injection de GSR, afin que ces
4 derniers soient socialisés à
5 l'ensemble de la clientèle [...].

6 À la section 2. Puis après, vous donnez toutes les
7 explications pour justifier cette proposition-là.
8 Nous, notre compréhension de votre preuve, c'est
9 qu'à partir du moment où Énergir est d'avis qu'il y
10 a des coûts de renforcement qui sont nécessaires
11 pour permettre d'augmenter la capacité d'injection
12 de GSR dans le réseau, c'est que ces coûts-là vont
13 être, je veux dire, automatiquement socialisés à la
14 base tarifaire avec la nuance que s'il y a des
15 coûts qui sont estimés de plus de quatre millions
16 (4 M\$), vous allez déposer une demande
17 d'investissement qui va être sujette à approbation
18 par la Régie. C'est notre compréhension de votre
19 preuve. Or, hier, quand vous avez fait votre
20 présentation, là, on voit à la page 2 :

21 100 % Énergir lorsque justifiés**
22 (avec deux petits astérisques) et
23 requis pour favoriser efficacement
24 l'injection de GSR.

25 Donc, on voit un concept lorsque justifié. Ma

1 question est la suivante. Puis, là, les deux petits
2 astérisques en bas, là :

3 Une analyse au cas par cas sera faite.
4 Ma question est la suivante. C'est une question de
5 compréhension. Est-ce qu'il pourrait y avoir des
6 coûts de renforcement qui seraient nécessaires pour
7 augmenter la capacité d'injection de GSR dans votre
8 réseau qui, suivant une analyse au cas par cas, ne
9 seraient pas justifiés selon vous d'être socialisés
10 à l'ensemble de la base tarifaire? Parce qu'on n'a
11 pas vu ça dans votre preuve le « lorsque justifiés
12 et requis ». Nous, notre compréhension, c'était dès
13 que c'était requis pour favoriser l'augmentation de
14 GSR, c'était socialisé.

15 M. VINCENT REGNAULT :

16 R. Bonjour aux membres de la formation. Donc, on est
17 ici en terrain nouveau. On est dans quelque chose,
18 un secteur qui se développe. Et donc, il y a une...
19 L'objectif avec la demande qui a été faite à ce
20 stade-ci, c'est de créer une enveloppe, une
21 nouvelle enveloppe dans le plan de gestion des
22 actifs qui va... dans lequel on va pouvoir aller
23 chercher des sommes pour faire des investissements
24 en renforcement ou en adaptation du réseau.

25 Ceci étant dit, il y a toutes sortes de

1 zones de gris dans les projets qui peuvent être
2 entrepris. Puis le « cas par cas », je pense, veut
3 essentiellement dire qu'il y a peut-être des cas de
4 figure, effectivement, où des demandes de
5 renforcement qui pourraient nous être faites qui
6 pourraient ne pas faire l'objet d'une
7 socialisation.

8 Ceci étant dit, à ce stade-ci je... c'est
9 difficile pour nous, on... c'est un peu une
10 mesure... je ne veux pas dire préventive, mais
11 c'est une mesure qu'on veut prendre pour la
12 création de cet... de cet espace-là. C'est une
13 mesure qu'on veut créer aujourd'hui pour lancer un
14 signal, encore une fois, au secteur de la
15 production du GNR pour dire : il y a des... il y a
16 des façons de faire les choses, il y a des façons,
17 des voies de passage pour faire des investissements
18 qui sont importants, si jamais on fait face à
19 des... des portions de notre réseau qui sont
20 saturées. Mais à ce stade-ci on veut pas non plus
21 dire nécessairement que tout va se faire... tous
22 ces projets-là vont être acceptés. Il y a peut-être
23 des projets de renforcement qu'on retire parce que
24 ça ne vaut pas la peine de les faire parce que...
25 pour toutes sortes de raisons. Je ne veux pas

1 m'avancer sur des raisons parce qu'aujourd'hui on
2 est vraiment dans quelque chose qu'on... qu'on...
3 qui est en développement.

4 Q. **[2]** Merci, ça répond à ma question. Je vais faire
5 référence au témoignage de monsieur Goyette d'hier.
6 Lors de son mot d'ouverture il a fait référence à
7 trente (30) projets en développement, onze (11)
8 projets qui produisent du GNR au Québec et neuf (9)
9 qui injectent dans le réseau d'Énergir. Est-ce que
10 les neuf (9) qui injectent dans le réseau d'Énergir
11 font partie des onze (11) projets qui produisent du
12 GNR?

13 R. Oui.

14 Q. **[3]** Et donc, je comprends qu'il y a des projets
15 sous contrat qui injectent dans le réseau et il y a
16 des projets qui produisent du GNR, qui ne sont pas
17 encore sous contrat avec Énergir. C'est bien ça?

18 R. En fait, les deux... peut-être la seule nuance que
19 j'apporterais à votre... à votre suggestion, Maître
20 Dubé, c'est que les deux projets qui n'injectent
21 pas... les deux projets qui ne sont pas dans les
22 neuf, ce sont deux projets qui injectent sur TQM.

23 Q. **[4]** Et il a aussi fait référence, comme je l'ai
24 dit, à trente (30) projets en développement. Pour
25 Énergir, c'est quoi des projets en développement,

1 est-ce que c'est des projets qui sont en
2 construction ou en voie d'être en construction?

3 M. CLÉMENT BEKAERT :

4 R. Bien en fait quand on parle de projet en
5 développement, dans ce cas-là on parle de projets
6 qui ont été notamment subventionnés par le
7 gouvernement, donc dans le cas du PSP GNR il y a
8 une liste qui existe, qui montre le nombre de
9 projets qui est subventionné puis c'est vraiment...
10 ce sont vraiment ces projets-là. Donc, c'est des
11 projets qui sont parfois au niveau de l'idéation
12 encore. Ils sont quand même allés chercher une
13 subvention pour faire une... pour faire une étude,
14 puis il y en a certains qui sont plus avancés et
15 qui ont obtenu une subvention, par exemple, pour
16 leur investissement, mais pour lesquels on n'a pas
17 encore de contrat d'achat ou de contrat pour le
18 raccordement.

19 Q. **[5]** O.K. Et quand on lit votre preuve, à certains
20 endroits on fait référence à des projets en cours
21 d'évaluation... des fois dans la même phrase on a
22 « projet en développement » et « projet en cours
23 d'évaluation ». On fait même référence parfois à
24 des projets en gestation. C'est quoi la
25 différence... c'est quoi un projet en cours

1 d'évaluation versus un projet en développement?

2 Puis c'est quoi un projet en gestation pour

3 Énergir?

4 R. C'est... c'est une bonne... c'est une bonne

5 question. Il faut comprendre les projets du GNR ça

6 peut être trois à cinq ans puis il y en a certains

7 qui restent tout le temps à l'idée de gestion ou

8 d'idéation. Et donc ça prend quand même une volonté

9 d'un développeur ou d'une coopérative, par exemple,

10 comme on l'a vu dans le passé pour un projet du

11 côté de Warwick, de se lancer dans le projet.

12 Maintenant il y a plusieurs étapes à

13 franchir puis c'est sûr que, nous, comment on voit

14 ça... puis il y a peut-être plusieurs termes qui

15 ont été utilisés, là, mais la phase de

16 développement c'est vraiment tout ce qui vient

17 entourer la partie étude de faisabilité technico-

18 économique, jusqu'à ce qu'on se rende à un moment

19 où le projet est assez avancé, donc il a son

20 financement. Bien souvent il a un contrat de... un

21 contrat de rachat de GNR sur du long terme, avec

22 nous la plupart du temps pour les projets... pour

23 les projets québécois, où on est prêt à démarrer la

24 construction, où là on va plutôt... on va le

25 considérer en construction puis après, l'étape

1 d'après c'est l'injection, donc...

2 Mais il y a peut-être plusieurs termes qui
3 ont été utilisés, mais il y a vraiment trois
4 grandes phases. Il y a le développement de projet,
5 vraiment on va dire incertain. On augmente vraiment
6 la certitude au moment où il y a une obtention de
7 subvention puis on est sur le point de signer un
8 contrat de rachat. À partir du moment où il y a
9 subvention, contrat de rachat, financement, là on
10 va considérer que le projet est... si c'est pas sûr
11 à cent pour cent (100 %), c'est très bien avancé
12 puis l'étape suivante c'est l'injection.

13 Q. **[6]** O.K. Madame la Greffière, est-ce que ce serait
14 possible d'afficher la pièce B-0131 à l'écran s'il
15 vous plaît. Si on peut aller à la page 28 du PDF,
16 c'est l'avant-dernière page, le tableau numéro 1.
17 Donc, dans ce tableau-là, pour chaque année du plan
18 d'approvisionnement il y a une ligne intitulée
19 « Approvisionnement prévu en GSR produit au
20 Québec », où l'on voit, là, pour chacune des zones
21 de consommation au Québec, vos prévisions
22 d'injection.

23 Pour ces lignes-là, pour les volumes qu'on
24 voit pour la ligne « Approvisionnement prévu en GSR
25 produits au Québec », est-ce que je comprends que

1 les volumes qu'on voit, ça couvre tous les projets
2 qui sont en service en injection, mais également
3 les projets qui sont en développement? J'essaie de
4 comprendre quels types de projets ça vise.

5 M. VINCENT REGNAULT :

6 R. Donnez-nous juste un instant. On est en train de
7 faire une vérification. On n'est pas certain.

8 Q. **[7]** Pas de problème.

9 R. Donc, c'est les volumes des contrats qui ont été
10 signés jusqu'à présent. Donc, il y a des contrats
11 qui vont commencer à injecter plus tard que l'année
12 vingt, vingt-quatre, vingt, vingt-cinq (2024-2025),
13 mais ce sont tous des contrats signés. Il n'y a pas
14 de contrats en projet qui ne sont pas supportés par
15 un contrat.

16 Q. **[8]** Parfait. Donc, les projets auxquels on a fait
17 référence, les projets en développement ou en
18 gestation, ça ne fait pas partie de cette ligne-là?

19 R. On ne le pense pas, effectivement.

20 Q. **[9]** Je comprends, quand je regarde le tableau, que
21 vous avez une certaine visibilité sur l'ensemble
22 des projets qui donnent lieu au volume qu'on voit,
23 du moins pour l'horizon du plan. Est-ce que je me
24 trompe en affirmant qu'Énergir serait en mesure
25 d'estimer ou du moins, de faire des projections

1 relativement aux travaux de raccordement qui
2 devraient être socialisés dans la base tarifaire,
3 selon votre proposition, pour répondre à ces
4 projets-là?

5 Est-ce que je me trompe en me disant que
6 vous avez très certainement, au sein d'Énergir, les
7 outils et les données pour établir ce type de
8 projection-là?

9 R. Effectivement. Donc, en fait, les projets qui sont
10 supportés par les contrats dont on voit les volumes
11 ici, ce sont des projets qui, sauf exception, ne
12 demandent pas de renforcement de réseau, sauf le
13 renforcement de réseau dont il est mention dans la
14 preuve et évidemment, dont on sait qu'il faut faire
15 une adaptation au réseau.

16 Donc effectivement on a les outils. Avant
17 qu'on signe des contrats, il y a des études
18 hydrauliques qui sont faites pour s'assurer que le
19 réseau, à l'endroit où le projet est localisé, est
20 en mesure de recevoir le gaz naturel renouvelable
21 qui va être produit. Et c'est à ce moment-là qu'il
22 y a une étude ou des analyses qui vont être faites,
23 s'il doit y avoir des adaptations au réseau à faire
24 ou d'autres infrastructures à construire.

25 Q. [10] C'est parce que vous avez devancé ma question.

1 Vous avez répondu pour ce qui est des travaux de
2 renforcement. Je comprends que vous avez les outils
3 nécessaires. Je comprends aussi que vous faites
4 référence, je pense, aux projets dans la zone de la
5 Montérégie, en fait à la réponse à la DDR numéro 1
6 de la Régie, c'est bien ça?

7 R. Exact.

8 Q. **[11]** Ma question portait sur les travaux de
9 raccordement reliés à ces projets-là. Donc, votre
10 proposition c'est de socialiser jusqu'à la hauteur
11 d'un million (1 M\$) les coûts de raccordement des
12 projets.

13 Donc, ma question c'est : Puisque vous avez
14 une visibilité, du moins jusqu'à l'horizon du plan,
15 sur les projets qui sont les contrats signés,
16 j'imagine que vous avez également les outils
17 nécessaires pour évaluer ça serait quoi les coûts
18 de raccordement qui devraient être socialisés à la
19 base tarifaire, à l'horizon du plan?

20 R. Oui.

21 Q. **[12]** Merci. Ma dernière série de questions.

22 Monsieur Regnault, hier, lors de votre témoignage
23 en lien avec les propositions qu'Énergir propose
24 pour la refonte du tarif de réception, vous avez
25 dit, et je vous cite, là. C'est un court extrait,

1 donc pas besoin d'afficher les notes
2 sténographiques, à mon avis, là.

3 Je pense que ce genre de mesures-là,
4 qui, je pense, dans le grand portrait
5 des choses a un impact au niveau
6 tarifaire qui est somme toute assez
7 minime.

8 Est-ce que vous avez fait une analyse d'impact
9 tarifaire à l'interne chez Énergir qui découle des
10 mesures que vous proposez?

11 R. Je vais laisser ma collègue répondre. Je veux
12 juste mentionner qu'il n'y a pas de... je pense que
13 je l'ai dit, j'ai choisi mes mots, là, mais il n'y
14 a pas de petits dollars, là, je pense que chaque
15 dollar que la clientèle paie, c'est un dollar,
16 c'est un dollar que la clientèle paie, puis il faut
17 en tenir compte, puis il faut en être conscient,
18 là. Ce que je voulais surtout faire, c'était mettre
19 les choses aussi en perspective dans le grand
20 portrait des choses. Mais je ne veux pas qu'on
21 croit que la clientèle peut payer n'importe quoi,
22 puis que c'est des petits dollars puis ça ne
23 dérange pas.

24 Mme CAROLINE DALLAIRE :

25 R. Je vais compléter en disant qu'effectivement il y a

1 des analyses qui ont été faites, qui ont été
2 présentées d'ailleurs dans la preuve d'Énergir, la
3 B-0112, des impacts tarifaires pour la prochaine
4 année, entre autres, sont présentés dans la preuve.

5 Q. **[13]** Est-ce que vous pouvez nous donner la page si
6 vous l'avez?

7 R. Page 26.

8 Q. **[14]** Parfait. Je vous remercie.

9 Me NICOLAS DUBÉ :

10 Ça complète mes questions, Monsieur le Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Dubé. Donc, le suivant, Maître
13 Cadrin. En vous rappelant que vous avez trente
14 minutes (30 min) et que je n'hésiterai pas à vous
15 le dire.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Un homme averti en vaut deux! Alors, bonjour, bon
18 matin. Alors, Steve Cadrin, pour l'AHQ-ARQ. Bonjour
19 aux membres du panel également. Surtout les
20 avocats, oui, c'est ça. Merci, Maître, de partager
21 mes craintes.

22 Peut-être juste un point d'intendance. J'ai
23 vu hier les réponses aux engagements se sont faites
24 pendant les notes sténographiques. J'ai traité avec
25 mon collègue de l'autre côté quant à la réponse qui

1 a été fournie à l'engagement numéro 2, là, qui
2 était le taux de pénétration historique qu'on
3 s'attendait d'avoir comme réponse pour l'année deux
4 mille vingt-quatre. On va vérifier la disponibilité
5 de l'information parce que c'était aussi un enjeu
6 de ce côté-là. Selon moi, l'engagement qui a été
7 fourni n'était pas celui que je demandais. Alors,
8 sous réserve de voir la disponibilité des chiffres,
9 on va valider ça je présume à la pause ou un moment
10 donnée dans la journée puis on verra, le cas
11 échéant, à traiter la question s'il y a un enjeu.
12 Alors, c'était simplement pour le mentionner, là,
13 que sur ce point-là, le plus vite que j'ai pu le
14 faire c'est aujourd'hui compte tenu que j'étais
15 hier à côté au TAQ.

16 LE PRÉSIDENT :

17 C'est noté.

18 CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEVE CADRIN :

19 Alors, merci. Alors, maintenant, quant à nous,
20 aujourd'hui, vous allez être déçu, Monsieur le
21 Président, là, j'en ai pour beaucoup moins que
22 trente minutes (30 min), alors...

23 Q. [15] Alors évidemment, on parle de la stratégie
24 d'approvisionnement en GSR afin d'atteindre le
25 seuil réglementaire de dix pour cent (10 %), et on

1 se rappelle que de notre côté nous considérons que
2 vous allez un petit peu trop loin dans les
3 pourcentages, ou du moins les volumes, que vous
4 voulez réserver au cas où, j'utiliserai cette
5 expression. Je vous amène, peut-être pour cadrer la
6 question à la réponse d'Énergir à la demande de
7 renseignements numéro 1 de l'AHQ-ARQ qui est la
8 pièce B-117, à la page 23. Ma souris est en grève.

9 C'est bon, alors, je suis à la portion de
10 la réponse qui commence à la ligne 10 où « on voit
11 selon Énergir », alors on continue la discussion
12 ensemble suite à cette demande de renseignements et
13 à votre réponse, là. Donc :

14 Selon Énergir, le meilleur jalon de
15 mesure demeure l'atteinte des seuils
16 réglementaires, comme en 2022-2023,
17 ainsi que l'écart entre la QCA totale
18 (comme présenté au Tableau 12 de la
19 référence (i)). C'est sur cette base
20 qu'Énergir se fie pour proposer la
21 marge de 20 % et de 15 %. Cette
22 analyse sera faite annuellement et à
23 la lumière de celle-ci, Énergir
24 pourrait revenir à la Régie afin de
25 modifier la marge si l'atteinte des

1 seuils est en péril.

2 Ma question est la suivante, là, vous indiquez dans
3 cette réponse qu'une analyse pour la stratégie et
4 l'approvisionnement en GSR pour atteindre les
5 seuils réglementaires serait refaite annuellement.
6 Alors, je pense que ce bout-là, est-ce que vous
7 confirmez que c'est ça qui va être fait? C'est ça
8 qui est marqué dans la réponse, mais vous allez le
9 faire vous-même, annuellement? Vous allez avoir un
10 tableau de bord ou une validation annuelle?

11 M. VINCENT REGNAULT :

12 R. Effectivement, on suit les volumes qui sont
13 injectés versus les volumes contractuels, versus
14 les seuils réglementaires qui nous sont fixés. On
15 les suit, effectivement, annuellement.

16 Q. **[16]** C'est que l'on compte sur vous pour le faire,
17 bien sûr.

18 R. Oui, oui, oui, oui.

19 Q. **[17]** C'est le contrat.

20 R. Absolument. Mais, je les tiendrais même un peu plus
21 qu'annuellement.

22 Q. **[18]** Mais, j'imagine, c'est ça que j'allais vous
23 poser comme question, probablement que ce n'est pas
24 juste à la fin de l'année, vous le vérifiez tout au
25 long de l'année quand il y a des enjeux qu'on n'est

1 pas capable de livrer, finalement, le GSR
2 contracté, en gros.

3 R. Exact.

4 Q. **[19]** Vous le surveillez probablement plus à la
5 pièce que ça. Est-ce que c'est exact?

6 R. Exact.

7 Q. **[20]** Alors, c'est des fréquences plus régulières.
8 Je ne dirais pas à chaque jour, mais je dirais que
9 plus vite qu'à la fin de l'année : « Ah, tiens, on
10 n'a pas eu 1 million de mètres cubes. » Puis je
11 prends un chiffre fictif.

12 R. Oui, vous avez raison.

13 Q. **[21]** D'accord. Alors et la question qu'on se pose,
14 bien, en fait, parce que vous dites « pourriez
15 revenir à la Régie », « pourrait revenir à la
16 Régie », est-ce que c'est... est-ce que vous
17 comptez, vous, fournir à la Régie les résultats de
18 cette analyse à chaque année, par contre? Par
19 exemple, dans le rapport annuel ou quelque chose
20 pour que nous on puisse aussi avoir le même suivi
21 annuel d'information?

22 R. Il était resté ouvert... Donc...

23 Q. **[22]** On a tout entendu... Non, ce n'est pas vrai.

24 R. Non, non. De toute façon...

25 Q. **[23]** Dis pas ça...

1 R. Je ne présume pas que lorsqu'on se parle comme ça,
2 le micro fermé, c'est très confidentiel,
3 honnêtement. Donc, effectivement, au rapport annuel
4 vous allez retrouver les volumes qui sont injectés,
5 qui ont été injectés réellement. Évidemment, le
6 seuil, on le connaît, c'est un seuil réglementaire
7 et au niveau des QCA projetés, c'est des
8 informations qui se retrouvent au dossier tarifaire
9 dans la fameuse pièce où est-ce qu'on retrouve tous
10 les contrats avec les QCA projetés.

11 Donc, il y a une façon de reconstruire ces
12 données-là. Les données à l'heure actuelle ne se
13 retrouvent pas agrégées toutes ensemble comme on a
14 pu, par exemple, le faire dans le cadre du présent
15 dossier, mais c'est des données qu'on retrouve, qui
16 sont retrouvables assez facilement, retraçables
17 assez facilement dans les différents dossiers.

18 Q. **[24]** Pour être sûr de bien comprendre votre réponse
19 et tout simplement, aussi, nous assurer, peut-être,
20 je vous demanderais un engagement, mais ce n'est
21 pas un engagement de fourniture d'information, ce
22 serait un engagement corporatif, si je peux dire ça
23 comme ça, que nous aussi nous puissions suivre
24 annuellement cette évolution-là des contrats,
25 finalement, qui ne se présentent pas, malgré le

1 contrat qui est signé. Que les GSR, les molécules
2 ne sont pas présentes. Est-ce que c'est possible
3 d'avoir cette information-là pour nous permettre de
4 faire le même suivi que vous, mais le même suivi
5 que vous nous présentez aujourd'hui pour la que la
6 Régie, à chaque année, puisse voir cette
7 information-là, mais nous aussi, ça nous préoccupe,
8 effectivement, que des contrats ne soient pas
9 respectés, vous comprendrez.

10 Est-ce que c'est une information qu'on
11 pourrait rendre disponible et d'une façon similaire
12 à celle qu'on voit en ce moment dans le dossier?

13 Mme CAROLINE DALLAIRE :

14 R. En fait, les données sont disponibles que l'AHQ-ARQ
15 ou la Régie ou autre intervenant puisse faire le
16 suivi voulu. Donc, il y a les données sur les
17 injections, sur les QCA, et caetera. Donc, tout est
18 là pour pouvoir suivre l'état de la situation.

19 Q. **[25]** D'accord. Alors, vous dites... On fera
20 l'exercice et vous ne le ferez pas, c'est ce que je
21 comprends, c'est ça? L'exercice de colliger
22 l'information et de valider les écarts? C'est la
23 question que je vous posais, c'est annuellement,
24 vous allez le faire, parce que vous dites qu'on
25 pourrait revenir à la Régie, faire modifier la

1 marge si l'atteinte des seuils est en péril.

2 Parfois, il y a des éléments à calculer, mais il y
3 a aussi des éléments à prendre en compte, que vous
4 connaissez, alors nous, on aimerait juste avoir les
5 chiffres.

6 R. En fait, ce n'est pas prévu qu'on revienne à chaque
7 année. Bien sûr, si la Régie le demandait, on le
8 ferait, mais ce n'est pas prévu et ce que je vous
9 dis, c'est que les données sont là si... pour faire
10 un suivi si vous le souhaitez.

11 Q. **[26]** D'accord. Alors, si on vous demandait de le
12 faire annuellement, je ne parle pas de moi, mais la
13 Régie, dans une décision, non seulement vous suivez
14 plus souvent qu'annuellement en détail, mais
15 l'information est disponible, ça ne pose pas
16 d'enjeu de la fournir sous une forme plus...
17 comment je dirais ça... plus conclue que simplement
18 aller piger l'information pour recréer la réponse.

19 R. Ce serait possible de le faire.

20 Q. **[27]** Ce serait possible de le faire, c'est bon. Ça
21 complète mes questions. Je vous remercie.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Wow, je suis impressionné.

24 Me STEVE CADRIN :

25 En présentiel, vous savez... Je voulais

1 impressionner.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Cadrin. Donc l'intervenant suivant
4 serait la FCEI avec maître Obadia, mais je ne la
5 vois pas.

6 Me GAËLLE OBADIA :

7 Bonjour, Monsieur le Président.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ah, oui...

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GAËLLE OBADIA :

11 Bonjour, Madame et Monsieur les Régisseurs.

12 Effectivement, j'avais reçu l'autorisation pour
13 être présente en virtuel. Je vous en remercie,
14 d'ailleurs. Donc, je salue également les membres du
15 panel puis l'ensemble des participants aujourd'hui.
16 Je vais être plus brève aussi que les trente
17 minutes (30 min) octroyées. Donc, je vais
18 commencer.

19 S'il est possible, Madame la Greffière,
20 d'afficher la pièce B-0033, qui est le plan
21 d'approvisionnement en GSR. Ce sera la seule pièce
22 à laquelle je ferai référence. Je ne suis pas
23 certaine, par contre, de voir les pièces projetées,
24 donc si c'est juste possible d'informer si elle est
25 projetée, ce serait apprécié. Ah, je la vois, c'est

1 parfait. Donc, c'est à la page 6 pour débiter. À la
2 page 6, au dernier paragraphe, donc un peu plus bas
3 dans la page. Exact.

4 Il est question, donc, du fait que la Régie
5 ait modifié par la suite le mode de calcul qui sert
6 de balises pour la caractéristique autorisée
7 relative au volume de GSR. Dans la décision D-2023-
8 117. Il est précisé que le calcul prend maintenant
9 en compte les QCA devant être injectés au cours
10 d'une année donnée plutôt que les volumes maximum
11 de chacun des contrats à la date de signature. De
12 plus, la Régie a approuvé au-delà de l'année deux
13 mille vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-2026)
14 l'établissement de la limite volumétrique sur la
15 base de la formule « moyenne des seuils des années
16 t , $t + 1$ et $t + 2$ », jusqu'à concurrence de cinq
17 cent millions de mètres cubes (500 Mm3). Et on
18 parle du tableau 1 qui présente la progression de
19 cette limite volumétrique.

20 Par rapport à ces affirmations-là,
21 êtes-vous en mesure de nous confirmer que bien que
22 la QCA soit utilisée pour valider le respect du
23 plafond volumétrique depuis la décision dont on
24 parlait, D-2023-117, les producteurs peuvent, s'ils
25 le souhaitent, livrer davantage de volume de GSR

1 jusqu'à concurrence du volume maximum, et
2 qu'Énergir a donc l'obligation de prendre et de
3 payer ces volumes?

4 M. VINCENT REGNAULT :

5 R. Bonjour, Maître Obadia. Donc, oui, effectivement,
6 mais il y a certains contrats où il y a des... la
7 QCA va jusqu'à... le producteur a la possibilité de
8 livrer jusqu'à cent quinze pour cent (115 %) de sa
9 QCA. De mémoire, je pense que c'est le chiffre
10 qu'on retrouve, mais pas dans tous les contrats,
11 dans certains contrats seulement.

12 Q. **[28]** O.K. Puis, pour ce qui est de l'obligation
13 d'Énergir de prendre et de payer ces volumes, est-
14 ce que vous pouvez confirmer que c'est bien cette
15 obligation qui s'applique?

16 R. Je vais être franc avec vous, là, il faudrait
17 relire chacun des contrats pour voir si on a
18 l'obligation de prendre ces volumes-là. Ceci étant
19 dit, je pense qu'Énergir a un appétit pour le GNR
20 qui est bien connu. Donc, les volumes, là, qui
21 peuvent nous être livrés par les producteurs, on va
22 généralement les acheter, là. En tout cas, ça
23 m'est... ce n'est jamais arrivé, depuis que je suis
24 là, qu'on n'ait pas acheté des volumes de GNR qu'un
25 producteur veuille nous vendre.

1 Ceci étant dit, des producteurs qui livrent
2 plus que leur QCA, de mémoire, c'est... c'est du
3 jamais vu. Ça ne s'est jamais vu. On a... on fait
4 beaucoup plus...

5 Q. [29] O.K.

6 R. ... face à des situations ou des... à l'inverse, où
7 des projets livrent moins que leur QCA.

8 Q. [30] Mais justement, par rapport à ça, là, puis
9 sans révéler d'informations confidentielles, est-ce
10 que vous serez en mesure de nous donner un ordre de
11 grandeur de l'écart entre le pourcentage de la QCA
12 et celui du volume maximal?

13 R. C'est quoi... quelle est la nuance que vous faites
14 entre la QCA puis le volume maximal? Juste pour
15 être sûr qu'on se comprend bien.

16 Me GAËLLE OBADIA :

17 Mais on parlait du volume maximal dans ce qui était
18 précisé, là, dans le document que je suis en train
19 de reprendre. Les volumes maximaux, là, pour les
20 contrats, qu'on retrouve dans chacun des contrats,
21 est-ce que vous avez un ordre de grandeur,
22 justement?

23 Mme CAROLINE DALLAIRE :

24 R. Alors, je pense qu'on a compris la nuance. Ce qu'on
25 voulait dire, dans ce paragraphe-ci, c'est que lors

1 de sa première décision, la Régie, dans la décision
2 sur l'étape B du dossier 4008, avait bien dit que
3 les contrats, donc, dans les calculs du volume, de
4 la limite volumétrique, le volume max, donc, la QCA
5 max du contrat devait être considérée. Donc,
6 souvent, ce qu'on voit, c'est qu'il y a des
7 contrats qui vont livrer moins, qui vont avoir une
8 QCA moindre, la première année, puis au bout de dix
9 (10) ans, cette QCA-là, elle est supérieure. Alors,
10 la première décision nous avait dit : vous devez
11 toujours considérer la QCA max. La Régie est venue
12 corriger sa décision par la suite, en disant : non,
13 c'est vraiment la QCA de chaque année qui doit être
14 considérée, lorsque la limite volumétrique est
15 considérée.

16 C'est la nuance qu'on fait ici dans le
17 paragraphe, lorsqu'on parle de volume max versus
18 QCA. Mais on parle toujours de QCA, mais...

19 Q. **[31]** O.K. Je comprends.

20 R. Je pense que vous avez compris la nuance, voilà.

21 Q. **[32]** Mais... je vais poser une autre question, puis
22 vous me direz si par rapport à la réponse que vous
23 venez de me donner, ça.... ma question est
24 incorrecte, là, mais on avait une supposition à
25 l'effet que si la Régie acceptait votre demande et

1 que le volume max, puis, là, je comprends que c'est
2 le volume de la QCA max devient vingt pour cent
3 (20 %) supérieure à la QCA, on va l'appeler
4 initiale, contractée initialement, l'obligation de
5 prendre la livraison en vingt trente-vingt trente
6 et un (2030-2031) pourrait atteindre vingt pour
7 cent (20 %) de plus que le six cent soixante-quatre
8 millions de mètres cube (664 Mm³), donc, à peu
9 près, ça pourrait aller jusqu'à huit cent millions
10 de mètres cube (800 Mm³), soit plus que deux cent
11 millions de mètres cube (200 Mm³) par rapport à
12 l'obligation réglementaire.

13 Est-ce que c'est une bonne supposition?

14 R. Je vais tenter une réponse, vous me direz si je
15 réponds bien à votre question, mais il n'y a pas de
16 risques, dans la mesure où la QCA, c'est vraiment
17 la quantité max que le producteur est capable de
18 nous livrer, là, en théorie. Je ne dis pas que ça
19 ne peut pas jouer un peu autour de ça, mais c'est
20 vraiment habituellement, puis ce qu'on voit, c'est
21 qu'habituellement, les sites de production ne se
22 rendent pas tout à fait à la QCA, c'est plus en-
23 dessous qu'au-dessus, habituellement, mais bref, on
24 peut voir la QCA comme vraiment une limite maximum,
25 donc, il n'y a pas d'inquiétude ou de risques à ce

1 que, par contrat, ça aille au-delà de cette valeur-
2 là.

3 Q. **[33]** Mais, O.K., et puis, au-delà de l'évolution de
4 la QCA dans le temps, je comprends qu'Énergir a
5 l'obligation de recevoir, pour une année donnée,
6 plus que la QCA pour certains contrats jusqu'à
7 concurrence de quinze pour cent (15 %), comme l'a
8 mentionné monsieur Regnault, c'est exact?

9 R. Excusez-moi, on n'était pas certains que vous aviez
10 fini.

11 Q. **[34]** Oui.

12 M. VINCENT REGNAULT :

13 R. O.K. Effectivement. Oui, il y a certains contrats
14 qui prévoient un excédent par rapport à la QCA,
15 mais ceci étant dit, je... t'sais, ce que vous
16 évoquiez comme situation, là, de monter à huit cent
17 millions de mètres cube (800 Mm³), là, je vous
18 dirais, je ne vois pas d'aucune façon, de quelle
19 façon ça pourrait, que c'est une situation qui
20 pourrait se produire. Il y a une méthode, là, qui
21 est bien établie par la Régie, qui... dont on
22 demande une modification, qui donne un résultat
23 avec un chiffre, puis Énergir, il doit s'y tenir.
24 Il y a un plafond volumétrique qui doit être
25 respecté dans une année donnée. Donc, on a

1 plusieurs contrats aujourd'hui, avec lesquels on
2 peut, on peut certainement jouer, si on se
3 retrouvait dans une situation qui m'apparaît
4 hautement improbable, là, mais je n'aurais pas
5 de... je n'ai pas d'inquiétude particulière sur le
6 dépassement d'un seuil volumétrique qui serait fixé
7 par la Régie.

8 Q. **[35]** Donc, ce que vous me dites, c'est que le
9 plafond volumétrique réglementairement fixé ne
10 serait pas dépassé, peu importe comment on va
11 appliquer les contrats?

12 R. Oui, la réponse à votre question c'est oui, là, je
13 pense qu'avec le nombre de contrats qu'on a les
14 fluctuations dans les différentes... les
15 différentes injections par rapport à la QCA qui
16 sont dans la très, très grande majorité des cas
17 inférieures à la QCA, on sera... je ne vois pas la
18 situation où on va se retrouver dans une obligation
19 de prendre des volumes supérieurs au plafond
20 volumétrique.

21 Q. **[36]** Parfait. Je retournerais maintenant à la pièce
22 B-0033 s'il vous plaît à la page 13. Donc, un peu
23 plus... bien on détaille les différents mécanismes
24 d'approvisionnement, on commence au... à la ligne
25 4, premier point, « Développement d'opportunités »,

1 donc de gré à gré. Puis là il est précisé au milieu
2 du paragraphe explicatif que :

3 Ce mécanisme d'approvisionnement est
4 aujourd'hui utilisé presque
5 exclusivement avec les producteurs
6 québécois.

7 Ensuite on parle au point 2 du mécanisme d'appel
8 d'offres. Et au point 3, on vient parler du
9 troisième mécanisme, des marchés de court terme.
10 Ensuite je vous amènerai, s'il est possible, au
11 tableau 3 qu'on voit à la page 11. Parfait. Donc,
12 en restant sur ce tableau-là on observe que la
13 somme des QCA des contrats existants pour deux
14 mille trente/deux mille trente et un (2030-2031)
15 est d'à peu près trois cent soixante millions de
16 mètres cubes (360 Mm³), soit environ trois cent
17 millions de mètres cubes (300 Mm³) de moins que le
18 seuil volumétrique de six cent soixante-cinq (665),
19 que vous demandez pour deux mille trente/deux mille
20 trente et un (2030-2031). Considérant votre
21 connaissance l'outil québécois, est-ce que vous
22 croyez possible de répondre à tout... à chacun des
23 projets sur la base d'entente de gré à gré? Et
24 quelle proportion des trois cent millions de mètres
25 cubes (300 Mm³) restant diriez-vous qu'il serait

1 réaliste de combler par ce mécanisme?

2 M. CLÉMENT BEKAERT :

3 R. Les tableaux qu'on a fournis, là, il faut se
4 rappeler que la preuve avait été faite au mois
5 d'avril, on était à l'époque en pleine... excusez-
6 moi, en plein appel d'offres aussi pour justement
7 aller sécuriser des volumes supplémentaires pour
8 notre cible de cinq pour cent (5 %) puis on a
9 signé... j'ai pas le chiffre exact en tête, mais je
10 dirais aux alentours de cinquante millions de
11 mètres cubes (50 Mm³) supplémentaires à l'horizon
12 deux mille trente/deux mille trente et un (2030-
13 2031). Donc, dans des contrats qui rentraient dans
14 les paramètres de l'étape D et sous le seuil
15 volumétrique qui avait été accepté l'an dernier.

16 Ceci dit, ce que vous posez comme question
17 c'est effectivement une très bonne question, donc
18 effectivement on regarde de près, comme on le
19 décrit dans la preuve, le développement de la
20 filière, aussi bien au Québec, mais que hors
21 Québec, puis notre but c'est vraiment de faire des
22 points d'étape régulièrement pour savoir...
23 excusez-moi. Mais dans quelle mesure on va être
24 capable de supporter les projets au Québec, aussi
25 bien en termes de volume que de prix moyen. On

1 parlait d'une trentaine de projets en développement
2 ou en gestation, j'aime bien ce terme-là parce
3 qu'effectivement dans les trente (30) projets...
4 c'est pas trente (30) projets qui devraient se
5 réaliser, mais en tout cas c'est très, très
6 hypothétique. Il y a, on le sait, un certain nombre
7 de balises à passer, d'étapes et d'écueils pour les
8 producteurs, mais advenant que tous ces projets-là
9 se réaliseraient, on pense, d'après les prévisions
10 qu'on a aujourd'hui, qu'il y a de la place à
11 l'horizon deux mille trente et un (2031) avec le
12 seuil qu'on a demandé de quinze pour cent (15 %)
13 pour que ces projets-là se développent. Et si
14 jamais c'est pas le cas, bien c'est un peu ce qu'on
15 décrivait comme méthodologie, c'est-à-dire qu'on
16 fait des revues assez fréquentes sur justement le
17 potentiel de développement des projets, ceux qui
18 réussissent à aller de l'avant, ceux qui ne
19 réussissent pas, puis on va chercher annuellement
20 les volumes qui nous manquent via le cadre d'un
21 appel d'offres, donc on veut vraiment continuer
22 cette méthodologie-là. Il faut bien se rendre
23 compte qu'on parle à six ans d'intervalle par
24 rapport à maintenant, là, donc on est dans un
25 filière en développement, on espère qu'il y aura de

1 plus en plus de projets qui vont se développer au
2 Québec et que dans le pourcentage qu'il reste il
3 sera... il va continuer à monter par rapport aux
4 volumes qui viennent de hors franchise. On a bon
5 espoir, le gouvernement a mis en place des... des
6 subventions, la filière se développe.

7 Maintenant il y a... on peut pas dire
8 aujourd'hui exactement avec certitude quelle
9 proportion viendra du Québec dans les volumes qui
10 resteraient.

11 Q. [37] O.K. Je vous remercie, c'est très clair.
12 Ensuite, considérant qu'une part non négligeable
13 des futurs approvisionnements reposera sur le
14 processus d'appel d'offres, comme on l'a vu dans
15 l'extrait, ce processus-là nécessitant dix-huit
16 (18) à vingt-quatre (24) mois, est-ce qu'il est
17 vraiment nécessaire que la Régie autorise dès
18 maintenant un plafond de six cent soixante-cinq
19 millions de mètres cubes (665 Mm3) pour vingt
20 trente, vingt, trente et un (2030-2031)?

21 Est-ce qu'on ne pourrait pas attendre
22 quelques années et réévaluer la chose en temps et
23 lieu? J'ai un autre volet à ma question, mais je
24 pourrais peut-être attendre votre réponse.

25

1 M. VINCENT REGNAULT :

2 R. On a déposé à la Régie une stratégie pour atteindre
3 le dix pour cent (10 %). Pour nous, la question du
4 plafond volumétrique fait partie intégrante de ce
5 dix pour cent (10 %) là.

6 Le six cents millions de mètres cube
7 (600 Mm3), selon nous, c'est un plafond qui est
8 trop bas pour nous donner les coudées franches ou
9 le bon carré de sable, je crois, pour aller
10 contracter les volumes nécessaires pour atteindre
11 cette cible-là.

12 Moi, je ne pense pas que l'étape qui est
13 proposée par maître Obadia soit la bonne méthode ou
14 une bonne façon de faire dans la mesure où la
15 certitude ou la visibilité qu'on donne au marché,
16 aux projets qui sont en développement, elle est
17 très importante. Et le plafond volumétrique, bien,
18 il fait partie de cette certitude-là et de cette
19 visibilité-là que le marché souhaite avoir.

20 Donc, je ne serais certainement pas
21 favorable à ce qu'on entreprenne un processus par
22 étapes où on réviserait annuellement le plafond
23 volumétrique. D'autant plus qu'on l'a vu par le
24 passé, il y a des contrats dont les volumes vont
25 augmenter au fil du temps.

1 Et là, on pourrait se retrouver, encore une
2 fois, à venir vous voir à la pièce pour faire
3 autoriser des contrats parce que finalement,
4 lorsqu'on s'est limité en termes de volume en se
5 disant : On va le revoir plus tard, bien, on n'a
6 plus l'espace disponible pour pouvoir les
7 contracter à l'intérieur de notre carré de sable,
8 les caractéristiques que vous autoriserez
9 éventuellement.

10 Q. [38] Puis concrètement, ça serait quoi l'impact de
11 limiter aux deux prochaines années le seuil à six
12 cent millions mètre cubes (600 Mm3)?

13 R. Donc, le risque... Bien, en fait, le risque
14 c'est... Bien, je pense que je l'ai un peu expliqué
15 dans ma réponse précédente, c'est de créer des
16 risques... Donc, c'est de nous obliger à venir à la
17 Régie pour autoriser certains contrats, et donc
18 d'induire un risque auprès du producteur avec qui
19 on a signé un contrat, puis qu'un contrat ne soit
20 pas autorisé par la Régie. Ça je pense que c'est le
21 risque auquel on fait face.

22 Puis il y a la question de l'efficacité ou
23 de l'efficience réglementaire aussi. Je pense que
24 l'idée derrière l'établissement à l'avance de
25 caractéristiques autour des contrats d'achat de

1 GNR, bien, c'est de faire en sorte, justement,
2 qu'on puisse évoluer sans avoir à revenir à la
3 pièce à la Régie.

4 Donc, je pense que c'est essentiellement ça
5 les avantages de la méthode que nous proposons par
6 rapport à la vôtre. À celle de la FCEI, pardon.

7 Q. [39] Parfait. Pour revenir à la réponse de la
8 question précédente, là, quand vous mentionniez les
9 trente (30) projets qui seraient visés par... puis
10 là j'ai cru comprendre que ce n'était pas trois
11 cents millions de mètres cubes (300 Mm3), mais
12 plutôt deux cent cinquante millions de mètres cubes
13 (250 Mm3). Ça représente combien ces trente (30)
14 projets, exactement?

15 M. CLÉMENT BEKAERT :

16 R. C'est sûr qu'on a une idée de ce que ça représente
17 en termes de volume. Il faut voir, encore une fois,
18 qu'il y a des projets qui sont plus ou moins
19 avancés. Cette information, elle n'est pas
20 nécessairement publique aujourd'hui, dans le sens
21 où la pièce à laquelle je faisais référence,
22 c'était pour ces trente (30) projets en préambule,
23 c'était la liste qui est sur le site du
24 gouvernement du MEIE qui donne la liste vraiment de
25 tous les projets subventionnés en étude et en

1 construction.

2 Il n'y a pas de volume dessus. Il n'y a pas
3 de somme. Nous, on a une information, on a une
4 bonne idée parce que tous les producteurs discutent
5 avec nous aussi bien pour le raccordement puis bien
6 souvent pour le rachat, ce n'est pas vraiment une
7 information qui aujourd'hui est publique. Mais ce
8 qu'on peut dire avec la connaissance qu'on a de ces
9 projets-là puis des hypothèses actuelles, il y a de
10 la place même dans le plafond effectivement que
11 vous venez de mentionner de deux cent cinquante
12 millions de mètres cubes (250 Mm3) pour que ces
13 projets se réalisent. Il y a peut-être aussi là-
14 dedans des projets qu'on ne connaît pas encore, il
15 faut penser qu'on parle de l'horizon deux mille
16 trente (2030) puis que le gouvernement devrait, en
17 tout cas c'est ce qu'on espère, prolonger le cadre
18 normatif qui amènerait une autre vague de projets,
19 mais aujourd'hui avec les hypothèses avec
20 lesquelles on travaille il reste de la place même
21 en ajoutant les cinquante millions de mètres cubes
22 (50 mm3) qui ont été contractualisés depuis..

23 Q. **[40]** Juste pour que je sois certaine de comprendre,
24 ces trente (30) projets-là au total, sans y aller
25 de façon individualisée représenteraient le deux

1 cent cinquante millions, ils couvriraient le deux
2 cent cinquante millions de mètres cubes (250 Mm3)
3 ou...

4 R. Non. Le deux cent cinquante millions de mètres
5 cubes (250 Mm3) permettrait de faire en sorte que
6 tous ces projets se réalisent avec les hypothèses
7 qu'on a, mais ça ne le remplirait pas à cent pour
8 cent (100 %).

9 Q. **[41]** O.K. Donc, puis là je comprends de votre
10 réponse précédente qu'il n'y a pas de document qui
11 existe qui permettrait de savoir combien comblerait
12 ces trente (30) projets-là en volume?

13 R. Bien, il n'y a rien de public à notre connaissance.

14 Q. **[42]** O.K. Je passerai à ma dernière ligne de
15 questions sur l'application aux projets existants.
16 Je ne ferai pas référence à une pièce en
17 particulier, mais plus à la demande en général que
18 vous formulez.

19 Considérant que le prix du GSR payé aux
20 projets existants en vertu de l'approche de livre
21 ouvert inclut aussi les montants nécessaires pour
22 rembourser ses coûts tout en offrant un rendement
23 que vous appelez un rendement raisonnable pour les
24 producteurs, comment justifiez-vous réduire les
25 coûts imputés aux projets sans réduire également le

1 prix payé pour le GSR?

2 M. VINCENT REGNAULT :

3 R. Là, à quoi vous faites référence exactement, Maître
4 Obadia?

5 Q. **[43]** À...

6 R. Il y a plusieurs mesures qu'on suggère dans la
7 preuve, là, peut-être juste nous préciser à quelle
8 mesure vous faites référence.

9 Q. **[44]** Je pourrais vous retrouver la référence dans
10 la preuve, mais essentiellement c'est lorsqu'il est
11 question d'imputer aux clients existants les
12 montants nécessaires pour rembourser les coûts. Je
13 vais vous retrouver ça.

14 R. Peut-être à l'inflation vous faites référence, non?

15 Q. **[45]** En partie... en partie. C'est plus aux coûts
16 des conduits de raccordements puis aux coûts de
17 renforcement qu'on faisait référence pour cette
18 question-là. Je m'excuse, là, en étant à distance
19 je n'ai pas accès aussi bien que je le voudrais à
20 mes documents. O.K. Donc, on fait référence, c'est
21 ça, au fait qu'Énergir appelle à appliquer les
22 modifications à l'ensemble des contrats existants
23 et à venir.

24 On le voit dans la présentation, à la
25 pièce B-0189, là, d'hier. Donc, c'est ça, il était

1 indiqué que la négociation de gré à gré vise à
2 établir un prix qui permettrait aux producteurs de
3 réaliser un rendement raisonnable.

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Peut-être une petite précision, Maître Obadia.
6 Quand vous parlez d'appliquer la modification à
7 l'ensemble des projets, de quelle modification est-
8 ce que vous parlez exactement?

9 Me GAËLLE OBADIA :

10 La modification en lien avec le coût du GSR. Je
11 m'excuse, je jongle entre mes documents. Les
12 modifications du tarif de réception pour ce qui est
13 du GSR et pour ce qui est du coût de raccordement
14 et de renforcement. Est-ce que c'est plus clair?

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 On pense que oui.

17 Me GAËLLE OBADIA :

18 Parfait, merci.

19 Mme CAROLINE DALLAIRE :

20 R. Alors, Maître Obadia, je commencerais peut-être en
21 disant que le tarif de réception c'est un tarif qui
22 fait partie de notre service de distribution.
23 Alors, on a le tarif de réception, on a nos autres
24 tarifs aussi, en distribution. D-1, D-2, D-3, D-4,
25 D-5.

1 Q. **[46]** Hum, hum.

2 R. Lorsqu'il y a des changements qui sont apportés à
3 nos tarifs... Là, je parlais de distribution, mais
4 c'est vrai aussi pour les autres tarifs, bien
5 l'ensemble des clients sont assujettis à ces
6 changements-là. Je vous donne en exemple le tarif
7 d'équilibrage qu'on a changé dernièrement dans le
8 cadre de la vision tarifaire, la phase 2. Bien, il
9 y a des clients qui ont été gagnants, suivant...

10 Q. **[47]** Hum, hum.

11 R. ... ces modifications de tarif d'équilibrage,
12 d'autres qui ont été perdants, mais tout le monde a
13 été assujetti à la nouvelle tarification. Le tarif
14 de réception ne fait pas exception lorsqu'on change
15 nos conditions de service et tarifs, bien les
16 producteurs sont assujettis aussi aux nouvelles
17 règles tarifaires et d'ailleurs, dans leur contrat
18 et mes collègues pourront confirmer, mais je pense
19 qu'il y a bien un ligne qui dit que le producteur
20 est assujetti aux décisions à venir de la Régie,
21 aussi, donc le tarif sera affecté selon les
22 décisions de la Régie. Je paraphrase un peu, ce
23 n'est pas tout à fait le libellé exact, mais c'est
24 ce qui est mentionné au contrat.

25 Donc, ça tombe sur le sens aussi que ces

1 changements-là s'appliquent à la fois aux
2 producteurs futurs et aux producteurs actuels qui
3 sont déjà sous contrat, puis qui ont un tarif de
4 réception.

5 Q. **[48]** Mais, donc juste pour comprendre, vous, ce que
6 vous proposez c'est que ce tarif soit applicable de
7 façon rétroactive pour... même pour les contrats
8 déjà négociés?

9 R. En fait, non. Dans le cadre des changements qu'on
10 propose aux tarifs de réception, ça ne s'applique
11 pas aux... ça ne s'applique pas rétroactivement,
12 alors il y a beaucoup de contrats. Les contrats
13 actuels signés avec les producteurs. Il y a encore
14 des sommes à récupérer et ces nouvelles règles-là
15 s'appliqueront au sommes à récupérer restantes.
16 Donc, il n'y a pas de question de rétroactivité
17 ici.

18 Q. **[49]** Mais, donc les... Vous dites, donc... Le tarif
19 des producteurs existants sera revu à la baisse
20 dans les contrats?

21 M. VINCENT REGNAULT :

22 R. Là, vous parlez du tarif DR ou vous parlez du tarif
23 d'achat?

24 Q. **[50]** Pour le tarif d'achat. Le tarif DR, pardon.

25 R. Dans certains... Comme l'a indiqué madame Dallaire,

1 il y a certains cas où il demeure des
2 investissements à récupérer. D'autres cas où il n'y
3 a plus d'investissements à récupérer et donc dans
4 les cas où il y a un investissement à récupérer, la
5 décision de la Régie s'appliquera et pourrait,
6 effectivement, induire une modification du tarif
7 DR.

8 Q. **[51]** O.K. Donc, les contrats... les conditions des
9 contrats dont les tarifs pourraient être révisés.

10 R. Le contrat DR, effectivement. S'il y a des...

11 Q. **[52]** Oui... Pardon.

12 R. ... nouvelles conditions. Si le contrat DR, donc
13 aujourd'hui le contrat DR se calcule d'une certaine
14 façon, si la Régie accepte les modifications qui
15 sont faites, qui sont proposées par Énergir, le
16 tarif DR se calculera d'une nouvelle façon et cette
17 nouvelle façon-là sera utilisée pour tous les
18 contrats existants à partir du moment de la
19 décision de la Régie et les contrats DR à venir.

20 Q. **[53]** Puis si le tarif DR change, est-ce que le prix
21 du GNR sera revu à la basse aussi?

22 R. Non, le prix d'achat ne changera pas de la même
23 façon qu'Énergir a demandé à la Régie à deux
24 reprises de modifier la façon de calculer le tarif
25 DR, ce que la Régie a accepté, puis à ce moment-là,

1 le prix d'achat n'a pas été revu.

2 Q. [54] O.K. Juste un instant. Je vais juste m'assurer
3 d'avoir fait le tour de mes questions. Oui, je
4 pense qu'effectivement, ça complète, Monsieur le
5 Président. Je n'aurai plus de questions.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Obadia.

8 Me GAËLLE OBADIA :

9 Je vous remercie.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Donc, le prochain intervenant sur ma liste serait
12 le GRAME, avec maître Paquet.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

14 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
15 les Régisseurs, bonjour, Geneviève Paquet pour le
16 GRAME. Et bonjour aux membres du panel. Donc, mes
17 premières questions vont porter sur la stratégie
18 d'acquisition de GSR. Madame la Greffière, si
19 c'était possible d'afficher la pièce B-0120, je
20 voudrais vous référer à une réponse, là, d'Énergir
21 à la demande de renseignements numéro 2 du GRAME.
22 C'est la cote Énergir-T, Document 6, en page 16. Et
23 c'est la question et réponse 3.4.

24 Donc, on demande à Énergir, dans le cadre
25 de sa proposition, là, pour la stratégie

1 d'acquisition, si Énergir avait tenu compte des
2 unités de GSR qui sont en inventaire, qui... Donc,
3 Énergir nous indiquait que non, que l'évolution de
4 l'inventaire de GSR est une considération
5 différente de l'établissement des plafonds
6 volumétriques. Mais toutefois, à la dernière ligne
7 de la réponse, Énergir suit de près l'évolution de
8 cet inventaire et celui-ci peut influencer les
9 volumes futurs de GSR contractés.

10 Donc, lorsqu'on consulte les pièces qui
11 sont déposées en preuve, par exemple le suivi des
12 inventaires à la pièce B-0126, ou les prévisions
13 d'approvisionnement et de distribution, ce n'est
14 pas possible d'avoir un portrait complet des
15 besoins en GSR qui inclut l'inventaire
16 annuellement.

17 Donc, notre question, c'est dans
18 l'hypothèse qu'on a vue ce matin, où Énergir devait
19 revenir à la Régie pour demander une modification,
20 là, des plafonds volumétriques, est-ce que ce
21 serait possible de présenter à la Régie un portrait
22 qui inclurait non seulement les besoins, mais
23 également qu'est-ce qui est en inventaire pour les
24 années... un portrait, parce que je comprends que
25 les informations sont présentées sur des pièces

1 différentes. Donc, est-ce que ce serait possible
2 pour Énergir de présenter l'information de cette
3 façon-là, avoir un portrait plus global?

4 Mme CAROLINE DALLAIRE :

5 R. Je ne suis pas certaine d'avoir tout à fait bien
6 compris, mais vous avez, à la pièce H doc 6, donc
7 B-0126, page 5, le suivi des inventaires avec
8 l'inventaire de départ, les injections de GSR et
9 tous les éléments de suivi d'inventaires, là, c'est
10 présenté à chaque cause tarifaire.

11 Q. **[55]** Oui, oui, effectivement, c'est ça. On voit,
12 là, le suivi des inventaires, puis on voit les
13 besoins, mais c'est dans des pièces différentes.
14 Donc, on se demandait si c'était possible de voir :
15 O.K., on a besoin de tant, mais on a quand même en
16 inventaire ce montant-là, parce que c'est
17 vraiment... on doit faire le calcul, là, par
18 nous-mêmes. Il me semble que ce serait... Bien, en
19 fait, c'est une proposition du GRAME, là, de
20 pouvoir présenter cette information-là de manière
21 peut-être plus complète. Pas dans le cadre du
22 présent dossier, mais dans la mesure où il y avait
23 des modifications à faire, là, au niveau des
24 volumes des plafonds volumétriques, est-ce que
25 Énergie serait ouverte, là, à présenter

1 l'information de cette manière-là?

2 R. Je vais revenir un peu à ce que je disais à maître
3 Cadrin tout à l'heure. Je pense que les
4 informations sont disponibles, alors oui, ça se
5 fait. Si la Régie souhaitait avoir l'information,
6 c'est quelque chose qu'il serait possible de faire.
7 Mais on pense que ce qui est présenté, je pense,
8 comble le besoin. Puis d'ailleurs, pour votre
9 demande, à la page 1, vous avez toute l'information
10 concernant les besoins et les seuils à atteindre.
11 Dans la même pièce, à une page suivante, vous avez
12 aussi tout le suivi des inventaires, alors je pense
13 que les informations sont présentes.

14 Q. [56] D'accord, merci. Maintenant, une question
15 peut-être qui porte davantage sur les
16 caractéristiques des contrats qui sont demandés.

17 Donc, on voit, là, au présent dossier, le
18 distributeur fait, là, des demandes au niveau de
19 l'adaptation de son tarif de réception pour
20 pouvoir, là, s'adapter si on veut à la nouvelle
21 réalité des producteurs de GSR. Et vous avez
22 indiqué également... en fait, monsieur Goyette,
23 hier, indiquait qu'il y avait également le souhait,
24 là, que le plus de GNR possible puisse être
25 consommé ici au Québec.

1 Donc, dans cette optique-là, on se
2 demandait pourquoi Énergir demande d'adopter une
3 caractéristique portant sur la durée de vingt (20)
4 ans, autant pour les producteurs québécois que pour
5 les producteurs qui sont hors franchise?

6 M. VINCENT REGNAULT :

7 R. Vous faites un lien ici qui personnellement
8 m'échappe. Je ne vois pas pourquoi nous devrions
9 avoir des durées de contrat différentes, que ce
10 soit pour des contrats québécois ou des contrats
11 hors Québec. Je pense qu'on a répété à plusieurs
12 reprises que la durée de vingt (20) ans était une
13 durée qui permettait à des projets de se
14 développer, de se financer, donc de se développer.
15 Et pour l'instant, effectivement, on a peut-être un
16 poids plus grand sur les projets, des projets hors
17 Québec. Mais notre stratégie fait en sorte qu'on
18 essaie de... on va chercher le maximum des projets
19 québécois avec des contrats de vingt (20) ans
20 également. Et je n'ai pas d'inquiétude ou de souci
21 quant au fait qu'on soit en mesure d'aller
22 contracter ces contrats-là au fil des prochaines
23 années avec la stratégie qui est présentée.

24 Q. [57] Est-ce qu'il y a des considérations monétaires
25 également dans le fait de peut-être privilégier des

1 contrats avec des producteurs à l'extérieur du
2 Québec?

3 R. En fait, je vais juste corriger l'affirmation que
4 vous avez faite, parce qu'on ne privilégie pas les
5 contrats hors Québec. On privilégie les contrats
6 québécois. Et une fois qu'on a une vision sur les
7 volumes que les projets québécois vont injecter au
8 Québec pour nous permettre d'atteindre la cible,
9 c'est à ce moment-là qu'on lance un appel d'offres
10 et qu'on va chercher des volumes qui viennent
11 généralement, qui viennent jusqu'à présent toujours
12 de l'extérieur du Québec, mais qui sont également
13 ouverts aux projets québécois. Donc, il faut juste
14 que ce soit clair dans l'esprit des gens. Puis je
15 sais que c'est un sujet sur lequel le GRAME
16 insiste. En fait, on est du même côté, on est du
17 même avis. C'est-à-dire qu'on doit favoriser et
18 privilégier les projets québécois dans un premier
19 temps. Et une fois qu'on a été chercher le maximum
20 de ce qu'on était capable d'aller chercher, à ce
21 moment-là, on va aller sur les marchés hors Québec,
22 dans les dernières années c'est l'expérience qu'on
23 a eue, pour compléter les volumes dont on a besoin.

24 Q. **[58]** Je vous remercie. Je vais aborder maintenant
25 les modifications au tarif de réception. Peut-être,

1 Madame la Greffière, si c'est possible d'afficher
2 la pièce C-GRAME-0020. On en a discuté hier avec
3 monsieur Goyette. Je reviendrais seulement pour une
4 question par rapport à... C'était un article qui
5 était paru dans La Presse le premier (1er) juillet
6 deux mille vingt-quatre (2024) qui s'intitulait
7 « Énergir veut plus de projets québécois ». Je vous
8 référerai à la page 4 s'il vous plaît, après la
9 photo de monsieur Lortie. Donc, à la page 4, on
10 demandait à Énergir, ou à monsieur Lortie plutôt
11 directement :

12 Pour les producteurs de GNR, le
13 raccordement au réseau d'Énergir peut
14 coûter des millions de dollars. Est-ce
15 que ça ne devient pas un frein pour la
16 filière?

17 Et puis monsieur Lortie en réponse indiquait :

18 On a fait des démarches auprès de la
19 Régie de l'énergie du Québec pour
20 qu'une partie du raccordement - celle
21 du conduit qui rejoint notre réseau -
22 puisse être assumée par l'ensemble de
23 la clientèle d'Énergir, plutôt que par
24 le producteur.

25 Est-ce qu'on parle bien ici de la modification

1 selon laquelle les actifs qui sont associés à la
2 conduite pour l'injection de GSR, les actifs de
3 raccordement, qui soient socialisés à la hauteur de
4 un million par projet? C'est-tu ça dont on parle?

5 R. Juste avant qu'on réponde à la question. Pouvez-
6 vous juste remonter en haut? Je veux voir la date
7 de l'article.

8 Q. **[59]** C'est le premier (1er) juillet deux mille
9 vingt-quatre (2024). Mais je ne pense pas qu'on le
10 voit sur le document.

11 R. Effectivement, c'est le premier (1er) juillet.

12 Q. **[60]** Ah oui!

13 R. Donc, effectivement, il faut référence à cette
14 proposition de modification.

15 Q. **[61]** Là, si cette demande-là, par exemple, était
16 refusée par la Régie au présent dossier, est-ce
17 que, selon vous, ça pourrait constituer un frein au
18 développement de la filière du GNR?

19 M. CLÉMENT BEKAERT :

20 R. Il faut voir que, ça, c'est une mesure parmi un
21 certain nombre d'outils qui sont mis en place par
22 Énergir, par le gouvernement et par d'autres
23 acteurs pour faire lever la filière. Donc, le tarif
24 de rachat est un incitatif. Le partage d'une partie
25 des coûts de raccordement, on pense que c'en est

1 un. Est-ce que c'est un frein? Est-ce que c'est ça
2 qui débloquera le développement de la filière? On
3 ne sait pas. Mais on a fait un balisage aussi qui
4 met de l'avant le fait que, quand il y a un
5 meilleur partage entre le producteur et le client
6 gazier, mais aussi quand il y a d'autres incitatifs
7 autour, il ne faut pas prendre les mesures de
8 manière en silo, mais vraiment voir le grand
9 portrait des choses, bien, ça permet de développer
10 parfois significativement la croissance de la
11 filière. Donc, est-ce que c'est ça qui ferait
12 bloquer le développement? On ne pense pas. Est-ce
13 que ça va aider? On le pense fortement, oui.

14 Q. **[62]** Je vous remercie. Pour mes prochaines
15 questions, Madame la Greffière, s'il vous plaît
16 afficher la pièce B-0112, Énergir-Q, Document 14,
17 qui porte sur le tarif de réception, les
18 modifications qui sont proposées. En page 15 s'il
19 vous plaît. Le deuxième paragraphe, on comprend de
20 la preuve la position d'Énergir considère que le
21 poste d'injection serait utile uniquement pour le
22 producteur alors que, pour les conduites qui sont
23 reliées au poste d'injection, ça sert également aux
24 fins de distribution. Quand vous indiquez « ainsi
25 refléter le fait que - à la ligne 11 - les

1 conduites peuvent servir également aux fins de
2 distribution », on parle de distribution de GSR?

3 Mme CAROLINE DALLAIRE :

4 R. On parle ici de distribution au sens large, dans le
5 sens où, une fois que la conduite est présente, un
6 client pourrait se raccorder à cette conduite-là.

7 Q. **[63]** Merci. Donc, les conduites qui seraient
8 reliées au nouveau poste d'injection, selon
9 Énergir, vont pouvoir servir à la sécurité
10 d'approvisionnement dans le futur également pour la
11 clientèle d'Énergir, la clientèle québécoise?

12 M. VINCENT REGNAULT :

13 R. Ça fait partie de l'avantage d'avoir de la
14 production de gaz naturel renouvelable en
15 franchise. C'est-à-dire qu'on contribue à la
16 sécurité d'approvisionnement à la hauteur de la
17 production. Donc, ça, c'est effectivement un des
18 avantages de ces conduites-là.

19 Q. **[64]** Un peu dans le même ordre d'idée, les postes
20 d'injection aussi vont contribuer à la sécurité
21 d'approvisionnement?

22 R. Tout à fait.

23 Q. **[65]** Merci. Maintenant, je vous demanderais d'aller
24 à la page 12 s'il vous plaît où est-ce qu'on voit
25 le balisage qui a été effectué par Énergir, voir

1 comment les coûts sont répartis entre les
2 producteurs et les distributeurs. Puis on constate
3 que... Bon. Énergir, la position, c'est que le
4 poste d'injection serait à la charge exclusive des
5 producteurs. Ça, c'est un balisage qu'Énergir a
6 réalisé?

7 Mme YAYE-DIEYNABA BA :

8 R. Oui.

9 Q. **[66]** Et puis est-ce que vous êtes en mesure
10 d'indiquer pourquoi il y a certaines des
11 juridictions, comme la Californie et l'Allemagne,
12 qui, pour le poste d'injection vont partager les
13 coûts, ils vont être distribués entre le producteur
14 et le distributeur? Est-ce que vous savez les
15 raisons pour lesquelles ça a été décidé comme ça?

16 R. Juste pour préciser. Le balisage a été fait par une
17 firme externe mandaté par Énergir. Et aussi, on
18 insistait sur le fait qu'on voulait s'inspirer de
19 ce qui se passait ailleurs. L'idée, c'est d'avoir
20 des pratiques, des bonnes pratiques. Puis nous,
21 nous comparer un peu pour savoir si ce que nous
22 propositions sortait de l'ordinaire ou était
23 extraordinaire.

24 Q. **[67]** O.K. Oui. C'était pour aller juste un peu plus
25 loin. Si c'est vous qui aviez fait le balisage

1 j'imagine que vous auriez été en mesure peut-être
2 de répondre, mais là vous n'avez pas l'information,
3 je comprends? D'accord. Maintenant concernant les
4 actifs d'adaptation au réseau. Madame la Greffière,
5 si c'était possible d'afficher la pièce B-0189 qui
6 est la présentation, là, du panel 4 à la page 2.
7 Donc, on... Énergir propose pour les actifs
8 d'adaptation de renforcement, là, du réseau, que...
9 que ce traitement, en fait le traitement des coûts
10 soit fait au dossier tarifaire. Juste pour
11 préciser, est-ce que... est-ce qu'Énergir entend
12 demander l'approbation de ces coûts-là lors du
13 dossier tarifaire dans le cadre d'une enveloppe
14 globale?

15 Mme CAROLINE DALLAIRE :

16 R. En fait, ce serait dans le cadre du... de la
17 planification pluriannuelle des investissements,
18 qui est présentée à la pièce L Doc-3. Cette année
19 la cote, là, c'est B-0050. Donc, ce plan-là est
20 approuvé, la planification pluriannuelle est
21 approuvée par la Régie, donc indirectement ces
22 montants-là le seront aussi, là.

23 Q. **[68]** D'accord. Et puis si la Régie refusait, là, de
24 traiter cette demande-là de la manière dont vous le
25 proposez, est-ce que ça implique qu'Énergir

1 pourrait faire des demandes pour chaque de
2 renforcement, des demandes d'investissement
3 distinctes pour chaque projet d'investissement?

4 R. En fait, si la Régie refusait la... la proposition
5 d'Énergir, donc les coûts de renforcement seraient
6 liés à chacun des projets d'injection et à ce
7 moment-là ça passerait par l'approbation du tarif
8 de réception, comme c'est fait actuellement. Puis
9 seulement pour préciser ma réponse de tout à
10 l'heure, là, oui, les coûts de renforcement sont
11 présentés à la cause tarifaire dans la
12 planification pluriannuelle. Et bien sûr si ces
13 coûts-là sont supérieurs à quatre millions (4 M) ce
14 sera dans un dossier distinct présenté à la Régie.

15 Q. **[69]** D'accord.

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 R. Peut-être juste ajouter qu'évidemment dans cette...
18 dans cette situation-là on voit que les projets de
19 renforcement de réseau sont généralement des
20 projets assez... assez coûteux. Donc là, évidemment
21 ça a un impact important, sinon fatal sur le... la
22 réalisation du projet, là.

23 Q. **[70]** Puis en lien avec votre... votre commentaire,
24 là, Maître Regnault, ça pourrait également peut-
25 être augmenter le degré d'incertitude, là, pour les

1 producteurs, là, dans le cadre de... de
2 l'avancement de leur projet.

3 R. Effectivement.

4 Q. **[71]** Merci. Maintenant si on regarde la
5 présentation... juste une petite précision. Quand
6 vous indiquez pour les... l'adaptation du réseau
7 GSR, proposition d'Énergir, « cent pour cent
8 (100 %) Énergir lorsque justifié et requis pour
9 favoriser efficacement l'injection de GSR ». On en
10 avait parlé un peu plus tôt, là, avec mon confrère
11 maître Cadrin et maître Dubé également. Mais
12 lorsque... lorsqu'Énergir indique « lorsque
13 justifié », ce sont par exemple... on exclurait les
14 producteurs qui font de l'exportation, parce que ce
15 ne serait pas lié à de l'injection de GSR au
16 Québec. Est-ce que... est-ce qu'on comprend bien?

17 R. Effectivement, les... vous avez raison dans votre
18 affirmation.

19 Q. **[72]** Puis si la Régie accepte, là, le traitement
20 qui est proposé, lorsque vous déposeriez la demande
21 pour l'approbation des coûts qui sont en bas de
22 quatre millions (4 M), est-ce qu'il y aurait toutes
23 les justifications qui seraient présentées en
24 preuve, là, pour démontrer qu'effectivement il ne
25 s'agit pas d'exportation, c'est du GSR qui va...

1 qui va être... qui va être présent pour pouvoir
2 contribuer à l'atteinte des cibles? Est-ce que
3 cette preuve va être assez développée pour
4 permettre à la Régie de vraiment s'assurer que les
5 coûts doivent être socialisés?

6 Mme CAROLINE DALLAIRE :

7 R. En fait, je pense qu'on va mettre tous les
8 justificatifs nécessaires pour présenter les coûts,
9 les justifier. Donc, les informations requises
10 devraient être présentes à la pièce pour que la
11 Régie puisse rendre une décision éclairée.

12 Q. [73] Merci. Une dernière question qui n'est pas en
13 lien avec une de vos propositions, mais c'est en
14 fait une proposition qu'on retrouve dans la preuve
15 du GRAME qui porte sur les coûts de catégorie D qui
16 sont les coûts de transport, les coûts additionnels
17 du réseau de transport, TCPL, TQM.

18 Dans sa preuve à la cote C-GRAME-0017, puis
19 ce n'est pas nécessaire de l'afficher, en page 37,
20 le GRAME énonce que dans les zones de production de
21 GSR, la consommation locale pourrait provenir
22 majoritairement de GSR qui est produit localement.
23 Puis là, il n'y aurait peut-être plus une nécessité
24 de ces coûts de transport additionnels-là. Est-ce
25 que vous êtes d'accord avec l'affirmation selon

1 laquelle dans les zones où il y a une production de
2 GSR importante, la consommation pourrait provenir
3 majoritairement du GSR qui est produit, puis ces
4 coûts de catégorie D ne seraient plus requis?

5 R. Je m'excuse. On a une discussion sur la différence
6 entre les coûts B et les coûts D. On est un petit
7 peu confus, mais bref, il y a un taux
8 supplémentaire qui s'applique effectivement lorsque
9 le gaz sort du territoire.

10 Il faut se rappeler que le tarif à la base,
11 le tarif de réception, il a été conçu pour de
12 l'injection pas nécessairement de GSR. On en a déjà
13 parlé. Je pense que monsieur Bekaert en a parlé
14 hier dans son allocution, le prix historique du
15 tarif.

16 Donc, l'idée c'était si jamais un
17 Producteur injecte et il le vend en achat direct à
18 un client qui n'est pas dans la même région. Je
19 vais le simplifier comme ça, là. On voulait être
20 sûr qu'il y ait un coût chargé pour l'utilisation
21 de notre réseau.

22 Donc, je pense que ce coût-là a encore sa
23 raison d'être dans le sens où si jamais c'était une
24 vente en achat direct qui se faisait. Parce que par
25 exemple, un Producteur déciderait de vendre la

1 quantité de GSR à un client.

2 Bien sûr, tout ça est virtuel, on s'entend,
3 c'est des ententes contractuelles parce que dans
4 les faits, le gaz va se consommer dans la région,
5 mais c'était vraiment l'idée qu'il y a l'absence de
6 service gratuit.

7 Donc, il y a vraiment un montant pour
8 l'utilisation du réseau d'Énergir et je pense que
9 ce coût-là a encore sa raison d'être.

10 Q. [74] Donc, ce coût-là, si je comprends bien, aurait
11 sa place pour les clients en achat direct, mais pas
12 nécessairement pour les autres clients?

13 R. Oui. Je pense que c'est l'objectif à la base.

14 Q. [75] O.K. Je vous remercie. Ça va compléter mes
15 questions, Monsieur le Président, merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Paquet. On va prendre la pause avant
18 maître Neuman. Par contre, juste une autre petite
19 question d'intendance. Le micro de droite
20 complètement, bien celui qui est à ma droite,
21 oubliez-le. Oui, oubliez-le parce que quand vous le
22 prenez, on voit la fenêtre. Alors, ce n'est pas
23 agréable pour le témoin qui est assis là. Voilà,
24 c'est les caméras qui sont rouillées. Donc, voilà,
25 je vous remercie puis on se revoit à 10 h 45,

1 merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 (10 h 45)

6 LE PRÉSIDENT :

7 Bonjour, Maître Neuman. Donc, vous aviez annoncé
8 trente (30) minutes.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Bonjour. Comment ça va? Oui.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Et vous? On est prêt à vous écouter.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Ce sera encore une fois un peu moins, mais je pense
15 que... Mon confrère me faisait remarquer que ça
16 devient à la mode que les avocats ont moins de
17 temps de questions qu'annoncé. C'est une tendance.
18 C'est une mode. Bonjour, Monsieur le Président,
19 Madame et Monsieur les régisseurs. Bonjour au
20 panel. Bonjour chers collègues.

21 Q. [76] J'aurais d'abord une question sur la
22 socialisation des coûts d'investissement proposée
23 par Énergir en lien avec le tarif de réception. Et
24 je voudrais demander au panel d'élaborer un petit
25 peu plus sur l'hypothèse... sur la possibilité

1 qu'Énergir se garde de refuser d'assumer les coûts,
2 les coûts d'intégration dans certains cas. Ça a été
3 légèrement évoqué par le procureur de l'ACIG un peu
4 plus tôt. Et je vous pose cette question, je vous
5 demande d'élaborer un peu là-dessus en lien avec la
6 crainte que nous avons exprimée dans notre mémoire
7 à l'effet que... en fait, ce serait peut-être une
8 bonne chose qu'Énergir se garde cette possibilité
9 pour éviter de perdre le contrôle, le contrôle de
10 son plan d'investissement si elle devait être
11 forcée par n'importe quel producteur qui désire
12 injecter d'assumer des investissements n'importe où
13 sur le territoire même à des endroits non
14 convenants.

15 Donc, si vous pouviez élaborer un peu.
16 Comment ça se passerait concrètement? C'est-à-dire
17 qu'un projeteur, un producteur vous contacterait et
18 indiquerait qu'il a l'intention de produire du GSR
19 et de l'injecter. Et, là, vous évalueriez si sa
20 localisation est convenable. Et, dans certains cas,
21 le producteur, s'il n'a rien encore de construit,
22 vous pourriez proposer une autre localisation plus
23 convenable. Comment est-ce que ça fonctionnerait?

24 M. VINCENT REGNAULT :

25 R. Je pense que vous avez relativement bien décrit la

1 situation. Puis encore une fois c'est quelque chose
2 qui est inconnue, qui est nouveau. Donc, c'est une
3 chose qui serait développée avec le temps puis les
4 occasions qui vont se présenter. Mais vous avez
5 raison dans la... Vous avez, je pense, décrit assez
6 fidèlement le processus qui se déroule à l'interne
7 lorsqu'il y a un producteur qui nous approche. Il a
8 un projet. Parfois, il a rarement un terrain. Au
9 moment où il nous approche, il a souvent un
10 environ, une région où il veut développer son
11 projet. Là, il y a effectivement des analyses qui
12 sont faites au niveau hydraulique. Et, là, on
13 arrive à un point où est-ce qu'on va essayer de le
14 guider vers un endroit plus qu'un autre, souvent,
15 parfois, lorsqu'il y a des enjeux de saturation ou
16 d'autres enjeux. Donc, ça, ça décrit effectivement
17 correctement la situation. Là, reste à voir les
18 justificatifs qui nous amèneraient à refuser de
19 faire un renforcement de réseau.

20 Comme je l'ai mentionné tantôt, on est
21 vraiment... on est ici aujourd'hui pour créer une
22 enveloppe. Ces justificatifs-là où, au cas par cas,
23 comme on indique dans la présentation qui a été
24 faite, les analyses vont être faites. Puis les
25 projets qui, pour nous, feront du sens, vont être

1 inclus dans la planification pluriannuelle de la
2 gestion de nos actifs avec, comme le disait madame
3 Dallaire, un certain nombre d'informations
4 associées à des projets qui vont pouvoir... qui
5 bénéficieront de ces investissements-là. Puis on
6 aura l'occasion, effectivement, d'en discuter puis
7 la Régie de l'approuver.

8 Q. [77] Et est-ce que ça implique donc que, lorsque
9 vous seriez en contact avec ces projeteurs, que
10 vous leur diriez que, si leur projet est établi à
11 tel endroit, ça risquerait d'être un peu trop
12 inconvenant et qu'Énergir envisagerait de ne pas le
13 rembourser... pas rembourser l'investissement, ne
14 pas l'assumer.

15 R. Je pense que c'est une... c'est une hypothèse qu'on
16 peut pas exclure à ce stade-ci, là. Je pense
17 qu'effectivement c'est une possibilité, ça fait
18 partie des options qu'on peut se... qu'on peut
19 vouloir se garder ouvertes.

20 Q. [78] Et tout ça, tout ce que vous décrivez ça fait
21 partie de cette démarche d'accompagnement qui a été
22 décrite notamment par monsieur le vice-président
23 hier, cette démarche d'accompagnement que vous
24 faites auprès des différents producteurs potentiels
25 de GSR québécois.

1 R. Oui.

2 Q. [79] Attendez un instant. Je vais changer de sujet
3 pour vous poser une question relativement à la
4 prévision d'approvisionnement en GSR pluriannuelle
5 et je vais vous référer à un tableau que j'avais
6 tenté sans succès d'examiner avec le panel 2 qui
7 est la pièce B-0126, Énergir H, Document 6, à la
8 page 1 s'il vous plaît, si madame la greffière
9 pouvait le projeter.

10 Merci. Donc ça c'est la pièce telle que...
11 la pièce révisée, telle qu'elle existe actuellement
12 dans la preuve. Peut-être que vous envisagez de la
13 re-réviser bientôt, je ne sais pas, ça fait peut-
14 être partie des réponses que vous m'indiquerez.

15 Donc, on voit dans les deux colonnes deux
16 mille vingt-cinq/deux mille vingt-six (2025-2026),
17 ainsi que deux mille vingt-six/deux mille vingt-
18 sept (2026-2027), que les volumes exigibles, selon
19 le règlement, ce qui se trouve à la ligne 4, donc
20 pour vingt-cinq/vingt-six (2025-2026) trois cent
21 sept millions de mètres cubes (307 Mm3); pour deux
22 mille vingt-six/vingt-sept (2026-2027) c'est trois
23 cent cinq millions de mètres cubes (305 Mm3), alors
24 que le total des volumes projetés en
25 approvisionnements, tant approuvés que non

1 approuvés, en cumulant, c'est de deux cent quarante
2 millions (240 M) seulement en deux mille vingt-
3 six/vingt-sept (2026-2027)... pardon, deux mille
4 vingt-cinq/vingt-six (2025-2026) et de deux cent
5 quatre-vingt-douze millions (292 M) en deux mille
6 vingt-six/vingt-sept (2026-2027). Donc, il y a...
7 il y a un écart. Il y a un écart assez grand entre
8 ce qui est prévu et ce qui serait requis pour se
9 conformer au règlement. Et ça, c'est sans compter
10 la progression linéaire qui serait peut-être...
11 qu'il y aurait peut-être lieu d'avoir vers la
12 prochaine cible en deux mille vingt-sept (2027).

13 Est-ce que... enfin expliquez-moi qu'est-ce
14 qu'Énergir envisage de faire pour essayer de
15 combler cet écart et peut-être que dans votre
16 réponse vous pourriez nous indiquer les volumes qui
17 sont prévus de la part du producteur Nature dont on
18 a... qui a été mentionné dans les médias et dont on
19 a parlé hier?

20 R. Finalement c'était une question pour le panel
21 numéro 2.

22 Q. **[80]** Le volume et la date.

23 R. Donnez-nous un instant. Donc, en fait cette pièce-
24 là... puis là je ne vois pas date à laquelle elle a
25 été préparée, mais je pense qu'il y a eu une

1 révision, là, mais ceci étant dit les chiffres, là,
2 qui n'ont pas été révisés ce sont des chiffres qui
3 ont été insérés dans le tableau au moment de la
4 préparation au printemps deux mille vingt-quatre
5 (2024), au dernier printemps. Donc, c'était une
6 période... un moment auquel on était encore en
7 discussion avec plusieurs projets potentiels suite
8 à l'appel d'offres qu'on avait lancé à l'automne
9 deux mille vingt-trois (2023). Et donc, depuis ce
10 temps-là on a signé tout près de cinquante millions
11 de mètres cubes (50 Mm3) pour de nouveaux contrats.
12 Et aujourd'hui quand on regarde les volumes
13 contractés par Énergir, on est à trois cent cinq
14 (305) ou trois cent six millions de mètres cubes
15 (306 Mm3) environ. Donc, on est, là, à toutes fins
16 pratiques on a des... on est à un niveau de volume
17 contracté à toutes fins pratiques, là, équivalent à
18 la cible que nous avons en deux mille vingt-
19 cinq/deux mille vingt-six (2025-2026). Donc, je
20 voulais vous rassurer parce qu'effectivement c'est
21 une chose que vous avez... qui a été mentionnée,
22 là, je pense lors de la présentation de monsieur
23 Goyette, mais effectivement à l'heure actuelle on
24 est très confiant, là, d'atteindre la cible du cinq
25 pour cent (5 %) en deux mille vingt-cinq/deux mille

1 vingt-six (2025-2026). Les volumes contractés sont
2 presque également à la hauteur de la cible de sept
3 pour cent (7 %) en deux mille vingt-huit/deux mille
4 vingt-neuf (2028-2029). Donc, là aussi on a un
5 niveau de confiance assez élevé d'atteindre cette
6 cible réglementaire-là.

7 Q. [81] D'accord. Bien, sauf erreur, en fait, cette
8 pièce-là, c'est la version révisée, mais à moins
9 que j'ai manqué quelque chose, je ne pense pas
10 qu'il y ait une nouvelle révision qui soit déjà
11 déposée au dossier. Je me trompe peut-être, mais
12 j'ai revérifié hier, je ne trouvais pas de nouvelle
13 pièce. Mais peut-être que vous en avez une que vous
14 brûlez d'impatience de déposer?

15 Mme CAROLINE DALLAIRE :

16 R. Il n'y a effectivement pas d'autre pièce. Il faut
17 savoir qu'ici, elle a été révisée cette pièce-là
18 parce qu'il y avait une coquille. Donc, la coquille
19 a été corrigée. La pièce n'est pas révisée à toutes
20 les fois que de nouvelles discussions ont lieu avec
21 les producteurs ou de nouveaux contrats sont
22 signés.

23 Donc, il ne devrait pas y avoir de mise à
24 jour de la pièce à moins qu'on trouve une autre
25 erreur, ce qu'on ne souhaite pas, mais bref, voilà.

1 Q. **[82]** O.K. Peut-être que ça serait une bonne idée de
2 déposer soit la pièce révisée ou soit le tableau
3 révisé pour tenir compte des informations.

4 Et ma question d'ailleurs, c'était : Le
5 trois cent cinq millions (305 Mm3), ça serait dès
6 deux mille vingt-cinq, vingt-six (2025-2026)?

7 M. VINCENT REGNAULT :

8 R. Oui.

9 Q. **[83]** Et ça inclut Nature? Bien, en fait, ça inclut
10 plusieurs contrats dont Nature, oui?

11 R. Non. Ça n'inclut pas de projet de Nature Energy.

12 Q. **[84]** O.K. Qui seraient éventuellement ajoutés s'ils
13 se concrétisent? Est-ce que c'est bien ça?

14 Mme CAROLINE DALLAIRE :

15 R. En fait, non, la pièce ne sera pas mise à jour.
16 Lorsque le dépôt de la cause tarifaire est fait,
17 c'est basé sur les hypothèses au moment du dépôt.
18 C'est vrai pour la prévision de demandes, c'est
19 vrai pour les prévisions d'injection de GSR.

20 Les pièces ne sont pas révisées par la
21 suite en tenant compte des nouvelles informations
22 qui arrivent. On ne finirait jamais, je vous
23 dirais, là. Le lendemain, il y a déjà des choses
24 qui changent. Alors, il n'est pas prévu que cette
25 pièce-là soit mise à jour.

1 Q. **[85]** O.K., mais vous me dites que donc
2 l'information est au dossier verbalement? Dans les
3 notes sténographiques, c'est trois cent cinq mille
4 (305 Mm3) à peu près en deux mille vingt-cinq,
5 vingt-six (2025-2026), O.K.

6 M. VINCENT REGNAULT :

7 R. Oui.

8 Q. **[86]** Deux mille vingt-cinq, vingt-six (2025-2026).
9 Et le contrat de Nature n'est pas encore là. Donc,
10 est-ce que ma compréhension est correcte que
11 lorsqu'il sera conclu, il viendra logiquement
12 s'ajouter dans le même tableau? En fait, dans la
13 même liste?

14 R. Vous semblez avoir un intérêt particulier pour ce
15 dossier-là ou pour ce projet-là de Nature Energy?

16 Q. **[87]** Non, pas particulièrement. C'est celui qu'on
17 connaît, c'est tout.

18 R. Oui, mais de la même façon que tous les projets
19 avec lesquels on finit par signer un contrat
20 d'achat de GSR. Ce contrat-là se retrouvera dans la
21 fameuse annexe 3. Je ne me souviens pas de la cote
22 exacte, où on trouve l'ensemble des projets
23 contractés, les QCA, et caetera, et caetera, oui.

24 Q. **[88]** Ces nouveaux projets qui vont maintenant nous
25 amener au total de trois cent cinq millions

1 (305 Mm3), est-ce que vous savez si ce seront de
2 projets en territoire ou hors territoire?

3 R. Les derniers contrats qui ont été signés, c'est des
4 contrats avec des projets hors Québec.

5 Q. **[89]** D'accord. Alors, je vous remercie beaucoup.
6 Merci bien. Donc, ça complète mes questions qui
7 étaient plus courtes que tel qu'annoncé. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, Maître Neuman. Donc, je n'avais pas d'autre
10 intervenant qui avait manifesté des questions pour
11 le Panel 4, à moins qu'un intervenant veule se
12 manifester sinon on serait rendu aux questions de
13 la Régie. Maître Cardinal, à vous la parole.

14 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Q. **[90]** Merci beaucoup. Bonjour aux membres du panel,
16 Amélie Cardinal pour la Régie. Ma première série de
17 questions va porter sur les propositions d'Énergir
18 en lien avec la refonte du tarif de réception. Ma
19 première question, en fait, c'est plus sur un
20 projet en particulier.

21 En réponse à la DDR 1 de la Régie qui est
22 la pièce B-0115, si on peut y aller, Madame la
23 Greffière, simplement pour illustrer. Donc, c'est à
24 la page 15. La réponse à la question 9.1, donc dans
25 sa réponse Énergir réfère au fait que les actifs de

1 renforcement de deux point trois millions de
2 dollars (2,3 M\$) pour la phase 2 du Projet 3 qui
3 est l'augmentation de la capacité d'injection de
4 GSR de CTBM à Saint-Pie vont être intégrés au
5 calcul du coût de service du dossier tarifaire deux
6 mille vingt-quatre, deux mille vingt-cinq (2024-
7 2025) si la Régie approuve la demande de
8 modification relative à la refonte du tarif de
9 réception. Puis, en fait, on voulait savoir est-ce
10 que les actifs de d'adaptation installés pour CTBM
11 pourraient servir à un autre producteur, là, à
12 raccorder d'autres producteurs de GSR dans cette
13 région-là?

14 M. VINCENT REGNAULT :

15 R. En principe... en principe, oui. Évidemment, quand
16 on parle d'un projet, ça peut être tous les... ça
17 peut être différents types de projets, ça
18 dépendrait des volumes, en fait ça dépendrait
19 principalement des volumes. Les actifs qui ont été
20 construits pour régler la question de la saturation
21 du réseau dans cette région-là ont donné, là, un
22 certain... une certaine capacité au réseau. Donc,
23 s'il y avait un deuxième... un deuxième projet qui
24 venait se greffer ou se développer à proximité,
25 donc il pourrait en bénéficier, mais si les volumes

1 sont trop élevés, il pourrait à ce moment-là avoir
2 la nécessité d'effectuer d'autres investissements.

3 Q. [91] Et également, par rapport à... en fait,
4 Énergir propose des modifications pour le dépôt de
5 la demande de fixation de tarif de réception. On
6 comprend, là, que, en fait Énergir propose de
7 calculer le tarif de réception en fonction des
8 coûts du projet à la date d'injection en y incluant
9 les subventions à venir. Donc, elle va déposer sa
10 demande de fixation de tarif après la date du début
11 d'injection comme c'est le cas présentement, mais
12 en y incluant les coûts de subvention. Est-ce qu'on
13 peut... en fait, est-ce qu'on comprend qu'Énergir
14 va continuer de la même façon, mais en incluant les
15 subventions, donc il y aurait peut-être un plus
16 grand délai entre le début de l'injection et la
17 demande de fixation de tarif?

18 Mme YAYE-DIEYNABA BA :

19 R. En fait présentement la subvention est déjà inclus
20 à la demande de l'approbation. Le changement ici
21 c'est qu'on va vraiment attendre qu'il injecte, que
22 le producteur injecte. Donc, des fois, il se
23 trouvait qu'il disait le cinq (5) décembre, le jour
24 même la date a changé. Et donc là, ce qu'on
25 propose, c'est d'attendre que vraiment l'injection

1 soit faite pour faire la demande d'approbation.

2 Donc, effectivement, il pourrait y avoir un délai
3 entre la date d'injection puis notre demande.

4 Q. **[92]** Merci. Ensuite, Énergir propose d'abolir aussi
5 les comptes de frais reportés pour les trop-perçus,
6 manques à gagner, relatifs au projet d'injection,
7 puis le suivi de ceux-ci qui est effectué à la
8 pièce Énergir 8, document 8 du rapport annuel. Dans
9 la mesure où la Régie accueillait la proposition
10 d'Énergir, est-ce qu'on comprend bien que le suivi
11 des CFR sera présenté pour une dernière fois dans
12 le rapport annuel deux mille vingt-quatre (2024),
13 puis le cas échéant les écarts seraient pris en
14 compte dans les tarifs de l'année deux mille vingt-
15 cinq, deux mille vingt-six (2025-2026)?

16 R. Oui, vous avez raison, on va faire un dernier suivi
17 dans le prochain rapport, puis pour clore, dans le
18 fond, les comptes de CFR, oui.

19 Q. **[93]** Ma prochaine question, en fait, c'est pour
20 faire du pouce un peu sur la ligne de questions de
21 maître Obadia de la FCEI par rapport à une de leurs
22 recommandations. En fait, par rapport à la
23 proposition d'Énergir d'appliquer ces modifications
24 proposées au tarif de réception aux projets
25 existants. En fait, la FCEI, ce qu'elle dit dans sa

1 preuve c'est que si Énergir devait socialiser les
2 coûts d'investissement sans ajuster le prix des
3 contrats, ça aurait pour effet que les coûts
4 seraient facturés en double à la clientèle. Donc,
5 une fois par le biais du tarif... par le prix du
6 GSR et une fois par le tarif de distribution. Puis
7 en fait, on aimerait avoir vos commentaires par
8 rapport à cette recommandation, cette compréhension
9 de la FCEI.

10 M. VINCENT REGNAULT :

11 R. Donc, effectivement, le... Abstraction faite de
12 l'affirmation qui est faite par le FCEI, la
13 réalité, c'est qu'on a des contrats de DR qui sont
14 assujettis aux Conditions de service et tarifs qui
15 vont donc... Le calcul du tarif va varier au gré
16 des décisions de la Régie. Par rapport... par
17 contre, au niveau du contrat d'achat, c'est un
18 contrat qui est ferme, qui est fixé, qui si une
19 fois qu'il est signé n'est pas renégocié. Donc, on
20 n'a pas nécessairement cette possibilité-là de
21 venir modifier ce prix-là, parce qu'il y a eu des
22 changements au niveau réglementaire.

23 Ceci dit, les quelques projets... Donnez-
24 moi juste un instant, s'il vous plaît.

25 Donc, ce que je voulais aussi ajouter,

1 simplement, c'est que les quelques projets qui
2 risquent, qui pourraient bénéficier de ce genre de
3 modifications au tarif DR, ce sont aussi des
4 projets qui datent d'il y a plusieurs années, qui
5 ont été construits, qui ont fait l'objet de prix,
6 de négociations avec des prix différents dans un
7 marché qui était différent avec des coûts qui
8 étaient différents, également. Et donc, le...
9 comment je dirais... le petit avantage financier
10 qui découlerait de ce genre de modifications là au
11 tarif DR va peut-être constituer un petit retour de
12 balancier, si je peux m'exprimer ainsi sur les
13 revenus qu'ils peuvent faire ultimement et le
14 rendement qui est parfois plus bas que ce qui avait
15 été originalement envisagé.

16 Q. **[94]** En fait, pour les projets futurs. Donc, là, on
17 comprend que le prix d'achat du GSR tiendrait
18 compte, nécessairement, de la socialisation d'une
19 partie des coûts de la conduite?

20 R. Exact.

21 Q. **[95]** Et c'était approuvé par la Régie?

22 R. Exact. Parce qu'à ce moment-là, donc dans le modèle
23 financier qui nous est... qui est partagé par le
24 producteur, dans lequel on constate les coûts,
25 effectivement, il y aurait les coûts associés à cet

1 investissement-là en fonction des règles en vigueur
2 avec la décision de la Régie.

3 Q. [96] Aussi, est-ce que... justement, on parlait que
4 les prix d'achat, nécessairement, tiendraient
5 compte du fait qu'il y a une partie qui est
6 socialisée de la conduite, mais est-ce qu'Énergir a
7 évalué ultimement l'impact de sa proposition de
8 refonte sur le prix du GSR?

9 R. Donc, le prix... Évidemment, le prix des projets
10 québécois. Donc, en fait, la question de la
11 prévisibilité... des prix projetés, c'est quelque
12 chose qui, en fait, qui est difficile, voire
13 impossible de faire dans la mesure où quand on
14 développe un projet, c'est des coûts qui sont
15 associés à ces projets-là. Ils vont évoluer au fil
16 des années en fonction de différents facteurs, ce
17 qui fait en sorte qu'on n'a pas nécessairement de
18 projection des prix du GSR qui va être produit au
19 Québec qui serait suffisamment fine pour nous
20 permettre de venir dire avec une quelconque
21 précision que la mesure en question va induire une
22 réduction du prix du GSR équivalente. Puis, je
23 reviens à quelque chose que j'ai dit, une chose que
24 j'ai dite lors de mon mot d'introduction, c'est que
25 la mesure au niveau du tarif DR, oui, elle vise à

1 relâcher certains freins, mais elle vise aussi
2 beaucoup à lancer un message dans le milieu de la
3 production du GSR sur l'intérêt puis le sérieux de
4 cette filière-là au Québec, et l'intérêt qu'il y a
5 pour le produit dans le cadre de la décarbonation
6 du réseau gazier.

7 Q. [97] Maintenant, si on passe à la stratégie
8 d'approvisionnement en GSR. Dans... en fait, une
9 réponse d'Énergir à la DDR-1 de la FCEI, puis peut-
10 être qu'on n'a pas nécessairement besoin de
11 l'afficher, là. Si jamais vous avez besoin d'une
12 référence, on va le faire, mais sinon, pas
13 nécessaire.

14 En fait, la FCEI, à sa question 5.10,
15 demandait à Énergir de commenter le risque qu'elle
16 se retrouve avec plus de GSR que requis quelques
17 années après deux mille trente (2030), deux mille
18 trente et un (2031) considérant le seuil
19 volumétrique proposé de dix pour cent (10 %)
20 au-dessus de l'obligation réglementaire en mille
21 trente (2030), deux mille trente et un (2031). Puis
22 dans sa réponse, Énergir dit qu'elle va agir avec
23 diligence pour répondre à ses obligations au
24 meilleur coût pour sa clientèle, tout en gérant
25 prudemment son inventaire de volume de GSR invendu.

1 Pouvez-vous expliquer un peu les mesures
2 puis les processus qu'Énergir prévoit mettre en
3 place pour gérer prudemment son inventaire de GSR
4 pour éviter que ça ait un impact sur le tarif GSR?
5 R. Il y a plusieurs... je pense qu'on va dire qu'il y
6 a plusieurs mesures ou choses qui sont en place
7 présentement, là, pour pallier à ce risque-là ou...
8 pallier, oui, pallier à ce risque-là pour éviter
9 qu'il se produise. Je pense que le premier qui est
10 important, c'est la fameuse règle qui nous oblige à
11 socialiser à la clientèle qui consomme... la
12 clientèle volontaire qui nous oblige à socialiser
13 le coût de GSR invendu de plus de deux ans. Donc,
14 ça, c'est vraiment quelque chose, c'est un élément,
15 là, qu'on suit de très très près, évidemment, pour
16 s'assurer de ne pas se rendre dans cette situation-
17 là. Et là, je n'ai pas les derniers chiffres, là,
18 mais je pense qu'on est vraiment loin de ce genre
19 de situation-là, avec la règle du premier arrivé,
20 premier servi en termes de... au niveau des
21 volumes.

22 L'autre chose aussi, c'est que oui, la
23 Régie autorise un plafond volumétrique maximal.
24 Ceci étant dit, on a toujours dit que ce plafond-là
25 était un maximum, qu'il n'était pas nécessairement

1 une cible pour nous en termes de volume contracté.
2 Donc, on... je pense que c'est un peu l'essence de
3 la réponse qui vous avait été donnée à la question
4 de la Régie. Il y avait ces deux éléments-là qu'on
5 avait en tête, là, qui faisaient en sorte qu'il y
6 avait des garde-fous, en quelque sorte, pour éviter
7 la situation qu'évoque la FCEI.

8 Q. [98] Parfait. Puis ensuite, je vais juste... j'ai
9 une question de clarification à la suite d'une
10 question posée par maître Neuman. Monsieur
11 Regnault, vous avez répondu en lien avec la pièce
12 B-0126, on peut peut-être la projeter. C'était à la
13 page... attendez, 5, je... la page 1. Oui, c'est
14 ça. Donc, en fait, Monsieur Regnault, vous avez
15 répondu que les volumes additionnels de cinquante
16 millions de mètres cubes (50 Mm³) ont été
17 contractés depuis le dépôt des informations qui
18 sont à cette pièce-là, donc que le seuil de deux
19 mille vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-2026)
20 était atteint. Selon la compréhension de la Régie,
21 à la page 5, dans le suivi des inventaires, le
22 seuil de deux mille vingt-six (2025-2026) était
23 déjà rencontré si on tient compte des volumes en
24 inventaire. Est-ce que notre compréhension est
25 exacte à cet effet-là?

1 R. Donc, puis ça, c'est une... merci pour cette
2 question-là, en fait, parce qu'il y a souvent un...
3 on a souvent un peu des raccourcis quand on parle
4 de la cible. Souvent, les gens quand on parle de la
5 cible, on parle de... en fait, on parle des
6 quantités contractées, alors que la cible est une
7 question des volumes livrés à la clientèle. Donc,
8 effectivement, quand vous regardez la pièce, là,
9 que vous nous avez... à laquelle vous avez fait
10 référence, il y a un trois cent sept millions
11 (307 M\$). Mais, en fait, nous quand on parle des
12 volumes contractés, en fait, ce qu'on souhaite
13 faire, c'est d'avoir des volumes contractés qui
14 vont nous permettre... qui vont être suffisants en
15 soi pour atteindre ces seuils-là. Et c'est pour ça
16 qu'il y avait peut-être cette ambiguïté-là ou cette
17 confusion-là que j'ai créée dans ma réponse. Parce
18 que, effectivement, l'objectif d'Énergir, c'est...
19 à haut niveau, là, c'est d'avoir des volumes
20 contractés qui sont équivalents à la cible. Et, là,
21 après, il y a un jeu de considérations de
22 l'inventaire pour s'assurer qu'on ne se retrouve
23 pas dans une situation comme celle que j'ai
24 mentionnée tantôt où on devrait socialiser, on
25 aurait des unités invendues de plus de deux ans où

1 on devrait socialiser à la clientèle volontaire.

2 Donc, la confusion vient de cet endroit-là.

3 Q. **[99]** J'ai pris un peu plus, je suis venu grappiner
4 sur le temps qui n'avait pas été pris par mes
5 confrères et consoeurs. Voilà! Mais ça termine pour
6 ma part. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Peut-être que les témoins ont un complément de
9 réponse.

10 Q. **[100]** Est-ce que vous avez quelque chose de plus à
11 ajouter, Monsieur Regnault?

12 M. VINCENT REGNAULT :

13 R. En fait, madame Dallaire me faisait remarquer que
14 j'ai parlé de volumes contractés, alors que
15 j'aurais dû dire « volumes injectés »,
16 effectivement. Donc, peut-être simplement cette
17 mention-là aux notes, ce serait mon dernier mot. Je
18 vais répondre à vos questions avec plaisir.

19 Q. **[101]** Voilà! Maître Simard, à vous.

20 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

21 Me MICHEL SIMARD :

22 Q. **[102]** Ma question, Monsieur Regnault, vous avez dit
23 essentiellement, pour le tarif de réception, que...
24 surtout, en tout cas ma compréhension, puis vous me
25 corrigerez, pour envoyer un message pour faire en

1 sorte qu'il y ait plus de producteurs québécois qui
2 produisent du GSR. Est-ce que vous avez... Mais de
3 façon incidente, ce qu'on en comprend, puisque les
4 contrats ne seront pas réévalués pour ceux qui sont
5 en phase de réalisation, il va y avoir de façon
6 incidente une bonification de ces contrats-là. Est-
7 ce qu'on a évalué l'ampleur de cette bonification-
8 là pour ces contrats-là? Est-ce qu'on a un chiffre
9 ou quelque chose?

10 M. VINCENT REGNAULT :

11 R. Excusez-nous! On cherchait juste une information
12 pour pouvoir vous donner une réponse complète. Au
13 niveau de l'évaluation des coûts, ce qu'on voit,
14 là, ça a été précisé au tableau 7 de la pièce
15 Document 14. Malheureusement, je n'ai pas la cote.
16 B-0112. Donc, on voit à la fin de la première
17 partie du tableau, la variation des coûts annuels.

18 Q. **[103]** Juste pour vous suivre, on va la projeter.

19 R. Parfait. Excellent! C'est le tableau 7 à la page
20 25. C'est ça. O.K. Non, ce n'est pas ce que je
21 pensais. Excusez-moi! En fait, ce n'est pas
22 nécessaire de prendre cette pièce-là. Je ne pense
23 pas qu'elle puisse... elle nous permette d'arriver
24 à quelque chose de précis. Bien, en fait ce que...
25 La réponse à votre question, c'est, projet par

1 projet, les coûts n'ont pas été spécifiquement
2 évalués. Par contre, ce qu'on a vu, ce qu'on voit
3 en fait avec les projets existants, c'est que ce
4 sont des projets qui ont été construits, développés
5 il y a déjà quelques années, qui ont été négociés
6 dans des conditions différentes, qui ont vécu
7 aussi... qui ont été les premiers projets, qui ont
8 ouvert un peu la marche, qui ont compris certaines
9 choses en terme de coûts d'opération, et caetera,
10 en fait des coûts pour faire fonctionner ces
11 projets-là. Donc, dans notre esprit de leur faire
12 bénéficier de cette réduction-là, dans les cas où
13 il reste des actifs à amortir, ça nous apparaissait
14 quelque chose qui n'était pas hors de proportion,
15 qui ne nécessitait pas de traiter de façon
16 différente ces projets-là, des projets qui vont en
17 bénéficier dans le futur.

18 Q. **[104]** O.K. Mais toute chose étant égale, dans
19 l'ancien modèle de tarif de réception le producteur
20 nécessairement escomptait ses coûts puis fixait son
21 tarif en fonction de ça, le GSR. Maintenant si on
22 s'en va vers un autre modèle de tarif de réception,
23 le producteur va faire le même exercice, ça
24 pourrait entraîner une baisse du tarif GSR,
25 potentiellement. Donc, moi, ce que je cherchais par

1 ma question pour savoir les coûts, je voulais
2 savoir si par le fait de l'induction que ça
3 pourrait avoir comme bonification du contrat, est-
4 ce que ça va avoir un impact tarifaire si, dans
5 l'éventualité où la Régie statuait qu'on irait vers
6 un nouveau tarif de réception.

7 R. Juste pour être certain, quand vous parlez d'un
8 impact tarifaire est-ce que vous parlez de... au
9 niveau du DR... au niveau du tarif DR, ça va
10 évidemment avoir un impact. Au niveau évidemment de
11 la distribution aussi, dans la mesure où on accepte
12 de socialiser une partie du coût de
13 l'investissement, ça va avoir un impact qui a
14 été... qui a été quantifié. Tantôt j'expliquais
15 qu'au niveau du tarif de rachat, en fait du prix
16 d'achat parce qu'il n'y a pas de tarif, là, c'est
17 pas réglementé par la Régie, mais au niveau du prix
18 d'achat il n'y aura pas de modification associée à
19 ça.

20 Q. **[105]** Parfait. Ça complète mes questions, merci.

21 R. Puis mon collègue me le fait remarquer, là, puis je
22 l'ai mentionné tantôt, comme d'ailleurs ça a été
23 le cas dans les deux dernières décisions qui ont
24 été rendues, où le tarif DR, il y a des
25 modifications qui ont été approuvées par la Régie

1 pour modifier le tarif DR, faire en sorte que ce
2 tarif-là soit réduit pour les producteurs. Puis il
3 n'y a pas eu d'ajustement au prix d'achat associé
4 aux modifications au tarif DR.

5 Mme ESTHER FALARDEAU :

6 Q. **[106]** Bonjour. Mais là vous comprenez que, pour
7 faire suite à la question de mon collègue, vous
8 comprenez qu'il y a comme une espèce de logique de
9 coûts, là. Si les coûts des producteurs diminuent,
10 il devraient éventuellement peut-être y avoir un
11 impact sur le prix d'achat du GSR, puis là bien ce
12 que vous nous dites c'est que pas nécessairement.
13 Donc, certainement que les coûts rentrent en ligne
14 quand les producteurs viennent pour établir leur
15 prix, mais il doit y avoir d'autres éléments qui
16 rentrent en ligne de compte. Il y a un marché,
17 offre, demande, je veux dire c'est... on comprend
18 que ce n'est pas réglementé, vous pouvez me
19 confirmer ça, là. La Régie, même si elle approuve
20 les caractéristiques, c'est pas elle qui fixe les
21 prix.

22 Donc, quels autres éléments rentrent en
23 ligne de compte, là, qui pourraient faire en sorte
24 que le prix ne serait pas directement affecté par
25 une baisse de coûts des producteurs? Êtes-vous en

1 mesure... je ne veux pas vous forcer à dire des...
2 faire une analyse de marché, là, mais...
3 R. Je reviendrais un peu sur ce que j'ai dit en
4 réponse à la question du régisseur Simard ou de
5 maître Cardinal. Dans le... il y a ces projets-là
6 qui sont existants, c'est des projets qui ont été
7 développés il y a quelques années, avec des modèles
8 financiers de l'époque, avec des coûts de l'époque,
9 avec des perspectives aussi de l'époque. On... il y
10 a quelques années, on pensait... on avait une idée
11 de ce que c'était que d'exploiter une usine de
12 production de GNR qui s'est avérée être différente
13 évidemment de ce qui était projeté. Il y a souvent
14 des coûts plus élevés pour produire du GSR, que ce
15 qui avait été originalement envisagé. Donc, c'est
16 un peu ce qu'on dit, c'est que quand on regarde le
17 grand portrait des choses, t'sais, on... il y a...
18 je ne sais pas si monsieur Simard qui a dit « toute
19 chose étant égale par ailleurs » ou c'est vous dans
20 la question, mais la réalité c'est que toutes
21 choses... toutes choses ne sont pas égales, par
22 ailleurs. Il y a eu des plus, il y a eu
23 généralement beaucoup de plus que de moins. Puis
24 dans ce contexte-là ce qu'on se dit c'est que
25 c'est... ça nous apparaît équitable de faire

1 bénéficiaire ces projets-là existants de cette
2 petite... de cette socialisation-là du premier
3 million de dollars, dans les cas où ça s'applique.

4 Q. **[107]** Merci. Je comprends que vous parlez des
5 projets existants. Mais les projets futurs
6 éventuellement on sait pas ce qui peut arriver,
7 peut-être que le prix du GSR pourra être ajusté à
8 la baisse étant donné... ou peut-être que non, si
9 le marché est tel que l'offre et la demande ne va
10 pas dans ce sens-là. La réponse d'un économiste
11 serait celle-là.

12 R. Mais ça vous avez raison que pour les projets
13 futurs.

14 Q. **[108]** Oui.

15 R. Effectivement, là, à ce moment-là, les
16 modifications au tarif de réception vont être
17 prises en considération...

18 Q. **[109]** Probablement.

19 R. ... par les modèles financiers, absolument. Pas
20 « probablement », absolument.

21 Q. **[110]** Absolument?

22 R. Oui.

23 Q. D'accord. Bien, pour aller dans le même sens, ici,
24 j'aimerais revenir sur votre logique pour justifier
25 les changements à la tarification des coûts de

1 catégorie A.

2 Vous avez parlé hier d'aide, c'est-à-
3 dire... Et je vous cite dans les notes
4 sténographiques d'hier. « Lorsqu'il voit ce genre
5 d'aide-là ou de mesures prises, bon, les gens du
6 secteur, là, on parle, ça vient donner un peu
7 plus. »

8 Alors, là, vous parlez d'aider un secteur.
9 Ça montre le sérieux de ce secteur-là et de son
10 développement. Donc, on parle, là, ici, d'aider au
11 développement d'un secteur.

12 Là, donc on parle d'entraide ici. Nous, la
13 Régie, on est dans une logique d'entraide. Bien, ce
14 n'est pas dans nos habitudes de motiver nos
15 décisions principalement sur la base de cette
16 logique-là. On est un tribunal de régulation
17 économique, comme vous le savez. On a tendance à
18 tomber sur des logiques économiques, mais quand je
19 regarde quand même dans votre preuve B-0112,
20 page 11, lignes 13 à 18, là, je vois que... Puis je
21 vais vous le lire, là. Vous dites :

22 Dans la liste de coûts de catégorie A,
23 certains investissements peuvent être
24 utilisés uniquement par les
25 producteurs, alors que d'autres

1 peuvent servir tant pour la
2 consommation que pour l'injection du
3 gaz naturel. Les conduites de
4 raccordement peuvent servir aux deux
5 catégories. Toutes les autres
6 composantes de la catégorie A sont
7 majoritairement en lien avec les
8 postes.

9 Donc, là, ce que vous venez nous dire, c'est que la
10 logique de coûts, c'était que c'est des coûts qui
11 se rapportaient et qui étaient imputés entièrement
12 aux producteurs, mais que maintenant, on peut...
13 Puis je veux vous faire discuter de la logique de
14 coûts plus que la logique d'entraide, là.
15 Maintenant, ces coûts-là peuvent être imputés et ça
16 serait correct d'un point de vue économique qu'ils
17 soient imputés à la totalité de la clientèle parce
18 que d'autres clients peuvent s'y raccorder, parce
19 que... Bien, je ne veux pas répondre à votre place,
20 là.

21 Mme CAROLINE DALLAIRE :

22 R. Vous étiez bien partie. Je vous écoutais, là, vous
23 êtes sûre?

24 Q. [111] Oui, je suis sûre.

25 R. J'aime beaucoup votre question. Il faut se rappeler

1 d'abord que le premier exercice quand on établit
2 les tarifs, c'est de faire l'exercice d'allocation
3 des coûts. Certains intervenants ont parlé du
4 principe d'utilisateurs payeurs. C'est un principe
5 qui est reconnu. Puis quand on fait l'allocation
6 des coûts, on essaie de se rapprocher le plus
7 possible de ce principe-là. Et d'ailleurs, quand on
8 va faire notre allocation des coûts, si on tient
9 compte du tarif de réception, probablement que les
10 coûts vont être alloués aux producteurs si c'est
11 eux qui utilisent les actifs.

12 Maintenant, quand on tombe dans la logique
13 tarifaire, c'est une autre histoire. Moi, j'aime
14 comparer nos tarifs à une tarte, à une tarte de
15 coûts qu'il faut diviser entre les clients. Pour
16 moi, le Producteur est un client d'Énergir, au sens
17 du tarif de réception, mais on a nos clients
18 consommateurs aussi.

19 On a un modèle tarifaire qui a été proposé
20 à la Régie dans les années passées qui était que le
21 tarif de réception, bien, ça allait être calquer
22 sur... Bien, que tous les coûts associés à
23 l'injection de GSR allaient être attribués aux
24 producteurs. La tarte a été choisie ainsi. La Régie
25 a approuvé ce modèle-là.

1 On aurait pu proposer autre chose et c'est
2 ce qu'on fait aujourd'hui. Ce qu'on dit,
3 c'est : Ces coûts-là qui existaient avant, qui
4 étaient en distribution, mais qui étaient
5 complètement tarifés aux producteurs, bien, on vous
6 propose de le faire autrement.

7 Alors, on l'avait donné en réponse à une
8 DDR. Il y a d'autres principes qui sous-tendent la
9 tarification, qui viennent influencer la
10 tarification. Vous les connaissez, alors il y a les
11 principes de simplicité, de stabilité. Il faut que
12 nos tarifs soient justes et raisonnables.

13 On tient compte aussi dans nos tarifs des
14 enjeux environnementaux, sociaux, politiques. Donc,
15 ce qu'on vous dit, aujourd'hui, si on veut
16 s'éloigner de la philanthropie et de l'aide, dans
17 la logique économique ce qu'on vous dit, c'est que
18 nos tarifs qu'on vous propose, ils sont justes et
19 raisonnables.

20 Ce qu'on vous propose, c'est juste et
21 raisonnable. Les actifs vont être utilisés en
22 partie effectivement, ils vont être aussi au
23 bénéfice de notre clientèle. C'est sûr que ça va
24 bénéficier aux producteurs, mais ça va permettre
25 aussi d'avoir un réseau auquel les clients peuvent

1 se raccorder, certes, mais aussi un réseau pérenne
2 dans la transition énergétique en ayant du GSR
3 qu'on va pouvoir distribuer à nos clients.

4 Donc, ça, ça justifie pour nous d'en faire
5 payer une partie aux clients. S'ajoute à ça le fait
6 que le montant il n'est pas exorbitant non plus, on
7 a fait des analyses tarifaires dans notre preuve
8 qui a été... qui ont été démontrées, donc ce n'est
9 pas un impact majeur. Alors, je vous soumetts que
10 c'est un tarif juste et raisonnable qui va aider la
11 suite de notre réseau et de nos clients. Nos
12 clients vont en bénéficier à long terme de ces
13 changements-là. Je ne sais pas si ça répond à...

14 Q. **[112]** Oui, développez juste un peu sur... vos
15 clients vont en bénéficier de quelle façon? Vous
16 avez parlé de pérenne, bon, exactement, juste un...

17 R. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a beaucoup de
18 questions sur l'avenir du gaz, hein, je pense que
19 ça fait partie des discussions sur la transition
20 énergétique et le rôle de chaque énergie. On sait
21 qu'il y a le projet de loi 69 qui s'en vient qui en
22 discute, ça va être au coeur des prochaines
23 décisions énergétiques.

24 Donc, c'est sûr que de pouvoir démontrer
25 qu'on peut se décarboner, Énergir, bien, je pense

1 que ça permet de justifier qu'on fait partie de la
2 solution pour la suite des choses et ça va
3 permettre d'offrir à nos clients une énergie
4 renouvelable. Le fait de pouvoir avoir du GSR dans
5 notre réseau, ça va pouvoir assurer à nos clients
6 une énergie renouvelable et s'assurer que ces
7 clients-là demeurent, du moins en partie. Bien sûr,
8 nos volumes vont baisser, ça a été annoncé, ça a
9 été dit dans nos différentes publications, monsieur
10 Goyette l'a répété dans son mot d'ouverture, donc
11 nos volumes vont baisser, mais des volumes vont
12 demeurer. Il faut pouvoir offrir une énergie
13 renouvelable. Et ça, c'est dans ce sens-là, ou
14 d'offrir cette solution-là renouvelable à nos
15 clients, ça va être... ça va servir à tous; ça va
16 servir à nos clients actuels, ça va servir à la
17 société. Donc...

18 Q. **[113]** c'est ce qu'on appelle sécurité des appros ou
19 fiabilité des appros de GSR, on parle, là, pour
20 l'avenir. Est-ce que c'est... Non?

21 R. Bien, je vous dirais deux choses, en fait, et
22 n'hésitez pas à compléter, chers collègues, mais il
23 y a le côté, effectivement, assurance des appros,
24 d'avoir une source d'approvisionnement en
25 territoire, ça aura toujours du sens. Donc ça,

1 c'est une chose, je pense que c'est tant mieux de
2 pouvoir bâtir là-dessus, il y a une sécurité
3 d'approvisionnement. L'autre bout, c'est que de
4 pouvoir offrir une énergie renouvelable, bien, je
5 pense que ça assure aussi la logique ou la
6 pertinence du réseau d'Énergir pour le futur.

7 Q. **[114]** Oui, allez-y.

8 M. VINCENT REGNAULT :

9 R. En fait, j'ajouterais aussi, parce qu'on en...
10 c'est un élément dont on ne parle pas souvent parce
11 qu'aujourd'hui on parle de volumes qui sont
12 relativement faibles, mais évidemment notre souhait
13 c'est de voir le secteur de la production de GNR se
14 développer significativement au Québec au fil des
15 ans. Puis, il y a une question de dépendance
16 énergétique ou d'indépendance énergétique.
17 Aujourd'hui, ou en tout cas avant que le GSR
18 commence à être produit en franchise, bien là, on
19 était entièrement tributaire des sources de
20 production à l'extérieur du Québec. Puis, je pense
21 qu'il y a un bénéfice aussi à développer des
22 sources de production d'énergie renouvelable au
23 Québec comme on l'a fait au niveau de...
24 évidemment, nos grands-parents, nos arrière-
25 grands-parents l'ont fait avec les barrages,

1 aujourd'hui les éoliennes, mais je pense qu'on...
2 le secteur de la production de GSR s'inscrit un peu
3 dans cette lignée-là de l'indépendance énergétique.
4 Puis, le mot « aide » de la façon dont
5 effectivement vous l'évoquez était peut-être
6 malheureux, moi j'aime beaucoup plus le mot
7 « mesure »...

8 Q. **[115]** Hum hum.

9 R. ... « mesure pour supporter » pour encourager le
10 développement de ce secteur-là qui, je pense, à
11 terme va être... va être très utile, voire
12 nécessaire pour le Québec.

13 Q. **[116]** Non, je comprends, puis ce n'est pas un terme
14 qui est illégal, là, ici, là, c'est juste s'il y a
15 une... s'il y a une logique de coûts, bien, en tout
16 cas, on veut en être conscient, puis t'sais
17 l'intégrer dans notre argumentaire éventuellement
18 au besoin. Puis, si je retombe, là, ici, une
19 circonstance plus terre à terre. Quand vous dites
20 que ces conduites-là, là, on parle des conduites
21 de... qui vont se raccorder aux postes d'injection,
22 vont servir à la clientèle en général, c'est
23 possible aussi qu'il y ait d'autres conduites qui
24 viennent éventuellement se connecter, c'est-à-dire
25 qu'elles fassent partie du réseau intégré même si à

1 l'origine lorsqu'elles sont mises en terre, elles
2 sont dédiées aux postes d'injection, il n'y a rien
3 qui dit qu'éventuellement il n'y a pas d'autre
4 chose qui va venir se connecter à votre... Est-ce
5 que vous pouvez nous citer des exemples de ça ou
6 est-ce que c'est... ou en tout cas, confirmer ou
7 infirmer, là, ce que je viens de dire?

8 R. Oui. On n'a effectivement pas d'exemple, mais il
9 n'y a absolument rien qui empêche la possibilité,
10 justement, de connecter, de faire ce genre de
11 raccords là, et tout ça, là. T'sais, vraiment rien.
12 Puis, je veux juste peut-être revenir sur un
13 aspect, parce que vous parliez de la logique
14 économique, puis j'ai tendance à être d'accord avec
15 vous au niveau des décisions de la Régie, mais il y
16 a aussi parfois une part intangible. Il y a des
17 décisions qui peuvent être prises par la Régie et
18 qui... qu'on ne sera pas capable, justement, de
19 justifier par des fichiers Excel...

20 Q. **[117]** Oui.

21 R. ... puis des cennes, puis des dollars, mais je
22 pense qu'il y a des... Il y a parfois, aussi, donc
23 il peut...

24 Q. **[118]** Oui.

25 R. ... y avoir des décisions de la Régie qui ont une

1 part d'intangible, mais qui directionnellement, on
2 sait qu'ils vont aller dans la bonne direction.

3 Q. [119] Non, je sais, puis l'article... le projet de
4 loi 69 va nous amener à peut-être... plus
5 directement dans ce genre de logique là, mais pour
6 l'instant, on a quand même l'article 5 aussi, puis
7 on a de la logique économique, mais aussi...
8 Supposons qu'on retombe encore sur la logique
9 économique qui dit : « Bien, de toute façon, ces
10 conduites-là, on les allouait entièrement aux
11 producteurs, mais dans le fond, elles servaient à
12 l'ensemble de la clientèle. Donc, on peut très bien
13 leur imputer une partie des coûts. » Là, pourquoi
14 un million (1 M)? Parce qu'on a fait un balisage,
15 puis finalement, règle du pouce, pouvez-vous me
16 justifier ce million-là?

17 Mme YAYE-DIEYNABA BA :

18 R. Peut-être que le un million (1 M), oui, n'est pas
19 un chiffre magique, on a pris un portefeuille de
20 projet, une dizaine de projets qui avaient déjà des
21 subventions confirmées ou presque confirmées, puis
22 on voulait y aller de façon raisonnable et
23 équilibrée, cinquante pour cent (50 %), c'est tombé
24 sur le un million (1 M). Donc, cinquante pour cent
25 (50 %) de certains projets vont bénéficier...

1 seront en bas d'un million (1 M). Cinquante pour
2 cent (50 %) vont être à peu près, vont juste avoir
3 un million (1 M) de socialisation.

4 Q. **[120]** D'accord. Alors, il y en a qui auront moins
5 qu'un million (1 M). Ça, je n'avais pas compris ça
6 hier, O.K. J'avais mal lu la preuve à ce moment-là,
7 il y en a qui auraient... Parce que ma prochaine
8 question, c'est : Pourquoi ne pas aller au cas par
9 cas? Mais, là, vous me dites que oui, il va y avoir
10 une modulation en fonction des différents projets.
11 D'accord.

12 Mme CAROLINE DALLAIRE :

13 R. Puis d'ailleurs, juste pour faire du pouce sur cet
14 élément-là, le tableau 7 auquel mon collègue
15 référerait tout à l'heure...

16 Q. **[121]** Hum, hum.

17 R. ... dans la pièce B-0112, tableau 7, vous allez
18 voir, ça, c'est les projets actuels ceci dit, pas
19 les projets futurs, mais dans les projets actuels,
20 vous pouvez voir comment s'est appliqué, puis on
21 voit qu'il y a quelques projets, quand même, en
22 deçà du 1 million (1 M), vous avez des exemples
23 concrets, là.

24 Q. **[122]** Alors, je pense que ça fait le tout de mes
25 questions là-dessus. Peut-être que mon collègue

1 va... Je l'ai inspiré, mais... J'ai juste une
2 question sur la balise de volume. Changement de
3 sujet, là, pour l'approbation au préalable par la
4 Régie des contrats d'acquisition de GSR. Donc, là,
5 ici, si on retourne... C'est toujours utile de se
6 demander, bien, pourquoi est-ce qu'il faut
7 approuver, pourquoi est-ce qu'il faut établir des
8 balises. Donc, et donc pour faire ça, je retourne
9 dans la décision dans le 4008, dossier 4008, la
10 décision où on a avait fixé une balise volume et où
11 on avait parlé du risque contre lequel on doit se
12 prémunir et puis là, ici, si je vous lis à la
13 décision D-2023-022, paragraphe 199, puis je vais
14 vous le lire, là, c'est seulement quelques lignes,
15 donc pas besoin d'aller le chercher, mais on
16 parlait ici d'avoir des inventaires trop
17 importants. Du risque d'avoir des inventaires trop
18 importants, ce dont vous parliez, Monsieur
19 Regnault, tout à l'heure et sans être en mesure de
20 les écouler à l'intérieur du vingt-quatre (24) mois
21 et donc :

22 Énergir devrait se départir en les
23 transférant au tarif de gaz de réseau
24 et elle devra alors inclure les
25 surcoûts au tarif GSR, cela risque de

1 porter atteinte à la compétitivité du
2 GSR.

3 Donc, c'est ça le risque contre lequel on doit se
4 prémunir, on doit protéger la clientèle d'une
5 augmentation du tarif GSR. Par ailleurs, l'autre
6 risque c'est qu'Énergir soit tellement limitée dans
7 sa capacité de contracter, puis elle manque des
8 opportunités de marché qui pourraient être
9 bénéfiques pour la clientèle. J'aimerais juste vous
10 entendre sur l'arbitrage de risque, parce que de
11 toute évidence, on connaît la réponse, parce que
12 vous demandez... c'est parce que vous demandez
13 d'augmenter la balise, mais il y a ici un
14 intervenant qui propose qu'on limite tout de suite,
15 on plafonne. Donc, j'aimerais vous entendre sur le
16 risque que les volumes soient si élevés, vous en
17 avez déjà mentionné, mais j'aimerais ça juste
18 mettre les points sur les I et que ça impacte le
19 tarif de GSR d'ici les cinq prochaines années,
20 mettons. Votre évaluation. Bon, bien, c'est ça.

21 M. VINCENT REGNAULT :

22 R. Donc, peut-être quelques éléments. Le premier, le
23 premier élément je pense qui est important, c'est
24 qu'on suit évidemment de très près la question des
25 inventaires et la question de la date des unités

1 d'injection, la date d'injection des unités. La
2 socialisation d'unités invendues de GSR, là, à la
3 clientèle volontaire, c'est vraiment une ligne,
4 pour nous, c'est une ligne rouge, là, on ne peut
5 pas franchir cette ligne-là, c'est vraiment très
6 très important. Donc, je vous dirais qu'on le suit
7 de très très près.

8 Ceci dit, sur la limite que propose le
9 FCEI, c'est une limite, je ne sais pas... bien, ils
10 ont choisi un chiffre, ils l'ont proposé. Nous, on
11 vous propose une méthode qui a déjà été examinée en
12 profondeur par la Régie dans le cadre du dossier
13 40-008 de l'étape D. On vous propose aussi une
14 méthode où est-ce qu'on est... où on demande une
15 marge de manœuvre qui est diminuée par rapport à
16 celle que la Régie nous a accordé, dans la mesure
17 où ce qu'on demande, c'est la cible de dix pour
18 cent (10 %) plus une marge de quinze pour cent
19 (15 %) au lieu de la marge de vingt pour cent
20 (20 %).

21 Donc, pour nous, quand on regarde ça, là,
22 dans son ensemble, ça nous semble être une
23 proposition qui est raisonnable, puis qui nous
24 donne les coudées franches justement pour nous
25 permettre d'atteindre cette cible-là en deux mille

1 trente (2030), deux mille trente et un (2031).

2 Mme ESTHER FALARDEAU :

3 Q. **[123]** Merci. Donc, ce que je comprends, c'est que
4 le risque est à peu près nul, parce que vous faites
5 une gestion très très serrée des inventaires pour
6 vous assurer qu'il n'y a pas une graine de molécule
7 qui dépasse sa durée de vingt-quatre (24) mois.

8 C'est ce que je comprends, là. Oui.

9 R. C'est ça.

10 Q. **[124]** Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Une graine de...

13 Mme ESTHER FALARDEAU :

14 Pas une miette.

15 Q. **[125]** Je vous remercie beaucoup.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci. Donc, une dernière ligne de questions avant
18 le lunch. Madame la Greffière, est-ce que vous
19 pouvez afficher la pièce A-0031, s'il vous plaît?
20 Voilà.

21 Q. **[126]** Donc, copie d'une correspondance qu'Énergir a
22 envoyé à ses clients il y a quelques jours suivant
23 la décision du vingt-trois (23) août, je crois, sur
24 les tarifs provisoires. Je voulais vous poser une
25 question sur cette pièce-là, tout simplement parce

1 que dans le dossier 4008 – apparemment, on aime
2 bien le dossier 4008 du côté de la formation – à
3 l'étape C, par exemple, par ailleurs, il avait été
4 jugé, là, qu'Énergir avait un devoir d'information
5 auprès de sa clientèle sur ce qu'était justement
6 une molécule de GSR par rapport à une molécule de
7 gaz de réseau. Ce n'est pas... ce n'est pas à nous
8 que vous devez informer la différence entre les
9 deux. Mais... et puis il y avait un suivi qui avait
10 été demandé par la Régie à ce moment-là d'un devoir
11 d'information, puis les intervenants avaient émis
12 leurs préoccupations par rapport à la communication
13 qui était fait auprès des clients d'Énergir sur le
14 GSR.

15 Quand je lis cette pièce-là, il y a deux
16 choses qui m'accrochent si je suis un client moins
17 bien informé. On me parle de socialisation ou de
18 répartition des coûts liés au volume de GNR. C'est
19 un peu mince pour expliquer ce que la socialisation
20 peut être. Est-ce que vous en convenez?

21 Mme CAROLINE DALLAIRE :

22 R. Hum, bon. Je conviens avec vous qu'on n'est pas
23 dans le cours magistral, hein, avec l'envoi qui est
24 fait. La volonté ici de cet envoi-là était vraiment
25 d'aviser le client qu'un nouveau frais allait se

1 retrouver sur la facture, donc qu'il ne soit pas
2 surpris de ce frais-là qui apparaissait sur la
3 facture. Donc, je pense que c'était la volonté des
4 gens des comm, là, qui ont envoyé la communication,
5 là, d'aviser le client. Mais est-ce que plus
6 d'information aurait pu être fait sur ce qu'est un
7 frais de socialisation? Peut-être, là.

8 Q. [127] L'autre préoccupation que j'ai en lisant ça,
9 c'est qu'on parle de GNR, tandis que dans les CST,
10 on parle de GSR. Est-ce qu'il y a eu une mauvaise
11 communication avec le département des
12 communications?

13 R. En fait, je peux vous assurer que dans nos
14 communications, que ce soit dans nos preuves, je
15 pense que sur notre facture aussi dans nos CST, le
16 terme « GSR » est utilisé, en fait, le gaz de
17 source renouvelable. On évite l'acronyme
18 habituellement. Là, il y avait vraiment un souci de
19 communication. Je sais que dans certaines de nos
20 communications, le terme « gaz naturel
21 renouvelable » est encore utilisé, par
22 simplification, parce que c'est un terme qu'on
23 utilise depuis le tout début. Alors je pense qu'il
24 y a certaines communications effectivement où le
25 terme « gaz naturel renouvelable » est encore

1 utilisé. Je ne pense pas que ce soit une erreur
2 ici, là, c'est... je... mais sous toute réserve.

3 Q. **[128]** Si je vous faisais la suggestion que suite à
4 la décision de la Régie sur les tarifs finaux, la
5 communication qui serait envoyée à ce moment-là
6 serait un peu plus explicite sur la socialisation
7 et qui emploierait le GSR, vous trouveriez que ce
8 serait une bonne idée ou...?

9 R. J'aimerais mieux ne pas me prononcer au-delà de
10 l'équipe des comms. Il faut savoir qu'il y a
11 d'autres outils qui sont utilisés, bien sûr, pour
12 sensibiliser nos clients. Il y a d'autres... ici,
13 c'est une communication pour les hausses tarifaires
14 ou les variations tarifaires. On envoie d'autres...
15 d'autres éléments, il y a de la publicité qui est
16 faite, il y a notre site Internet qui fournit
17 beaucoup d'informations. Alors est-ce que c'est le
18 meilleur outil pour éduquer notre clientèle? Je ne
19 suis pas certaine, mais c'est une belle question
20 qu'on pourra poser à notre équipe de com quand on
21 reviendra à la maison, mais... quand on retournera
22 à la maison, mais je... j'aimerais mieux ne pas
23 trop m'avancer, si vous me permettez.

24 Q. **[129]** Merci. Donc, je pense que ce sera tout pour
25 les questions de la formation. Maître Lemay

1 Lachance, ça va pour le panel 4?

2 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

3 Oui, bonjour, Monsieur le Président, Madame,
4 Monsieur les Régisseurs. Effectivement, ça complète
5 pour le panel 4. On a deux témoins, madame Dallaire
6 et madame Ba, qui seront appelés à témoigner sur le
7 panel 5. Le prochain panel serait donc le panel 3
8 au niveau de l'efficacité énergétique. Les témoins
9 du panel 5 sont disponibles et disposés à procéder
10 cet après-midi, si jamais ça devenait possible de
11 le faire, de façon à ce qu'Énergir termine sa
12 preuve aujourd'hui. Alors je voulais vous le
13 souligner, si jamais ça peut changer quelque chose
14 au niveau de, je sais pas, la pause du lunch, par
15 exemple.

16 LE PRÉSIDENT :

17 On s'ajustera le cas échéant.

18 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

19 Parfait.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Donc, ce qui implique que si on fait le panel 3 au
22 complet aujourd'hui, incluant les questions de la
23 Régie, vos témoins du panel 3 devront prendre
24 connaissance des pièces A-32 et A-36, qui ont été
25 déposées la dernière... il y a une heure (1 h).

1 Donc, ça... ça fait peut-être un peu plus serré
2 pour le panel 3 de prendre connaissance des
3 dernières pièces que la Régie a déposées, mais...

4 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

5 Oui, oui. Vous répondez d'ailleurs à une de mes
6 questions, bon, la pièce qui vient d'être déposée
7 par la Régie c'est assez clair que c'était dirigé
8 vers le panel 3.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Exact.

11 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

12 Pour ce qui est des autres pièces qui avaient été
13 déposées, je crois, hier, on parle des pièces...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Mais il y avait... il y avait la 31 qu'on vient de
16 faire référence.

17 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

18 Exact.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Puis la 32, qui était... et la 36, qui sont aussi
21 pour le panel 3.

22 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

23 32, 36. Parfait.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui.

1 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

2 Excellent. Puis peut-être vous souligner aussi
3 qu'on a déposé une réponse à la question qui avait
4 été posée par la Régie hier au panel 2 au sujet de
5 la mise à jour de l'information qui figurait dans
6 un tableau en réponse à une demande de
7 renseignements de l'AHQ-ARQ. Ça a été déposé ce
8 matin sous la cote B-0190.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Bien noté. Donc, les témoins du panel 4, vous êtes
11 libérés. Donc, on peut aller pour la pause lunch
12 puis on reprend à treize heures quinze (13 h 15).
13 Merci.

14 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

15 Merci.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 (13 h 15)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Bon retour.

22 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

23 Merci. Les témoins du panel 4 sont disponibles pour
24 assermentation.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Panel 3.

3 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

4 3. Excusez-moi! Merci de me reprendre.

5

6 PREUVE D'ÉNERGIR (Panel 3) PGEÉ

7

8 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce sixième
9 (6e) jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

10

11 BRUNO GOBEIL, conseiller principal, Efficacité
12 énergétique, ayant une place d'affaires au 1717,
13 rue du Havre, Montréal (Québec);

14

15 VINCENT POULIOT, directeur exécutif, Marché carbone
16 et efficacité énergétique, ayant une place
17 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
18 (Québec);

19

20 PHILIPPE RIVARD, directeur, Programmes d'efficacité
21 énergétique, ayant une place d'affaires au 1717,
22 rue du Havre, Montréal (Québec);

23

24 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
25 solennelle, déposent et disent :

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Madame St-Cyr. Je comprends que le panel 3
3 n'avait pas de présentation. Donc, on serait déjà
4 prêt aux questions des intervenants. Et j'avais en
5 premier sur ma liste maître Paquet pour le GRAME.
6 Si vous êtes prête.

7

8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

9 Bonjour. Bonjour aux membres du panel.

10 Q. **[130]** Je vais avoir quelques questions concernant
11 les modifications au programme PGEÉ. D'abord,
12 concernant le programme « Nouvelle construction
13 efficace », Énergir propose de hausser le seuil
14 minimal de performance énergétique à dix pour cent
15 (10 %) pour les nouveaux bâtiments du gouvernement
16 du Québec. Donc, ça s'appliquerait seulement au
17 secteur institutionnel Québec. Puis on comprend
18 quelles sont les raisons qui ont mené Énergir à
19 faire cette proposition-là. Soit que les bâtiments
20 du gouvernement du Québec sont déjà assujettis, en
21 fait doivent déjà répondre à la politique cadre du
22 Plan pour une économie verte qui est plus exigeante
23 que la pratique courante. Donc, la question c'était
24 seulement de savoir s'il y a d'autres programmes du
25 PGEÉ d'Énergir où le critère d'admissibilité

1 diffère selon, dans le fond, le palier de
2 gouvernement dans le secteur institutionnel?

3 M. PHILIPPE RIVARD :

4 R. Non, à ma connaissance, on n'a pas d'autres
5 programmes que celui qui vise la nouvelle
6 construction efficace.

7 Q. **[131]** Le fait de faire cette distinction-là
8 seulement pour le secteur institutionnel Québec,
9 est-ce que ça apporte comme une lourdeur
10 administrative pour pouvoir distinguer ces clients-
11 là?

12 R. Je dirais, on est conscient, c'est sûr que le fait
13 d'ajouter un palier additionnel comparativement au
14 critère qui est en place actuellement, qui est
15 simplement un cinq pour cent (5 %) de plus que sont
16 les exigences du Code, évidemment, ça a un effet de
17 complexifier un peu par rapport à la situation
18 actuelle. On en est conscient. L'objectif en
19 faisant ça, c'est vraiment... puis je pense qu'on
20 l'a mentionné dans notre preuve, c'est vraiment de
21 viser une cohérence de nos critères d'admissibilité
22 avec les orientations gouvernementales. Donc, c'est
23 vraiment ce qui motive notre proposition. Puis en
24 faisant ça, bien, on souhaite évidemment éviter de
25 se retrouver dans des situations où, à travers

1 notre programme, on encouragerait des projets qui
2 n'atteindraient pas ces orientations
3 gouvernementales-là. Donc, des projets qui auraient
4 un niveau de performance, par exemple, qui serait
5 situé entre cinq (5 %) et... et dix pour cent
6 (10 %).

7 Q. **[132]** Merci. Je vais aborder maintenant le
8 programme des thermostats intelligents. Pour
9 commencer, Madame la Greffière, je vous demanderais
10 d'afficher la réponse... la pièce B-0176, qui est
11 la réponse à la demande de renseignements numéro 1
12 du GRAME, Énergir T, Document 5 révisé, en page 9.
13 Oui, 176. C'est... ça a été révisé il n'y a pas
14 très longtemps. Pages 8 et 9. En fait, à la page 8
15 on voit la question qui avait été posée, là, puis à
16 la page 9 on voit la réponse. Donc, peut-être juste
17 pour reprendre le contexte, là, de la question. Le
18 GRAME demandait à Énergir pourquoi elle ne
19 procédait pas à une analyse, en fait de voir quel
20 serait l'intérêt de la clientèle ou... ou pas à
21 participer au programme, là, de thermostats
22 intelligents de manière parallèle ou en même temps
23 que, par exemple, lors de l'installation d'une
24 chaudière efficace il y a une subvention qui est
25 offerte. Donc, le GRAME demandait à Énergir

1 pourquoi, là, elle ne procède pas à des analyses
2 pour savoir quel serait l'intérêt de sa client de
3 se voir offrir des thermostats intelligents en même
4 temps qu'une autre subvention importante.

5 Et puis dans sa réponse, si on peut peut-
6 être juste passer à la page suivante s'il vous
7 plaît, Madame la Greffière, pour voir la réponse
8 d'Énergir. Merci. Donc, Énergir indique que :

9 Les subventions des volets Thermostats
10 intelligents [...] visent à encourager
11 et non pas à contraindre les clients à
12 installer des thermostats
13 intelligents. Peu importe les
14 résultats d'un sondage qu'Énergir
15 pourrait mener, il s'avère que
16 l'imposition d'une forme d'obligation
17 d'installer un thermostat intelligent
18 pourrait être une source
19 d'insatisfaction de la clientèle et
20 contraire à la philosophie des
21 programmes du PGEÉ.

22 Donc, pouvez-vous nous dire sur quelles données,
23 là, vous vous basez pour affirmer que le fait de...
24 bien d'imposer ou d'offrir une condition pour avoir
25 une subvention plus importante qui impliquerait,

1 là, d'installer des thermostats intelligents, sur
2 quoi vous vous basez pour dire que ça pourrait être
3 une source d'insatisfaction pour la clientèle?

4 M. BRUNO GOBEIL :

5 R. Bien comme on mentionne de notre réponse, la
6 philosophie du PGEÉ, tout repose sur une base
7 volontaire. Depuis le début du PGEÉ, donc en deux
8 mille un (2001), donc depuis vingt (20) ans tout
9 repose sur l'aspect volontaire d'inciter les
10 clients à implanter des mesures d'efficacité
11 énergétique. On fait des sondages régulièrement
12 auprès d'une clientèle et pour ce volet-là des
13 Thermostats intelligents, entre autres, on voit un
14 haut taux de satisfaction envers notre programme.
15 Puis on croit, basé sur notre expérience, que de
16 rendre ça obligatoire il y aurait une
17 insatisfaction de la clientèle. Et par conséquent
18 aussi, ça pourrait même amener une participation
19 moindre au volet des Thermostats intelligents ou
20 tout volet dans lequel on exige une participation
21 obligatoire.

22 Q. **[133]** Cette... cette déduction-là que vous faites,
23 c'est par rapport à votre expérience, mais il n'y a
24 pas... le sondage, on parle dans la preuve qu'il y
25 a eu un sondage qui a été fait, là. Est-ce qu'il y

1 avait des questions par rapport à ça dans le
2 sondage ou non?

3 R. Non, il n'y a pas de questions à cet effet.

4 Q. **[134]** Merci. Puis peut-être faire un petit bout de
5 chemin là-dessus. On a... on se demande si un
6 client demande une subvention qui est très
7 importante du PGEÉ, là vous me dites que la
8 philosophie des programmes du PGEÉ c'est que c'est
9 sur une base volontaire. Mais si, sans que ce soit
10 une obligation, comme vous dites, mais que ce
11 serait plutôt comme une condition. Pour avoir la...
12 la subvention qui est très importante pour la
13 chaudière, bien on vous demande en contrepartie de
14 faire l'installation de thermostats intelligents,
15 puis on vous donne une subvention en plus. Ça, est-
16 ce que ce serait contraire à la philosophie du...
17 du PGEÉ?

18 R. Comme mon collègue vous l'a mentionné, ce qu'on
19 tente de faire avec l'efficacité énergétique et les
20 différents programmes d'Énergir, c'est de mettre en
21 place des solutions qui vont être des incitatifs à
22 être plus efficaces.

23 On ne veut certainement pas avoir une
24 approche coercitive à être plus efficaces, ce qui
25 pourrait avoir, je dirais, des effets négatifs même

1 sur la participation.

2 Je vais prendre votre exemple au bond.
3 Quelqu'un pourrait choisir d'installer un nouvel
4 équipement au gaz naturel et recevoir une
5 subvention. Il y a des modèles de thermostats
6 intelligents qui peuvent être à la hauteur de deux
7 cent (200 \$) à trois cents dollars (300 \$).

8 Il y a d'autres technologies ou d'autres
9 systèmes qui vont exiger une compatibilité, par
10 exemple, technologique avec des types de
11 thermostats qui vont fonctionner spécifiquement
12 avec ces appareils de chauffage-là. Donc, des
13 contraintes de langage de communication ce qui fait
14 en sorte que le thermostat en question peut coûter
15 mille (1000 \$), mille cinq cents dollars (1500 \$)
16 pour un client.

17 Donc, de venir exiger en disant : Bien, si
18 on te donne une subvention pour ton équipement au
19 gaz naturel efficace, tu dois absolument passer
20 avec un thermostat intelligent puis on te donne
21 cent dollars (100 \$) alors que ça t'en coûte peut-
22 être mille cinq cent (1500 \$) supplémentaires. Ça
23 peut faire grincer les dents de certains
24 participants qui vont dire : « Bien, écoutez,
25 finalement, je vais laisser faire. Je vais opter

1 pour un appareil standard puis je n'ai pas besoin
2 d'embarquer là-dedans. »

3 Donc, c'est un peu ces intuitions-là et ces
4 paramètres-là qui nous font un peu hésiter à aller
5 de l'avant avec une approche très coercitive ou
6 obligatoire, mais plutôt de dire : Faisons la
7 promotion. Travaillons avec nos participants, nos
8 clients, nos partenaires externes pour favoriser
9 l'implantation des thermostats intelligents sans
10 rendre ça obligatoire.

11 Puis on le fait au niveau, exemple, de la
12 biénergie. Donc, on vient intégrer, je dirais, la
13 suggestion d'un thermostat intelligent dans le
14 processus de participation. On est convaincu que
15 cette approche-là a beaucoup plus de chance
16 d'amener les participants à être plus efficaces
17 dans leurs processus de conversion que d'avoir une
18 approche conditionnelle ou une approche
19 obligatoire. On parlait de philosophie, là,
20 c'est vraiment l'axe dans lequel on se situe
21 actuellement.

22 Q. **[135]** D'accord. Je vous remercie pour les
23 précisions. Dans le même sujet par rapport toujours
24 aux thermostats, Madame la Greffière, si vous
25 voulez afficher la pièce B-0170 qui est Énergir-J,

1 document 2, le PGEÉ à la page 34.

2 Donc, Énergir nous indique
3 qu'effectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur
4 Pouliot, la stratégie c'est de promouvoir les
5 subventions pour les thermostats intelligents, le
6 paragraphe auquel je voulais vous référer c'était
7 celui de manière générale... Je pense qu'il faut
8 monter un petit peu, Madame la Greffière. Ce n'est
9 pas nécessaire d'avoir le...

10 Bon, ce n'est pas nécessaire de référer à
11 un paragraphe particulier, mais la question, en
12 fait, c'est de savoir si les résultats du sondage
13 qui a été réalisé par Énergir démontraient qu'il y
14 avait justement un besoin au niveau d'augmenter la
15 notoriété de la publicité pour les thermostats
16 efficaces?

17 R. De toute évidence, on en parle beaucoup. Je pense
18 qu'on n'en parle jamais assez. Donc, c'est pour ça
19 qu'on a axé beaucoup de communications récemment
20 sur notre site Internet, sur des envois à
21 l'intérieur de la facture, sur des bulletins bleus.
22 Je pense qu'on n'a jamais fait autant de promotion
23 au niveau des thermostats intelligents qu'on le
24 fait actuellement. Donc, chaque fois qu'on a une
25 opportunité, on la saisit au passage.

1 Si vous consultez les médias sociaux, si
2 vous consultez notre site Internet, nous allez voir
3 qu'il y a énormément de publicité qui est faite à
4 ce niveau-là.

5 **Q. [136]** Et puis également vous visez à le faire avec
6 un processus avec les installateurs de thermostats
7 pour pouvoir promouvoir ça auprès d'eux également.
8 Puis on le voit dans le sondage qui a été réalisé,
9 à la ligne 5 de la page 34 où on est, un des
10 résultats qui ressort du sondage, c'est qu'une
11 forte proportion d'installateurs intègre toujours
12 ou parfois la subvention de thermostat dans leurs
13 soumissions, soixante-neuf pour cent (69 %) dans le
14 contexte de la biénergie résidentielle, cinquante-
15 sept pour cent (57 %) lors du remplacement
16 d'équipement. Mais est-ce que cette donnée-là, est-
17 ce que vous savez quel est le pourcentage de ceux
18 qui l'intègrent toujours versus ceux parfois
19 - parce que là, on a mis ça ensemble - est-ce que
20 vous avez une idée du pourcentage d'installateurs
21 qui, eux, systématiquement vont l'intégrer dans
22 leur soumission, est-ce que vous avez cette donnée-
23 là?

24 M. PHILIPPE RIVARD :

25 **R.** Non, ce n'est malheureusement pas une information

1 qu'on a.

2 Q. [137] Donc, avez-vous l'information ou les raisons
3 de... selon vos discussions, là, avec les
4 installateurs, quelles sont les raisons pour
5 lesquelles des fois ils ne les intègrent pas, est-
6 ce que c'est pour ne pas que le prix de la
7 soumission soit trop élevé, est-ce que c'est des
8 considérations comme ça?

9 M. VINCENT POULIOT :

10 R. Historiquement, un des principal frein était
11 l'installation au réseau - ça peut paraître assez
12 bête comme réponse, là - mais c'est
13 l'installation avec le réseau Wi-Fi chez le client.
14 Souvent, les thermostats intelligents ont besoin
15 d'une connexion Wi-Fi et un des principal frein de
16 certains partenaires qui nous ont rapportés, c'est
17 dire : « Bien, écoutez, moi, je ne veux pas offrir
18 le service, entre guillemets, après vente de venir
19 *linker* - ou permettez-moi l'expression, là, de
20 brancher - le thermostat au réseau Wi-Fi, et
21 advenant le cas qu'il y ait, peu importe la panne
22 du réseau Wi-Fi, me faire appeler par le client
23 pour me dire : Mon thermostat est déconnecté, est-
24 ce que vous voulez revenir? » Donc, ils se
25 sentaient un petit peu mal à l'aise. Ça fait que

1 ça, je remonte un petit peu dans le temps, là,
2 c'était il y a quelques années, et on sent
3 maintenant que cette barrière-là elle est
4 probablement encore toujours un peu présente, mais
5 beaucoup moins. Je pense que la démocratisation des
6 technologies dans les résidences a fait en sorte
7 que brancher un appareil à un réseau Wi-Fi
8 maintenant c'est beaucoup plus facile que ça
9 pouvait l'être à l'époque, là. Donc, c'est des
10 raisons qui débordaient bien souvent le coût,
11 c'étaient principalement des raisons plutôt de
12 changement d'habitude si on veut, mais maintenant
13 on voit que c'est, probablement qu'il en reste
14 encore, mais c'est beaucoup moins important, là,
15 que ça pouvait l'être auparavant.

16 Q. **[138]** Je vous remercie. Et puis, toujours
17 concernant les thermostats, à la page 34 - un peu
18 plus bas, Madame la Greffière - vous parlez...
19 Énergir indique qu'elle va planifier, au dernier
20 paragraphe, là, page... ligne 24 :

21 Énergir planifie développer et mettre
22 en oeuvre au cours des prochains mois
23 une stratégie visant à optimiser le
24 processus biénergie résidentiel et
25 Affaires afin de s'assurer de mettre

1 davantage l'accent sur les subventions
2 pour les thermostats intelligents.

3 Est-ce que cette stratégie qui vise à optimiser le
4 processus, là, biénergie, est-ce que vous savez si
5 ça va être également en vigueur chez Hydro-Québec?

6 M. PHILIPPE RIVARD :

7 R. Je vais peut-être répondre en deux temps, là, à
8 votre question. C'est sûr que les thermostats
9 intelligents lorsqu'ils sont installés dans un
10 contexte de biénergie, ils vont la plupart du temps
11 contrôler le système de chauffage qui lui est
12 composé de deux équipements, un équipement à gaz
13 naturel et un équipement électrique qui vont
14 marcher en complémentarité, donc le thermostat va
15 être en mesure de contrôler ces deux équipements-
16 là. Ça demeure néanmoins le même thermostat, le
17 même produit, et lorsqu'un participant décide de
18 bénéficier du programme et d'installer un
19 thermostat intelligent, bien, il participe au
20 programme d'efficacité énergétique de thermostat
21 intelligent d'Énergir, et non d'Hydro-Québec.

22 Donc, à savoir, en lien avec votre
23 question, si Hydro-Québec avait fait des
24 intégrations similaires, bien, il faudrait voir.
25 Peut-être à cette question-là, il manquerait peut-

1 être une précision à savoir d'intégrer quelles
2 offres à la biénergie. Nous, on répond pour notre
3 programme d'efficacité énergétique qui est celui du
4 thermostat intelligent combiné à la biénergie, mais
5 pour Hydro-Québec je ne serais pas en mesure de
6 répondre à cette question-là.

7 Q. [139] Et puis, Monsieur Pouliot, quand on... lors
8 des audiences de l'an dernier le dossier tarifaire,
9 on vous avait posé la question par rapport à votre
10 collaboration avec Hydro-Québec pour les programmes
11 d'efficacité énergétique, puis en fait, vous nous
12 indiquiez être en bonne collaboration avec eux et
13 que vous étiez... Énergir était ouvert à avoir des
14 discussions concernant la possibilité d'offrir des
15 programmes conjoints qui sont adaptés à la
16 clientèle qui adhère à la biénergie, puis en
17 réponse à certaines de nos demandes écrites,
18 Énergir indiquait ne pas avoir débuté des
19 discussions et puis ne pas nécessairement être en
20 mesure de répondre si elle avait l'intention de le
21 faire.

22 Est-ce que vous pouvez nous apporter peut-
23 être un peu plus d'information par rapport à ça.
24 Est-ce qu'Énergir a une intention quelconque par
25 rapport à ça?

1 R. En fait, je dirais qu'on a tout intérêt à avoir une
2 collaboration entre les différents distributeurs,
3 puis on n'a certainement pas été fermés à le faire
4 dans le passé, on l'a fait très bien au niveau de
5 la biénergie. Donc, s'il y a d'autres opportunités,
6 on va certainement les saisir au passage. On
7 comprend qu'Hydro-Québec ont été probablement
8 particulièrement occupés dans le dépôt de leurs
9 plus récents dossiers au mois d'août dernier, donc
10 j'ose croire que post-vacances ils vont avoir un
11 peu plus de temps pour pouvoir avoir des
12 discussions de collaboration éventuelles. Donc, on
13 est tout à fait ouverts à le faire. Donc, il n'y
14 avait pas de soucis là-dessus.

15 Q. [140] Très bien. Donc, ma dernière question,
16 Monsieur le Président, ça va porter sur le suivi de
17 la décision D-2023127 concernant le test du coût
18 social, l'intégration des coûts carbone, du coût
19 carbone. Sans référer à la pièce, là, dans le fond,
20 le position d'Énergir qui est énoncée dans la
21 preuve, c'est à l'effet que dans le contexte où il
22 y a des changements climatiques qui ont des effets
23 à long terme, ça peut... il y a des coûts sociétaux
24 de plus en plus importants. L'utilisation d'un test
25 de coût social pourrait permettre de considérer

1 plus adéquatement les coûts évités dans
2 l'évaluation de la rentabilité des programmes et
3 qu'Énergir serait favorable à considérer le test du
4 coût social comme test décisionnel.

5 Donc, au présent dossier, dans le fond,
6 Énergir demande de prendre acte du suivi, s'en
7 déclarer satisfaite. Mais, est-ce qu'on peut...
8 est-ce qu'une demande de considérer le test du coût
9 social comme test décisionnel complémentaire
10 pourrait être envisagé par Énergir au prochain
11 dossier tarifaire dans la mesure, évidemment où la
12 Régie elle se déclarait satisfaite du suivi et
13 qu'elle se positionnait en faveur d'un tel test?

14 R. Comme vous faites mention, ce n'était pas le mandat
15 que nous avons, de formuler une recommandation.
16 C'était plus de formuler nos réflexions, je vais
17 dire ça comme ça, à proprement dit, donc on a
18 fourni à mon sens à la Régie beaucoup
19 d'informations, même je pense, beaucoup que ce qui
20 était même demandé à cet égard-là. Donc, on a
21 fouillé ce qui se passait au niveau de différentes
22 juridictions. On a regardé la notion du coût social
23 en carbone, les taux d'actualisation sociaux, et
24 caetera. Donc, on a, je pense, bien fouillé la
25 question.

1 La Régie a, je pense, en main tout le
2 matériel émanant de cette réflexion-là. On est
3 allé, même, en disant : « Bien, écoutez, si jamais
4 la Régie souhaite qu'on aille avec un TCS au lieu
5 d'un TCTR avec BNÉ, bien, on ne s'y opposerait
6 certainement pas. » On trouve que c'est une bonne
7 façon d'amener un contexte évolutif en changements
8 climatiques et en, je dirais, réduction de gaz à
9 effet de serre qui est de plus en plus pressante.
10 Donc, on est conscient qu'il y a des mesures
11 d'efficacité énergétique qui aujourd'hui sont
12 rentables. Peut-être que dans deux ans, trois ans,
13 cinq ans, ne seront peut-être plus rentables,
14 compte tenu d'un paquet de facteurs. Cependant,
15 chaque tonne qu'on évite de gaz à effet de serre
16 maintenant, bien c'est une tonne qui va être évitée
17 sur le long terme, donc on voit d'un bon oeil la
18 notion d'intégration des coûts sociaux en carbone,
19 donc des coûts futurs pour les intégrer à
20 l'intégrer à l'intérieur d'un calcul de rentabilité
21 sur des programmes qui existent déjà pour les
22 maintenir, assurer leur pérennité dans le temps
23 avec un horizon. On parlait tantôt de Tribunal
24 économique, mais avec un horizon économique peut-
25 être extensionné sur le long terme compte tenu des

1 coûts sociaux. Donc, voilà ma réponse.

2 Q. **[141]** Est-ce que vous attendriez un signal de la
3 Régie avant de faire une demande dans ce sens-là?

4 R. Bien, écoutez, la Régie avait des raisons de
5 demander un suivi ou voulait avoir nos réflexions,
6 alors on lui a fourni. Donc, je pense que la Régie
7 a tout en main pour rendre une décision éclairée en
8 ce sens-là pour la suite.

9 Q. **[142]** D'accord, je vous remercie. Ça va compléter
10 mes questions, merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Paquet. Donc, pour la suite, j'avais
13 Option Consommateur, maître David.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 Q. **[143]** Bonjour, Monsieur le Président, Madame la
16 Régisseuse, Monsieur le Régisseur. Éric David pour
17 Option Consommateur. Donc, j'ai quelques questions
18 qui vont, à toutes fins pratiques, continuer sur la
19 dernière ligne de questions de ma consœur, qui
20 concernent les tests qui devraient être utilisés
21 pour évaluer la rentabilité des programmes
22 d'efficacité énergétique. Donc, tout le débat TCTR
23 versus TCS. J'ai deux pièces, Madame la Greffière,
24 que je vais utiliser pendant le contre-
25 interrogatoire. Donc, c'est la B-0121 et la B-0170.

1 Et vous pouvez commencer avec la B-0121, à la page
2 20. Donc, c'était une réponse à une demande de
3 renseignements d'Option Consommateur, la 5.1, où on
4 avait demandé de :

5 Confirmer la méthodologie TCTR avec
6 BNÉ, de la référence 1, est celle
7 utilisée par la plupart des
8 juridictions en Amérique du Nord.
9 Veuillez également indiquer quelles
10 juridictions américaines et
11 canadiennes utilisent la méthodologie
12 TCTR avec BNÉ sociétaux à la place de
13 la méthodologie TCS.

14 C'est la réponse, au fond, je vous dirige
15 vers la page 22, qui est le tableau Q-5.1, qui est
16 un balisage partiel de l'usage de ces tests-là en
17 Amérique du Nord. On constate que le balisage
18 couvre dix-neuf (19) États américains et trois
19 provinces canadiennes.

20 La question, simplement, c'est de savoir :
21 en ce qui concerne les provinces canadiennes, est-
22 ce que vous pouvez nous dire pourquoi vous vous
23 êtes limité à ces trois-là? Parce que de ce que je
24 comprends, il y a six distributeurs de gaz naturel
25 au Canada. Il en manque donc juste deux : l'Alberta

1 et le Nouveau-Brunswick. Est-ce qu'il y avait une
2 raison pour laquelle vous n'avez pas complété le
3 balisage en incluant l'Alberta et le Nouveau-
4 Brunswick?

5 M. BRUNO GOBEIL :

6 R. L'Alberta et le Nouveau-Brunswick, on ne les a pas
7 inclus, compte tenu que la compréhension, il n'y a
8 pas de programme d'efficacité énergétique pour le
9 gaz.

10 Q. **[144]** Pouvez-vous répéter? Je n'ai pas entendu.

11 R. On n'a pas inclus ces deux provinces-là, l'Alberta
12 et le Nouveau-Brunswick, parce que ces deux
13 provinces-là n'offrent pas de programme
14 d'efficacité énergétique pour les consommateurs de
15 gaz naturel.

16 Q. **[145]** Ah, bon. O.K. Parfait. Toujours dans la même
17 pièce, B-0121, en bas de la page, on lit que bon :

18 À l'instar des États New Jersey,
19 Nevada, Wisconsin, Énergir est d'avis
20 que l'usage du TCS à titre
21 d'information pour évaluer la
22 rentabilité des initiatives de son
23 PGEÉ vient compléter l'analyse de
24 rentabilité du PGEÉ sous la base du
25 TCTR avec BNÉ.

1 À la page suivante, 23, en haut, on lit que :

2 Énergir serait cependant favorable à
3 considérer le TCS comme test
4 décisionnel.

5 Je voulais simplement clarifier un peu la position
6 d'Énergir à cet égard. Est-ce que je comprends bien
7 que votre position actuellement, c'est de
8 privilégier le maintien du TCTR comme test
9 décisionnel et l'adoption du TCS comme test
10 d'information?

11 M. VINCENT POULIOT :

12 R. Pour répondre à votre question, simplement, c'est
13 « oui », dans le sens où ce qu'on nous a demandé,
14 c'est de faire un suivi ou de fournir nos
15 réflexions à l'égard de l'usage du TCS. C'est ce
16 qu'on a fait.

17 Ceci étant dit, on émet l'opinion en disant
18 qu'on est cependant favorable à considérer le TCS
19 comme test décisionnel, advenant le cas où la Régie
20 souhaite aller en ce sens-là, mais l'objectif ou
21 notre requête ne vise pas à changer quoi que ce
22 soit au niveau des tests, au moment où on se parle.

23 Q. [146] O.K. Mais puisque l'hypothèse est évoquée, je
24 voulais juste la clarifier davantage. Donc, si
25 jamais, effectivement, le TCS devenait le test

1 décisionnel, ce que j'aimerais savoir, c'est :
2 c'est quoi votre position concernant le TCTR? Est-
3 ce qu'il serait complètement écarté? Est-ce qu'il y
4 aurait deux tests décisionnels comme on voit à
5 l'état du Maryland ou est-ce que le TCTR
6 deviendrait, lui, uniquement un test d'information?

7 R. Bonne question que vous posez. Je vous dirais, ce
8 qu'il faut souvent, c'est des angles de vue qui
9 sont différentes. Donc, les différents tests
10 offrent un angle de vue qui est différent. Advenant
11 que la Régie opte pour un test plus large, donc qui
12 inclut le TCS, qui inclut le coût social carbone,
13 le taux d'actualisation social, bien c'est plus
14 simple lorsqu'il y en a juste un. Donc, à ce
15 niveau-là, là, on pense qu'il devrait y avoir, le
16 TCS devrait être un test décisionnel unique.

17 Cependant, ça n'empêche pas d'avoir
18 d'autres tests qui sont des tests d'information
19 pour se rassurer, quant au fait de dire : bien, si
20 on y va sur la base de la pure analyse économique,
21 bien ce test, ce programme-là ou ce volet-là, bien
22 il passe le test du TCTR avec les BNÉ. Donc, par
23 définition, c'est certain qu'il va passer le TCS.

24 Par contre, des fois, on peut aller dans
25 des situations où la rentabilité est plus limite et

1 que sur la simple base du TCTR avec BNÉ, bien, on
2 sera dans une situation de non rentabilité, et
3 c'est dans ce cas-là qu'on pourrait se rabattre sur
4 le TCS en disant : bien écoutez on est conscients
5 qu'il n'est pas rentable sur la pure base des
6 activités, des tests économiques purs, cependant,
7 quand on utilise la notion du TCS, bien, ça fait
8 encore du sens d'un point de vue sociétal de le
9 maintenir dans le temps. Donc, je pense que c'est
10 deux perspectives, mais à un moment donné, il va
11 falloir qu'on sache sur quel test on fonctionne.
12 Donc, les points d'information peuvent être
13 multiples, mais en bout de ligne, c'est préférable
14 qu'il n'y ait qu'un seul test décisionnel.

15 Q. [147] Un seul, O.K. Parfait. Maintenant, quelques
16 questions concernant les paramètres du calcul du
17 TCS. Là, je vous réfère à la pièce B-0170, à la
18 page 41. Et c'est les lignes 5 à 14. Je vais me
19 permettre de lire le passage en question.

20 Notons que le TCS représente une
21 variante du TCTR pour le régulateur
22 californien, la California Public
23 Utilities Commission. Plus
24 précisément, le TCS comprend tous les
25 bénéfices du TCTR, incluant les BNÉ

1 pour les participants,
2 l'administrateur de programmes et la
3 société, et également tous les coûts
4 du TCTR. Le TCS est ainsi similaire au
5 TCTR avec BNÉ avec, toutefois, deux
6 éléments distincts : le taux social
7 d'actualisation et le coût social du
8 carbone. Ces éléments ont pour effet
9 d'accroître les bénéfices. Par
10 conséquent, les bénéfices du TCS sont
11 plus élevés que ceux du TCTR avec BNÉ.
12 Le tableau 12 illustre les similitudes
13 et les différences (voir encadré)
14 entre le TCS appliqué au contexte
15 d'Énergir et le TCTR avec les BNÉ
16 reconnu par la Régie et ce, au
17 chapitre des variables retenues et la
18 méthode de calcul de ces tests
19 économiques.

20 Donc, si on regarde le tableau 12, à la
21 page suivante et l'encadré en particulier, on voit
22 effectivement la différence entre les tests adoptés
23 par la Régie à la gauche et le test souhaité par
24 Énergir, à la droite.

25 Ma question : pouvez-vous confirmer si la

1 méthodologie de calcul du TCS énoncée dans le
2 tableau 12 diffère de la méthodologie approuvée par
3 la California Public Utilities Commission? Et de ce
4 que je comprends, la méthodologie de la CPUC, elle
5 est basée sur la National Standard Practice Manual.
6 Ça, c'est la note infrapaginale 77.

7 M. BRUNO GOBEIL :

8 Pouvez-vous répéter votre question, je veux être
9 sûr de bien comprendre?

10 Q. **[148]** Oui, simplement de confirmer si la
11 méthodologie de calcul du TCS énoncée dans le
12 tableau 12, donc, l'encadré à droite, diffère de la
13 méthodologie approuvée par la California Public
14 Utilities, auxquelles vous référez à la page
15 précédente? Ou est-ce que c'est la même?

16 R. Le seul facteur qui diffère entre le tableau 12, la
17 définition du TCS et celle de California, c'est les
18 BNÉ. La Californie n'inclut pas les BNÉ.

19 Q. **[149]** O.K.

20 R. Excusez-moi! Je me suis trompé. Elle n'inclut pas
21 les BNÉ de la même manière qu'Énergir. Vous avez un
22 pourcentage de BNÉ. En Californie, c'est
23 principalement... c'est une méthode quantitative
24 les BNÉ et non un pourcentage appliqué sur les
25 coûts évités.

1 Q. **[150]** Pouvez-vous confirmer que la différence
2 principale entre la méthode de calcul adoptée en
3 Californie et celle proposée par Énergir, que les
4 différentes principales sont les valeurs du coût
5 social du carbone et du taux social
6 d'actualisation?

7 R. Ça serait les deux facteurs principaux, oui.

8 Q. **[151]** Maintenant, concernant le taux social
9 d'actualisation, je vous réfère à la page 47 du
10 même document, plus précisément le tableau 13.
11 Donc, on observe que le taux d'actualisation de la
12 littérature, provenant de l'EPA, est aussi celui
13 demandé par Énergir. C'est donc un deux pour cent
14 (2 %) en terme réel et un quatre virgule zéro
15 quatre pour cent (4,04 %) en terme nominal. Ce taux
16 d'actualisation correspond également à la médiane
17 du balisage des quatre juridictions américaines
18 qu'on voit au tableau. Première question c'est :
19 pourquoi avez-vous choisi ces quatre juridictions
20 pour ce balisage?

21 R. Nous avons choisi ces quatre régions-là pour deux
22 raisons. Premièrement, c'est des régions où le coût
23 social du carbone est intégré, est analysé,
24 premièrement. Principalement c'est ça. Le deuxième,
25 ces quatre régions-là sont des leaders en

1 efficacité énergétique.

2 Q. **[152]** Et si le taux d'actualisation de l'EPA avait
3 été supérieur à la médiane du balisage, par exemple
4 s'il y avait eu un taux de trois pour cent (3 %)
5 comme en Californie, est-ce qu'Énergir aurait-elle
6 demandé ce taux quand même?

7 R. Une question purement hypothétique. Je ne suis pas
8 en mesure de répondre à cette question-là.

9 Q. **[153]** Vous n'êtes pas en mesure d'éclairer la Régie
10 à ce sujet. Bon. O.K. Je vous réfère à la page 46,
11 le graphique 6 qui porte sur le coût social du
12 carbone. On observe que les valeurs du CSC, la
13 moyenne du balisage d'Énergir, sont inférieures à
14 celles de l'étude du EPA de vingt vingt-trois
15 (2023). Pouvez-vous confirmer si Énergir aurait
16 demandé d'utiliser les valeurs de l'EPA si celles-
17 ci auraient été supérieures à la moyenne du
18 balisage?

19 R. Je pense qu'il est important de mentionner pourquoi
20 on a choisi l'étude de EPA. L'étude du EPA, c'est
21 vraiment l'étude qui est la plus récente, la
22 plus... qui est basée sur les données les plus
23 récentes, les plus... les méthodologies par rapport
24 aux impacts, les simulations des impacts
25 climatiques les plus récentes. Donc, c'est une

1 étude très rigoureuse qui repose sur deux éléments
2 importants, sur des consultations d'experts
3 académiques. Et aussi l'Académie des sciences a
4 participé beaucoup à cette étude-là. Et c'est
5 important de mentionner que l'Académie des
6 sciences, on parle des individus que c'est la crème
7 de la crème du milieu académique, ainsi que
8 plusieurs prix Nobel dans différents domaines.
9 Donc, on s'est basé sur cette étude-là, les
10 résultats finaux compte tenu que c'est les données
11 les plus probantes quant au coût social du carbone
12 notamment, ainsi que sur le taux d'actualisation.
13 Donc, une revue de littérature exhaustive puis les
14 données les plus probantes en terme de science du
15 climatique.

16 Q. [154] Oui, mais n'empêche que la moyenne du balise
17 d'Énergir est inférieure à celle de l'étude d'EPA.

18 R. Comme je viens de mentionner, l'étude d'EPA c'est
19 vraiment une étude très rigoureuse, qui ne repose
20 pas sur des balisages, qui repose sur la
21 littérature académique et ils sont allés au-delà
22 d'un balisage vraiment. Ils sont allés sur qu'est-
23 ce que la science... les données les plus... les
24 données les plus récentes donnent comme résultats.

25 Q. [155] Bon. O.K. Je vous réfère maintenant à la

1 pièce B-0121, à la page 24, le tableau Q-5.4. Donc,
2 il s'agit ici d'une réponse à une DDR d'Énergir
3 puis à une DDR d'Option consommateurs et Énergir
4 montre le TCS ratio en fonction de divers scénarios
5 du coût social du carbone. Ma première question
6 c'est : quel taux social d'actualisation a été
7 utilisé pour confectionner ce tableau?

8 R. Le taux d'actualisation que nous proposons de
9 quatre virgule zéro quatre (4,04).

10 Q. **[156]** O.K. Qui, lui, diffère du taux social
11 d'actualisation de la Californie, si je comprends
12 bien?

13 R. Oui.

14 Q. **[157]** Est-ce que ce serait possible pour vous de
15 compléter le tableau en réalisant le calcul avec le
16 taux social d'actualisation de la Californie? Le
17 but ici étant de mieux comprendre l'impact des
18 paramètres sur le ratio de rentabilité des projets.

19 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

20 Je me demande deux choses. Est-ce un calcul qu'OC
21 est capable de faire ou est-ce que ça n'aurait pas
22 été plus approprié de poser cette question-là en
23 demande de renseignements, là? Ça arrive peut-être
24 un peu tard au stade de l'audience.

25

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Bien écoutez, c'est une réponse à une demande de
3 renseignements d'Option consommateurs. On a eu la
4 réponse et puis ce qu'on est en train de dire c'est
5 que la réponse, pour nous, semble incomplète. Donc,
6 on aimerait ça qu'elle soit complétée.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Si les témoins sont capables de la compléter,
9 allons-y. Si ça demande trop de manipulations, on
10 passera à autre chose.

11 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

12 On peut... on peut effectivement vérifier ça. C'est
13 sûr que si OC n'était pas satisfaite des réponses
14 fournies ou qu'elle jugeait que les réponses
15 n'étaient pas complètes, c'est quelque chose qui
16 aurait pu être souligné avant.

17 LE PRÉSIDENT :

18 D'accord.

19 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

20 Ma dernière question...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Vous ne voulez pas entendre la réponse, Maître
23 David?

24 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

25 Ah bien...

1 M. BRUNO GOBEIL :

2 R. Je vous référerai à une réponse que nous avons
3 donnée au GRAME, DDR du GRAME. J'ai
4 malheureusement... B-0119, Énergir T, Document 5,
5 la question 4.2.1 à la page 18. Je ne sais pas si
6 madame la greffière... page 18. Non.

7 Q. **[158]** 119, c'est ce qu'il a dit.

8 R. C'est le bon chiffre... B-0176 pardon, à la page
9 18. Si vous descendez un peu plus bas, le tableau.
10 Donc, dans ce tableau, le tableau Q-4.2.1, on voit
11 ici une analyse de sensibilité en utilisant le taux
12 d'actualisation social de quatre virgule zéro,
13 quatre (4,04 %) et le taux en capital prospectif de
14 six point vingt-trois (6,23 %). On voit qu'en ayant
15 un taux beaucoup plus élevé, on voit il y a une
16 légère baisse.

17 Donc, sans faire une analyse exhaustive, si
18 on utilisait un taux d'actualisation de trois pour
19 cent (3 %) comme en Californie, je veux dire, on
20 verrait peut-être les chiffres baisser un petit
21 peu, la colonne de gauche, là. Les onze virgule
22 zéro, trois (11,03 %) pourraient peut-être baisser à
23 dix (10 %). Ça n'aurait pas beaucoup d'impact sur
24 le résultat.

25 En utilisant toutes les situations qui sont

1 très similaires entre quatre (4 %) et trois (3 %),
2 ca ne changera pas beaucoup le résultat. On le voit
3 ici, en passant de quatre (4 %) à six (6 %), il y a
4 une légère variation, mais elle n'est pas
5 importante.

6 Q. [159] O.K. Alors, on va prendre cette réponse-là et
7 puis je vais retirer donc la demande d'engagement.
8 Dernière question : Puisque le Québec partage un
9 marché du carbone avec la Californie et qu'une
10 bonne coordination des deux juridictions est
11 souhaitable, Énergir serait-elle ouverte à adopter
12 les valeurs du CSC et du taux nominal social
13 utilisé en Californie?

14 M. VINCENT POULIOT :

15 R. Je pense que la Californie a été, je dirais, bien
16 en avant d'autres états en termes de méthodologie
17 et de calcul de différents tests de rentabilité. On
18 l'a souvent cité et nommé.

19 Donc, je ne suis pas sûr que sur la base de
20 la méthode, je pense qu'on est tout à fait en
21 accord avec les méthodologies qui sont utilisées en
22 Californie.

23 Cependant, le fait qu'il y ait un marché
24 lié au niveau du système de plafonnement et
25 d'échange ou pas, n'a pas une influence directe sur

1 les données à utiliser à l'intérieur des formules
2 de calculs ou des méthodologies de calculs.

3 Donc, il y a vraiment une distinction entre
4 les deux. C'est pour ça qu'on se rabat, comme mon
5 collègue l'a dit, sur les données les plus récentes
6 et les plus globales en terme d'analyse de coût
7 social carbone déterminé par l'EPA et également au
8 niveau des taux d'actualisation.

9 Donc, on s'est basé sur non pas ce qui se
10 fait dans un seul état, mais je pense que l'EPA a
11 un rayonnement au niveau des États-Unis au complet
12 avec des têtes pensantes qui ont eu l'opportunité
13 de réfléchir là-dessus.

14 Donc, c'est pour cette raison-là que même
15 si on a un marché lié Québec-Californie, il n'y a
16 pas nécessairement de raison d'utiliser les données
17 de la Californie plus que n'importe quel autre
18 état.

19 Par contre, on se colle sur la
20 méthodologie. Ça, je suis tout à fait d'accord avec
21 vous, mais en ce qui étant aux intrants, on est
22 d'avis que les données relatives à ces paramètres-
23 là provenant de l'EPA sont les plus récentes et les
24 plus probantes en la matière.

25 Q. [160] D'accord.

1 M. BRUNO GOBEIL :

2 R. En complémentaire, Monsieur le Président. C'est
3 important de mentionner aussi que les valeurs du
4 coût social du carbone de la Californie datent de
5 deux mille dix (2010). C'est quand même, depuis ce
6 temps-là, en dedans de quatorze (14) ans, il y a eu
7 quand même une évolution importante du côté de la
8 science du climat. Et comme mon collègue vient de
9 le mentionner, pour EPA, on se base sur les données
10 les plus récentes.

11 Et même chose pour la Californie. Le taux
12 d'actualisation sociale utilisé se base sur une
13 revue de littérature de deux mille quinze, deux
14 mille seize (2015-2016). Encore une fois, ça date
15 un peu comme information.

16 Q. **[161]** D'accord. Alors, je vous remercie. Je n'ai
17 plus de questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître David. Donc, comme prochain
20 intervenant sur la liste, j'avais le ROÉÉ, Maître
21 Champigny.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

23 Q. **[162]** Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
24 Madame et Monsieur les Régisseurs. Bonjour, chers
25 membres du panel. Mes questions aujourd'hui vont

1 porter sur le volet infrarouge du PGEÉ. Je vous
2 demanderais, Madame la Greffière, s'il vous plaît,
3 d'afficher la pièce B-0122 et c'est la page 17.

4 Donc, on avait une question, la
5 question 14, qui portait sur le nombre de stages
6 dans l'optique, évidemment, de chercher une
7 meilleure performance énergétique des appareils.
8 Donc, vous répondiez à cette question-là, c'est le
9 deuxième paragraphe, là, au bas de la page, en
10 évitant de lier l'aide financière à des critères
11 techniques plus complexes comme le nombre de
12 stages :

13 Énergir permet au participant de
14 connaître rapidement l'aide financière
15 totale à laquelle il pourrait avoir
16 droit.

17 Puis ça, ça faisait en sorte, en fait, pour
18 Énergir, d'augmenter... de favoriser l'augmentation
19 de la participation au volet. Cette réponse-là,
20 elle suggère quand même certaines questions par
21 rapport à la technologie en tant que telle qui est
22 utilisée pour les appareils. Donc, une question
23 vraiment de base, là, diriez-vous que les appareils
24 de chauffage infrarouge sont simples à installer?

25

1 M. PHILIPPE RIVARD :

2 R. N'étant pas moi-même un installateur d'appareils de
3 chauffage, j'aurais de la difficulté à vous
4 répondre avec beaucoup de confiance à cette
5 réponse-là malheureusement.

6 Q. **[163]** D'accord. Est-ce que donc, on pourrait
7 s'attendre à ce que les participants au programme
8 soient en mesure de choisir ou d'installer eux-
9 mêmes, par exemple, les appareils?

10 R. Je ne croirais pas que ce type d'appareil-là, bien
11 honnêtement, soit un type d'équipement qui puisse
12 être installé par des particuliers, par des clients
13 eux-mêmes. On parle quand même d'appareils de
14 chauffage, il y a des... de la réglementation, des
15 codes en vigueur qui entourent l'installation de ce
16 type de dispositif-là, donc je dirais la réponse
17 c'est non. Je pense que ça prend des professionnels
18 qualifiés pour installer ce type d'appareil là.

19 Q. **[164]** Hum hum. Puis, une fois... une fois que c'est
20 installé, là, est-ce que c'est relativement facile,
21 vous pensez, de faire la différence entre un
22 appareil à un stage versus à deux stages?

23 R. Nos interventions se situent surtout en amont de
24 l'installation des équipements. Les modifications
25 qu'on propose au programme visent un programme de

1 subvention incitatif, donc on n'est pas vraiment,
2 notre équipe, là, dans l'installation des
3 équipements comme tels. Donc, je dirais que votre
4 question vise des détails très opérationnels des
5 équipements. Donc, on se concentre surtout, nous,
6 sur les paramètres de ces équipements-là, leur
7 coût, leur performance énergétique, puis comment on
8 peut en faire des programmes incitatifs pour que
9 les clients les adoptent ainsi que les partenaires
10 qui en font la promotion.

11 Q. [165] Hum hum. Mais dans votre réponse, là, donc
12 vous considérez quand même que c'est des
13 critères... des critères plus complexes, donc je
14 comprends que critères plus complexes on entend un
15 stage ou deux stages, c'est ça qui avait été
16 examiné dans les rapports d'évaluation. Donc,
17 j'imagine que vous êtes quand même en mesure de
18 nous informer sur... donc, une fois que c'est
19 installé, là, on a les deux appareils devant nous,
20 est-ce qu'on est facilement capable, en fait, de
21 faire la distinction entre les deux?

22 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

23 J'ai l'impression que le témoin a déjà fourni une
24 réponse ici, là, à l'effet qu'on avait très peu
25 d'informations sur le volet opérationnel et

1 l'installation. Alors, je ne sais pas si la lignée
2 de questions qui suit va dans la même... dans la
3 même direction, là, mais...

4 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

5 C'était ma dernière question sur cette... cette
6 lignée de questions.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci.

9 M. PHILIPPE RIVARD :

10 R. Je voudrais juste préciser un petit peu le
11 contexte, peut-être, de notre réponse, quand on
12 mentionne un degré de complexité. On ne fait pas
13 référence à la complexité d'installer l'appareil ou
14 de constater une fois son installation faite si
15 c'est un équipement qui serait modulable ou à un
16 stage ou deux stages. La notion de complexité elle
17 est vraiment d'un point de vue d'administrateur de
18 programme, ce qu'on est ici. Il faut comprendre que
19 de proposer un programme où on va introduire des
20 paliers d'aide financière qui vont être basés sur
21 des conditions, on va dire techniques ou
22 technologiques d'appareils. En l'occurrence, par
23 exemple, un nombre de stages. Ça demande de devoir
24 faire une préqualification de ces équipements-là.

25 Donc, de devoir transiger avec, en amont

1 avant même de pouvoir offrir le programme et de
2 l'opérationnaliser dans le marché, de pouvoir
3 collecter les pièces justificatives techniques
4 auprès des manufacturiers, auprès des détaillants,
5 fournisseurs. De faire l'évaluation de ça, de
6 pouvoir produire des listes d'équipement selon les
7 différents paliers. De les maintenir à jour dans le
8 temps, parce que les produits évoluent, les
9 certifications changent, certains produits sont
10 discontinués, tout ça, donc il faut faire
11 discrimination des produits entre eux. Il ne s'agit
12 pas juste d'aller sur des sites web de
13 manufacturiers, distributeurs, parce qu'il peut y
14 avoir de l'information qui est vérifiable, puis qui
15 est appuyée par des certifications dans ce cas-ci,
16 puis c'est une expérience qu'on a dans plusieurs
17 autres programmes. On en a fait souvent des
18 programmes où on tentait de créer des paliers comme
19 ça.

20 Donc, de là la complexité de 1. Le coût qui
21 peut venir, aussi, avec ces démarches-là. D'autant
22 plus qu'il faut, par la suite, aussi valider le
23 client qui dit : « J'ai installé un appareil qui se
24 qualifie dans votre 2^e catégorie de produits pour
25 laquelle la subvention est supérieure, bien il faut

1 être en mesure de valider que c'est bel et bien ça
2 qui est installé. » Donc, il y a des validations
3 additionnelles, aussi, dans le processus de
4 participation qu'il faut prévoir dans un cas comme
5 ça.

6 Je terminerais en disant que la complexité
7 on l'associe aussi d'un point de vue, je dirais
8 plus communicationnel ou marketing, de l'offre à
9 proposer et communiquer une offre incitative à un
10 marché pour lequel, d'ailleurs, l'évaluateur dans
11 sa deuxième recommandation nous dit qu'il y a une
12 énorme méconnaissance de la technologie du marché
13 et c'est la principale barrière. Bien, on veut
14 garder ça simple. On ne veut pas ajouter des
15 paliers basés sur des critères techniques de sous-
16 composante d'un appareil infrarouge, alors que le
17 marché actuellement on se rend compte aussi qu'il y
18 a une méconnaissance de ce que c'est l'infrarouge,
19 à la base et c'est un des contextes dans lequel on
20 a analysé les recommandations de l'évaluateur.

21 On est conscient que c'est composantes-là,
22 puis certains produits peuvent faire qu'un appareil
23 infrarouge peut être plus efficace qu'un autre, on
24 est très conscients de ça, mais par souci de
25 simplicité on croit qu'en restant simple et en

1 évitant de complexifier, comme je viens de le
2 mentionner, bien on compte qu'on va avoir des
3 retombées supérieures de cette manière-là,
4 justement, vu la simplicité qui vient avec une
5 offre unique, au montant unique qui va se
6 communiquer et se commercialiser de manière très
7 simple et efficace, on le souhaite, dans le marché,
8 puis on verra, éventuellement, si le marché on
9 arrive à démystifier davantage ce que c'est
10 l'infrarouge.

11 C'est mieux compris, on pourra envisager, à
12 ce moment-là, peut-être, d'introduire de la
13 complexité dans l'offre si on voit que ça peut
14 amener des retombées additionnelles à ce moment-là.

15 Q. [166] Merci pour vos précisions. Vous parliez d'une
16 méconnaissance qui était relevée dans le rapport
17 d'évaluation du programme, une méconnaissance par
18 rapport à l'infrarouge en tant que tel. Mais, dans
19 ce rapport-là, vous convenez avec moi qu'il n'était
20 mentionné nulle part que les clients trouvaient
21 complexe le fait d'avoir une structure d'aide
22 financière à deux niveaux. Donc, c'est plutôt au
23 niveau d'Énergir que du point de vue des clients,
24 cette complexité?

25 R. Je ne veux pas répéter toute la réponse que je

1 viens de donner précédemment, mais je dirais, on
2 n'a pas posé la question précisément aux
3 participants : trouvez-vous complexe d'avoir deux
4 paliers d'aide financière? Je dirais qu'avec...
5 basé sur notre expérience, considérant l'ensemble
6 des constats du rapport d'évaluation, on juge
7 qu'une approche qui mise sur cette simplicité-là,
8 c'est-à-dire un montant unique comparativement à un
9 montant par palier basé sur des critères
10 techniques, pour nous, là, basé sur notre
11 expérience puis nos analyses, ça nous semble
12 l'approche qui va générer le plus de participation
13 et le plus d'économie dans le contexte actuel.

14 Q. [167] D'accord. Je prendrais juste à l'appui
15 peut-être la pièce B-0170, poser une dernière
16 question. Aux pages 14 et 15. Ah, 15, en fait. Hum,
17 O.K. Donc, juste... O.K. Là, on voit que pour deux
18 mille vingt-deux, deux mille vingt-trois
19 (2022-2023), la participation observée, c'était...
20 bon, deux cent quinze (215) participants. Puis là,
21 juste en bas, aux lignes 10 et 11, on voit qu'on
22 monte quand même à trois cent soixante-quinze (375)
23 participants, puis quatre cent cinq (405)
24 participants pour deux mille vingt-quatre, deux
25 mille vingt-cinq (2024-2025) et deux mille vingt-

1 cinq, deux mille vingt-six (2025-2026). Puis là,
2 vous dites « à la suite des bonifications proposées
3 des aides financières ». Quand vous dites « les
4 bonifications », je comprends que c'est les
5 bonifications en termes du... le montant d'aide
6 financière est plus élevé. Mais quelle part est-ce
7 que vous attribuez à seulement la simplification de
8 la structure d'aide financière? Donc, le fait
9 d'avoir aucun... aucune différenciation, aucun
10 critère qui fait varier le montant.

11 R. On n'a pas... on n'a pas fait de ventilation, je
12 vous dirais, de... nécessairement pour isoler
13 l'effet pur et net de l'aspect plus de
14 simplification. Je vous dirais que la prévision qui
15 est fait se fait en considérant l'ensemble des
16 changements qui sont apportés. Ces changements-là
17 sont une hausse de l'aide financière, qui amène une
18 meilleure calibration de l'aide financière par
19 rapport au surcoût qui a été mis à jour dans
20 l'évaluation. On croit que ça, ça va agir vraiment
21 dans le bon sens. Puis on se dit, bien, qu'en ayant
22 une offre beaucoup plus simple, la
23 commercialisation de la nouvelle aide financière et
24 du volet et de ses avantages va être beaucoup plus
25 efficiente, selon nous, et de par sa simplicité. Et

1 considérant tout ça, bien, on est arrivé avec la
2 prévision qui se retrouve dans notre preuve, là.

3 Q. **[168]** D'accord. Je n'aurai pas d'autres questions.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Champigny. Donc, prochain
6 intervenant, le RTIEÉ, maître Neuman.

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Q. **[169]** Bonjour, Monsieur le Président, Madame,
9 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour le
10 RTIEÉ. Bonjour au panel. J'aurais quelques
11 questions, et peut-être que ce serait plus simple
12 si Madame la Greffière projetait nos
13 recommandations, qui sont dans notre mémoire.
14 Attendez, je vais trouver la cote. La cote « C »,
15 qui sont C-RTIEÉ-0015, en allant au début dans les
16 notes... dans les pages du sommaire des
17 recommandations, à la recommandation RTIEÉ 133.
18 C'est un peu plus loin.
19 Donc, ma première question portera sur le volet
20 « Remise au point des systèmes mécaniques des
21 bâtiments du programme diagnostic et mise en
22 oeuvre efficace ». O.K.

23 Alors, dans notre mémoire et ce qui se
24 trouve résumé à la recommandation qui est
25 actuellement projetée, bien, nous sommes surpris du

1 faible impact de l'accroissement de l'aide proposée
2 par Énergir et nous nous interrogeons sur les
3 moyens de remédier à cela. Est-ce que ça serait une
4 aide encore plus importante ou est-ce qu'il y
5 aurait d'autres mesures qui pourraient être prises
6 par Énergir pour avoir un plus grand impact pour
7 accroître les gains résultant de ce volet?

8 M. PHILIPPE RIVARD :

9 R. Écoutez, je vous dirais, la proposition qu'on fait
10 de modification à la marge de ce volet-là, dans le
11 présent dossier, ça vise principalement à donner
12 suite à l'évaluation de programme qu'on a reçue de
13 l'évaluateur. On vient calibrer la couverture, en
14 fait, l'aide financière pour que... offrir une
15 meilleure couverture par rapport au surcoût. Donc,
16 on vient vraiment travailler là-dessus. On
17 augmente, de manière générale, l'aide financière,
18 on attaque cette barrière-là, c'est vraiment notre
19 approche principale, là, qui est visée par notre
20 proposition.

21 Je vous dirais, considérant les... on va
22 dire l'impact de ces modifications-là sur les
23 résultats du programme, il faut aussi tenir compte
24 que c'est un programme dans lequel le cycle de
25 réalisation des projets est relativement long. Bon,

1 je n'ai pas la statistique précise en tête, là,
2 mais c'est des projets qui se réalisent sur plus
3 qu'une année, là, on parle de... ça peut aller
4 jusqu'à trois ans, voire même plus.

5 Donc, les retombées ou l'impact en terme de
6 participant net, économie nette, dans nos résultats
7 du PGEÉ ne se feront pas nécessairement sentir dans
8 l'année deux mille vingt-quatre-deux mille vingt-
9 cinq (2024-2025), mais dans des années tarifaires
10 ultérieures. Ça fait que ça, c'est aussi un autre
11 élément à garder en tête et à considérer.

12 Q. [170] Est-ce que vous avez des indications à
13 l'effet que des améliorations sont déjà en cours,
14 qu'il y a déjà des progrès en cours qui se
15 manifesteront, lorsque, dans les résultats
16 ultérieurement?

17 M. VINCENT POULIOT :

18 R. On n'a pas cette information-là, vous comprendrez
19 qu'on va attendre d'implanter les modifications et
20 de voir quels seront les résultats. Là, on est
21 quelques mois avant cette situation-là, advenant
22 une décision favorable de la Régie.

23 Q. [171] O.K. Ma question suivante porte sur notre
24 recommandation 1.3.5, si madame la greffière peut
25 se rendre à cette recommandation, sur les

1 thermostats intelligents.

2 Comme c'est mentionné dans notre preuve,
3 nous citons un rapport de NMR Group sur des
4 thermostats intelligents d'Hydro Ottawa qui serait
5 arrivé à la conclusion qu'il est peut-être
6 souhaitable d'inclure une formation des usagers,
7 afin d'accroître les gains en efficacité
8 énergétique provenant des thermostats intelligents.
9 Est-ce que c'est une voie qu'Énergir considérerait?

10 M. BRUNO GOBEIL :

11 R. On fait plus que la considérer, on offre de la
12 formation sur l'usage, pardon, des thermostats
13 intelligents à notre clientèle depuis deux mille
14 dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019) depuis le
15 lancement de l'initiative thermostat intelligent
16 pour la clientèle résidentielle.

17 Dans notre preuve, puis je rajouterai que
18 notre preuve, à la page 30 de la pièce B-0170, on
19 donne comme exemple qu'en deux mille vingt-trois
20 (2023), quand on a informé notre clientèle par
21 différents moyens sur comment bien utiliser leur
22 thermostat intelligent, donc, par des infolettres,
23 par des informations divulguées dans la facture,
24 dans des réseaux sociaux. Tous des exemples que je
25 mentionne là que le rapport de l'évaluateur de

1 Ottawa Hydro a mentionné comme des bonnes pratiques
2 à faire pour la formation. Donc, Énergir fait déjà
3 depuis plusieurs années la formation auprès de la
4 clientèle sur l'usage des thermostats parce que
5 c'est une composante très importante.

6 Q. [172] Est-ce qu'il est prévu une coordination entre
7 les efforts d'Énergir pour assister sa clientèle à
8 se convertir à la biénergie et ses démarches de
9 formation auprès de cette clientèle pour qu'elle
10 puisse mieux utiliser les thermostats intelligents?

11 R. Je pense qu'il est important de mentionner que la
12 formation qui est offerte à notre clientèle cible
13 que les clients utilisent la biénergie ou non.

14 Q. [173] J'ai compris, mais est-ce qu'il y a quelque
15 chose qui est envisagé ou en cours de la part
16 d'Énergir visant spécifiquement la clientèle qui se
17 convertira ou qui est en train de se convertir à la
18 biénergie?

19 R. Je ferais un lien avec ce que mon collègue a
20 mentionné plus tôt, qu'on veut s'assurer que, dans
21 le parcours biénergie que l'aide financière des
22 thermostats intelligents est bien présentée,
23 accessible à la clientèle. Dans la même veine, on
24 veut intensifier la formation spécifiquement les
25 thermostats intelligents dans le parcours

1 biénergie.

2 Q. **[174]** Je veux être sûr de bien comprendre. Vous le
3 faites à quel moment?

4 R. Peut-être que ma réponse n'était pas claire. Mon
5 collègue a mentionné tout à l'heure que, dans le
6 parcours biénergie, on veut rendre accessible plus
7 facile des aides financières des thermostats
8 intelligents à travers ce parcours-là. Dans la même
9 veine qu'est-ce qu'on veut faire aussi, c'est
10 rendre la formation ou l'information sur l'usage
11 des thermostats plus accessible à travers ce
12 parcours-là, qui est un exemple d'activité qu'on
13 pourrait faire dans le futur pour que ce soit plus
14 facile pour la clientèle à bien comprendre l'usage
15 des thermostats intelligents dans le cadre des
16 thermostats... de la biénergie, pardon.

17 Q. **[175]** Ma question suivante. Or, sur les tests de
18 rentabilité, nous faisons certaines représentations
19 dans notre mémoire qui seront présentées lors de
20 notre preuve orale, et nous remercions Énergir pour
21 certaines précisions qui ont été fournies à la fois
22 dans sa preuve écrite et dans certaines réponses un
23 peu plus tôt aujourd'hui, nous aurions simplement
24 une question supplémentaire. Est-ce qu'Énergir
25 envisage d'utiliser et de fournir, de continuer à

1 fournir dans ses dossiers l'information quant à la
2 rentabilité des programmes selon le TCTR seul, en
3 plus des autres informations qui sont fournies,
4 donc le TCTR sans BNÉ? Notre préoccupation en lien
5 avec cette question, c'est que nous voulons être
6 sûr qu'il existe au moins, au moins à titre
7 d'information, que l'on puisse connaître la
8 rentabilité purement économique des programmes
9 avant d'y ajouter les BNÉ.

10 R. Précisez! Qu'entendez-vous par TCTR seul?

11 Q. **[176]** Bien, TCTR qui n'ajouterait pas de prise en
12 compte des bénéfices non énergétiques.

13 R. Madame la Greffière, peut-être présenter la pièce
14 B-0170, l'Annexe B, page 3. Annexe B, page... la
15 dernière page. Merci. Donc, dans le tableau B-1 de
16 la... on présente le TCTR ratio avec BNÉ et sans
17 BNÉ.

18 Q. **[177]** Oui.

19 R. Et ceci est suite à une décision de la Régie, que
20 nous présentions les résultats avec et sans BNÉ.

21 Q. **[178]** D'accord.

22 R. Donc, cette décision-là va s'impliquer dans les
23 dossiers.

24 Q. **[179]** Votre intention c'est de continuer de le
25 faire, c'était ça ma question.

1 R. Oui.

2 Q. **[180]** Oui, d'accord. Je vous remercie bien.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Neuman. Donc, à moins que... avez-vous...
5 vous n'avez pas d'autres questions, ça va? À moins
6 qu'il y ait d'autres intervenants qui aient des
7 questions pour le panel, je passerais aux questions
8 de la Régie. Maître Cardinal.

9 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

10 Q. **[181]** Oui, merci. Bonjour aux membres du panel,
11 Amélie Cardinal pour la Régie. Tout d'abord, dans
12 votre proposition de TCS je vais référer à la pièce
13 B-0170, si on peut l'afficher, Madame la Greffière,
14 s'il vous plaît. C'est à la page 42, le tableau 12.
15 Parfait, si on peut descendre pour le voir. Bon,
16 c'est bon, c'est bon. C'est correct comme ça.
17 Merci. Donc, quand on regarde la proposition de
18 TC... du TCS par Énergir, on comprend que le coût
19 social du carbone est multiplié par un ajout
20 générique pour calculer les bénéfices. Est-ce que
21 c'est exact?

22 R. Pouvez-vous répéter votre question s'il vous plaît?

23 Q. **[182]** Bien en fait c'est que quand on regarde la
24 proposition de TCS d'Énergir, le coût social du
25 carbone est multiplié par un ajout générique pour

1 calculer les bénéfices. Est-ce que c'est exact?

2 R. Le coût social du carbone est intégré au coût évité
3 du... les coûts évités du gaz naturel.

4 Q. **[183]** Oui, puis ensuite ce qu'on voit c'est parce
5 que dans la ligne sur les bénéfices on voit la
6 formule, là : économie nette à l'année fois la
7 valeur actuelle nette à l'année T des coûts évités
8 et à la fin fois un, plus un pourcentage des BNÉ.
9 Donc, c'est... est-ce qu'on peut considérer que
10 c'est un ajout générique?

11 R. Donc, le pourcentage de BNÉ est le même pour le
12 TCTR avec BNÉ et les TCS. Comme on indique de notre
13 preuve, ce pourcentage de BNÉ couvre les BNÉ
14 pour... pour les participants à l'administrateur,
15 d'une part. Quant aux coûts évités du carbone dans
16 le TCTR et dans le TCS, on a ces deux composantes-
17 là. Toutefois, le coût évité du carbone dans le
18 cadre du TCTR c'est le coût du SPEDE. Tandis que,
19 dans le coût évité du gaz, pour le TCS, le coût
20 évité du carbone, c'est le coût social du carbone.

21 M. VINCENT POULIOT :

22 R. En complément, si votre préoccupation c'est : est-
23 ce qu'on considère quelque chose en double, là, la
24 réponse c'est non.

25 Q. **[184]** Non, en fait, notre préoccupation c'est à

1 savoir si le... cet ajout-là à la formule ça a pour
2 effet de gonfler le coût social, la variable du
3 coût social du carbone.

4 M. BRUNO GOBEIL :

5 R. Non.

6 Q. **[185]** O.K. Pourriez-vous expliquer ou... davantage?

7 R. Dans la colonne du TCS, vous avez... que vous
8 mentionniez, les coûts... la formule c'est les
9 économies nettes à l'année T fois la VAN à l'année
10 T des coûts évités de gaz naturel, fois les mètres
11 cubes.

12 Donc, les coûts évités, ici, une des
13 composantes c'est les coûts évités du carbone et
14 dans le TCS, le coût évité du carbone, on prend les
15 chiffres du coût social du carbone. Il n'y a pas
16 une bonification qui est faite parce que le
17 pourcentage de BNÉ, c'est les BNÉ en lien avec les
18 BNÉ des administrateurs et des participants.

19 Q. **[186]** D'accord, parfait. Maintenant, par rapport au
20 volet nouvelles constructions dans le secteur
21 institutionnel, une des recommandations des
22 intervenants, particulièrement le ROEÉ, ils
23 proposent de rehausser le seuil à quinze pour cent
24 (15 %) par rapport au CNÉB deux mille quinze (2015)
25 Québec parce que selon l'intervenant, si le seuil

1 est haussé de cinq (5 %) à dix pour cent (10 %), ca
2 va avoir pour effet de récompenser les clients
3 institutionnels pour un comportement qu'ils
4 auraient de toute façon adopté. Donc, ça ne les
5 inciterait pas à faire mieux. Puis donc, cette
6 situation-là fait des clients institutionnels des
7 participants opportunistes. Pouvez-vous commenter
8 la position du ROÉÉ de hausser le seuil de
9 performance à quinze pour cent (15 %)? Puis
10 commenter aussi les impacts de cette proposition-
11 là?

12 M. PHILIPPE RIVARD :

13 R. Je pense qu'il y a comme deux éléments importants
14 dans la question que je décode et dans la réponse
15 que je pense que je vais fournir à la question
16 parce que vous avez mentionné le seuil minimal de
17 performance qui est un critère d'admissibilité où
18 là, il serait proposé qu'il soit à quinze pour cent
19 (15 %). Ça, c'est une chose d'une part.

20 Puis il y a eu mention d'un effet
21 d'opportunisme en lien avec tout ça. Le premier
22 élément, pour nous, bien, quand on regarde les
23 mesures d'exemplarité de l'État, le guide du
24 gouvernement pour ces mesures-là, qui est un
25 document auquel on réfère dans notre preuve et qui

1 est disponible aussi en ligne publiquement, c'est
2 un guide des modalités d'application. Ce sont des
3 orientations gouvernementales, c'est ce qu'on en
4 comprend. C'est un guide, ce n'est pas une loi ni
5 un règlement, qui forcerait, au même titre que,
6 justement, un règlement ou une loi, les concepteurs
7 puis les gestionnaires vraiment à adopter ces
8 niveaux de mesure-là.

9 Le gouvernement dans son guide précise lui-
10 même qu'il n'intervient pas pour autant dans le
11 processus d'approbation des projets qui demeure
12 l'entière responsabilité des organisations.

13 Il définit lui-même... Lui-même étant le
14 gouvernement dans le guide des mesures
15 d'exemplarité de l'État, le Code du bâtiment du
16 Québec comme étant la référence dans le marché. Et
17 les bâtiments qui atteignent, voire même dépassent
18 les mesures qu'il propose au niveau de la
19 performance énergétique, soit une performance de
20 dix pour cent (10 %) supérieure à cette référence,
21 comme des bâtiments exemplaires, voire ayant une
22 consommation supérieure.

23 C'est le premier élément de la réponse. Le
24 deuxième étant : On mesure dans nos programmes
25 d'efficacité énergétique, l'effet qu'on appelle

1 l'effet d'opportunisme. Le taux d'opportunisme a
2 été mesuré dans la plus récente évaluation, il est
3 de l'ordre de trente-deux pour cent (32 %) et c'est
4 un taux qui s'est maintenu historiquement dans le
5 temps d'une évaluation à l'autre considérant même
6 qu'au fil du temps, l'exemplarité de l'État, ce
7 n'est pas nouveau, là, ça fait plusieurs années que
8 c'est là, ça évolue au même titre que la référence.
9 Il y a toujours eu un décalage entre, on va dire,
10 la référence du marché puis ce que le gouvernement
11 produit comme orientations pour son parc de
12 bâtiments.

13 Donc, un taux d'opportunisme qui nous
14 permet justement de ne pas s'attribuer des
15 économies qui proviendraient d'opportunistes. C'est
16 aussi un taux qui est à un niveau, qui est un
17 indicateur important pour nous comme quoi l'aide
18 financière, elle est pertinente pour les
19 participants institutionnels, notamment pour leur
20 permettre d'atteindre ces niveaux de performance
21 exemplaires là et de les dépasser.

22 Et concernant le - ça c'était pour le volet
23 plus opportuniste, là, de la question. Pour le
24 seuil d'admissibilité de quinze pour cent (15 %)
25 plutôt que la proposition d'Énergir qui est de le

1 mettre à dix pour cent (10 %), bien, je vous dirais
2 notre choix s'est arrêté sur le dix pour cent
3 (10 %) vraiment pour être harmonisé avec les
4 orientations gouvernementales, et aussi par souci
5 de cohérence. Comme je vous ai dit, nous, on
6 considère que le bâtiment de référence, même pour
7 l'institutionnel, demeure les exigences
8 réglementaires du Code de construction du Québec
9 qui réfère au CNÉB 2015 version Québec. Et de
10 mettre le seuil d'admissibilité à quinze pour cent
11 (15 %), bien, ça nous amènerait certains... on
12 pense qu'il pourrait y avoir certains projets qui
13 se situeraient avec une performance de l'ordre de
14 plus dix (10) à plus quatorze (14) pour cent, là.
15 Bien, ils ne pourraient pas bénéficier de l'aide
16 financière, voire encore pire, bien, ils seraient
17 un peu découragés, puis ils n'auraient pas
18 l'incitatif, justement, pour venir se situer dans
19 cette zone-là, puis plutôt rester dans une zone où
20 à défaut d'avoir un appui financier pour ouvrir une
21 partie des surcoûts qu'amènent ces niveaux de
22 performance là, bien, ils n'iraient pas de l'avant
23 avec les performances. Puis, je le répète, ils sont
24 considérées comme étant exemplaires et supérieures
25 par rapport à la référence du marché.

1 Q. [187] Puis, vous venez de parler du taux
2 d'opportunisme qui est d'environ autour de trente-
3 deux pour cent (32 %), là, selon l'évaluateur du
4 volet. Comment on pourrait réduire le taux
5 d'opportunisme? Par exemple, entre autres, là, est-
6 ce que la base de référence a un impact?

7 M. VINCENT POULIOT :

8 R. Comme mon collègue vous le précisait, le taux
9 d'opportunisme est un indicateur, donc plus il est
10 bas mieux c'est. Cependant, il faut se poser la
11 question, est-ce que l'aide financière versée est
12 pertinente? Et c'est là où le taux d'opportunisme
13 devient un indicateur. C'est sûr que si on avait
14 une base de référence à cent pour cent (100 %), il
15 n'y en aurait pas d'opportunisme, il n'y aurait pas
16 de participant non plus. Donc, il faut faire
17 attention à ce genre d'élément là.

18 Donc, on a au Québec la chance d'avoir un
19 code de construction, le gouvernement lui-même
20 évalue qu'il s'agit de la référence. Donc, Énergir
21 calque son programme d'aide financière basé sur ce
22 code de construction là, donc la référence dans le
23 domaine.

24 Si on avait un taux d'opportunisme à
25 quatre-vingts pour cent (80 %) ou à quatre-vingt-

1 dix pour cent (90 %), bien là on pourrait se poser
2 la question est-ce que la base de référence
3 applicable pour ces bâtiments-là en institutionnel
4 parce qu'ils sont obligés ou qu'il y a une loi, un
5 règlement, d'atteindre ces niveaux de performance
6 là, bien on pourrait certainement se poser la
7 question : bien, peut-être que la base de référence
8 dans l'institutionnel des bâtiments du gouvernement
9 du Québec devrait être rehaussée. Mais là, ce n'est
10 pas le cas, on est à trente, trente-deux pour cent
11 (30-32 %).

12 Donc, ce qui veut dire que l'aide
13 financière demeure pertinente pour amener les
14 clients ou les participants ou les organismes
15 gouvernementaux à se dépasser et à proposer des
16 projets qui sont en parfaite harmonie avec les
17 orientations gouvernementales. Donc, la pertinence
18 elle est tout à fait là.

19 Ceci étant dit, comme je vous dis, plus le
20 taux est faible mieux c'est, plus le taux
21 d'opportunité est faible mieux c'est, mais c'est
22 justement pour ça qu'il y en a un, ce qui fait en
23 sorte que les économies attribuables au bilan...
24 des économies d'énergie attribuables au terme du
25 programme puis aux fins de la rentabilité, bien ce

1 ne sont que les économies nettes qui se dégagent
2 au-delà des opportunistes. Donc, on vient... on ne
3 vient pas s'attribuer ces économies-là, Et au
4 niveau du calcul de la rentabilité, ils ne sont pas
5 considérés également.

6 Q. [188] Je vous remercie. Ça complète pour mes
7 questions.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, Maître Cardinal. Maître Simard?

10 Me MICHEL SIMARD :

11 Non, je n'ai pas de question, merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Madame Falardeau?

14 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 Merci.

17 Q. [189] Quelques questions pour poursuivre avec -
18 bonjour... bonjour aux membres du panel, Esther
19 Falardeau - poursuivre avec les questions de maître
20 Cardinal, et plus directement, est-ce qu'il y a un
21 lien direct qu'on peut faire entre - c'est quoi les
22 taux encore - entre le taux d'opportunisme et puis
23 la limite, le critère de dix pour cent (10 %)? Est-
24 ce qu'on peut dire si on augmentait le critère à
25 quinze (15), il y a un lien direct? Le taux

1 d'opportunisme baisserait, puis c'est ça qu'on
2 faisait, nous, ici, mais peut-être erronément. Puis
3 on vous demande de nous corriger, si c'est le cas.

4 M. VINCENT POULIOT :

5 R Peut-être qu'il y a des gens qui pourront me
6 contredire, mais personnellement, je ne vois pas
7 nécessairement un lien direct. C'est vraiment une
8 mesure de pertinence d'une aide financière pour
9 adhérer à un programme ou à une mesure efficace.
10 Donc, il peut y avoir des liens indirects, mais je
11 ne dirais pas qu'il y a une équation simple en
12 disant : « J'augmente ma base de référence, je
13 vais... » C'est vraiment une question de
14 pertinence. Est-ce que... La question qu'il faut se
15 poser, c'est : Est-ce que l'aide financière est un
16 élément incitatif pour la mise en place des
17 mesures? Et c'est la question à laquelle ce taux-là
18 répond.

19 Q. **[190]** Ce taux-là, le taux d'opportunisme? C'est ça?

20 R. Oui.

21 Q. **[191]** O.K. Bon, écoutez. On va discuter un petit
22 peu du TCS, puis mon collègue va poursuivre après,
23 mais je vais entamer la discussion. Je veux juste
24 revenir un peu sur un commentaire que maître Neuman
25 a fait, tout à l'heure, en disant : « Est-ce que

1 vous avez l'intention ou est-ce que vous faites
2 déjà la production du TCTR avec BNÉ et sans BNÉ? »
3 Puis étant donné que j'étais de la formation au
4 dernier dossier tarifaire, je me souvenais de la
5 décision qui disait, décision D-2023-127, au
6 paragraphe 318 qui demandait, comme le propose
7 Énergir, puis comme... tel que recommandé par le
8 RTIEÉ, qui nous avait fait la recommandation dans
9 ce dernier dossier tarifaire là, donc on avait bien
10 retenu votre recommandation, Maître Neuman, et la
11 Régie avait demandé d'inclure dans les prochains
12 dossiers tarifaires le résultat du TCTR avec BNÉ et
13 sans BNÉ. Donc, ça, je pense que c'est couvert.

14 Maintenant, le TCTR avec BNÉ, donc qui
15 tient compte du coût du carbone, d'une certaine
16 façon par le biais du SPEDE. Le test du coût
17 social, lui aussi, mais d'une façon différente. Là,
18 quand on considère les deux, est-ce qu'il n'y a
19 pas... on appelle ça double comptage, mais il y a
20 une variable qui veut refléter le coût du carbone
21 dans chacun des deux tests. Donc, c'est comme si
22 dans le TCTR avec BNÉ on va chercher un aspect de
23 coût de société, puis on l'injecte, donc on
24 emprunte un peu sur la fonction du TCS?

25

1 M. BRUNO GOBEIL :

2 R. Je comprends votre confusion. Sur le coût social,
3 le coût du carbone, comme on indiquait tantôt, dans
4 le tableau 12, c'est 12, en tout cas, dans notre
5 preuve, pour faire un point avec mon collègue de
6 tout à l'heure, il dit : « les tests économiques
7 c'est une question de perspective. »

8 Donc, dans le TCTR, le coût du carbone
9 reflète le coût du marché, si on veut, qui est le
10 coût du SPEDE tandis que dans le TCS, le coût du
11 carbone, on prend une perspective beaucoup plus
12 large, comme pour le taux d'actualisation, on prend
13 une perspective sociétale. C'est vraiment, là,
14 l'angle qui... du coût du carbone qui diffère,
15 l'angle qui est pris dépendamment du test. Ici nous
16 on a présenté ça à la lumière de la lecture de ce
17 qu'on a fait de la littérature sur la distinction
18 entre les... dans quel cas on intègre... quels
19 types de coûts du carbone qu'on intègre dans les
20 tests.

21 Il faut avouer aussi que la distinction est
22 mince, puis je pense que c'est peut-être là votre
23 point est-ce qu'on pourrait inclure le coût social
24 du carbone dans le TCTR, je ne sais pas si c'est
25 votre argument, votre question?

1 Q. **[192]** Non, non, non. Je n'allais justement pas là.
2 Non, non. Je trouve que déjà vous le dites très
3 bien, le TCTR a sa fonction, a une perspective, sa
4 fonction, puis justement, on ne veut pas trop
5 dénaturer le TCTR, puis plutôt, si on veut viser
6 une autre... un autre but, bien utilisons l'outil
7 qui est adéquat à cet autre but-là, plutôt que de
8 dénaturer l'autre.

9 Mais, je me demandais si, justement, on n'a
10 pas voulu dénaturer un peu le TCTR, puis nos
11 intentions étaient nobles, puis l'objectif est
12 atteint, bravo, tout ça. Mais, quand même, en
13 intégrant le coût du carbone dans le TCTR, puis
14 est-ce que ça... d'avoir un TCTR avec BNÉ, puis un
15 test du coût social, supposons qu'on dit oui,
16 d'accord, on aimerait que vous produisiez ce test-
17 là, alors ça ne porte pas à confusion qu'il y ait
18 deux variables, une variable qui calcule la même
19 chose, le coût social du carbone dans chacun des
20 deux tests, ce n'est pas problématique?

21 M. VINCENT POULIOT :

22 R. À mon point de vue, pas du tout. Il y a plein de
23 composantes qui sont similaires. On parle...

24 Q. **[193]** Oui.

25 R. ... du coût évité du gaz naturel, du coût évité du

1 transport, du coût évité de la... Donc, il y a
2 plein de similitudes entre les deux, puis je pense
3 que la preuve en fait mention. Donc, si on... là,
4 si on ouvre la boîte des coûts évités, là, c'est là
5 où on se positionne, là, bien, dans les coûts
6 évités dans le test du coût social en ressources...
7 du coût total en ressources, il y a... le TCTR, il
8 y a le coût du SPEDE, donc qui est le prix du
9 marché de la molécule du SPEDE actuellement. Et
10 cette même composante-là, quand on le transpose au
11 niveau du TCS, on utilise le coût social du
12 carbone. Donc, c'est juste une variante d'usage
13 d'une valeur associée au carbone dans le calcul du
14 test, mais on ne le dénature pas du tout. Puis
15 comme je dis, il y a des tonnes de similitudes
16 entre les deux, là. Les deux seules variantes sont
17 celles dans l'encadré du tableau 12, là, de la page
18 42.

19 Q. **[194]** Donc, si on se retrouvait dans une situation
20 où là, bon, l'an dernier, la Régie a demandé :
21 produisez les deux, TCTR avec... TCTR plus BNÉ,
22 mais TCTR plus BNÉ va être décisionnel. Là, si on
23 produisait un troisième test, là, on s'entend que
24 ce sont des tests quand même assez... avec des
25 perspectives globales, bon, est-ce qu'on doit...

1 est-ce qu'on doit identifier un décisionnel? Moi,
2 je comprends que la majorité des juridictions en
3 identifiaient un. Puis nous, on a fait ça aussi.
4 Donc, j'imagine que poser la question c'est y
5 répondre, mais c'est... quel est votre point de vue
6 là-dessus?

7 R. Je pense que c'est une question de perspective, là.
8 Puis de dire... écoutez, comme je disais... bien,
9 je dis n'importe quoi, là, mais mettons que dans
10 dix ans, là, bien, si on prend uniquement le TCTR
11 pur, bien, c'est possible qu'il n'y ait plus aucun
12 des programmes d'Énergir qui passe le test,
13 t'sais...

14 Q. [195] Hum, hum.

15 R. ... pour toutes sortes de raisons, parce que les
16 coûts évités vont avoir été ce qu'ils vont être...
17 bon, les économies d'énergie unitaire vont
18 diminuer, et cetera. Donc... mais peut-être que ces
19 programmes-là, d'un point de vue sociétal, on va
20 être très contents de les maintenir en vie, puis de
21 pouvoir compter dessus pour sauver des gaz à effet
22 de serre, puis les combiner dans des approches
23 qu'on ne peut même pas imaginer aujourd'hui, mais
24 qui pourraient être utiles éventuellement pour
25 continuer la décarbonation, des liens avec la

1 biénergie. On sera peut être dans des combinaisons
2 avec de l'hydrogène ou d'autres choses. Donc, peut-
3 être qu'on va être bien content de les avoir. Donc,
4 je pense que d'avoir des perspectives différentes,
5 c'est bien utile.

6 Après ça, appartient à la Régie de juger ce
7 qu'elle veut utiliser comme test pour se rassurer
8 d'un point de vue de tribunal économique en
9 disant : bien, on pense que ça, ça fait du sens en
10 termes de coûts à faire supporter pour l'ensemble
11 de la clientèle, puis on se rassure que socialement
12 ça fait du sens puis on est à l'aise avec ça. Puis
13 aujourd'hui, ça peut être le TCTR plus BNÉ; puis
14 demain, ça pourrait être le TCS. Donc, je pense
15 qu'il y a un contexte évolutif aussi dans une
16 stratégie de décarbonation d'une société comme on
17 est en train de faire actuellement.

18 Q. **[196]** J'apprécie votre réponse, puis dans le fond,
19 ça justifie notre poste à moi et mes collègues,
20 parce que finalement... Non, mais ça prend
21 quelqu'un qui va exercer un jugement, c'est ça que
22 vous êtes en train de dire. Alors, bon, on est là
23 pour ça. Alors, tant mieux.

24 Donc, si on reformulait. Supposons que je
25 vous soumettrais la formulation suivante, c'est-à-

1 dire que la Régie considérerait pour sa décision,
2 bien, en fait, considérerait pour... aux fins de sa
3 décision, le TCTR, le TCR plus BNÉ, ainsi que le
4 test du coût social avec une prépondérance au test
5 du coût social, étant donné que là c'est un peu à
6 la mode de dire, est-ce que c'est quelque chose qui
7 aurait... qui se tiendrait, ça, ou...? Avez-vous...

8 R. Bien, je pense que ça... c'est le genre de
9 proposition qui... qui vous laisse... qui laisse la
10 latitude – je ne vous nomme pas personnellement,
11 mais je parle de la Régie au sens large, là – qui
12 laisse à la Régie, justement, son jugement en
13 disant : bien, sous l'angle de... le test
14 économique pur, voici ce que ça donne; sous l'angle
15 du test avec les composantes des bénéfices non
16 énergétiques, voici ce que ça donne; et sur la
17 marge du coût social, voici ce que ça donne. Puis
18 la Régie pourra, à ce moment-là, elle va porter un
19 jugement sur la pertinence de... de ça. Fait que
20 moi, je pense que ça fait... ça fait plein de sens.

21 Q. [197] C'est ça. Puis évidemment, de conserver les
22 autres tests, l'impact tarifaire, puis le test du
23 participant de l'administrateur, ça demeure
24 pertinent même s'ils ne sont pas des tests
25 décisionnels, mais ça demeure quelque chose à

1 prendre en considération.

2 Puis juste une... un dernier commentaire
3 sur le taux d'actualisation, là. Ça, c'est... je
4 sais que c'est une matière extrêmement savante, et
5 puis je ne suis pas outillée pour rentrer
6 là-dedans, mais j'ai vu quand même, j'ai vu votre
7 preuve, puis j'ai vu que vous citiez... puis là,
8 j'ai eu, malheureusement, c'est la note de bas de
9 page 86, ça se peut-tu que ça soit ça? Ah bien,
10 j'ai une bonne mémoire, tant mieux. Donc, c'est à
11 votre pièce B-0128, mais je pense que c'est la B-
12 0170 maintenant, elle a été mise à jour, en tout
13 cas. Vous parlez... vous parlez de la mise à jour
14 par le gouvernement du Canada du coût social du
15 carbone qui découlait, là, de la EPA, en tout cas,
16 et vous faites référence à la note de bas de
17 page 86 à la publication. Quand on clique dessus ça
18 nous amène à une page du gouvernement du Canada qui
19 parle du taux d'actualisation qui est utilisé, qui
20 mentionne le deux pour cent (2 %). Donc... donc,
21 moi ce que j'ai compris c'est que vous avez utilisé
22 le deux pour cent (2 %) de la Californie, mais que
23 vous avez ajouté de l'inflation. Mais là,
24 j'aimerais ça que vous me corrigiez ou...

25

1 M. BRUNO GOBEIL :

2 R. On a utilisé le taux d'actualisation suggéré par le
3 rapport final des EPA, c'est...

4 Q. **[198]** Qui est le deux pour cent (2 %) ?

5 R. Qui est deux pour cent (2 %).

6 Q. **[199]** C'est ça. Et les lignes directrices du
7 gouvernement du Canada reprennent ce taux-là ?

8 R. En effet.

9 Q. **[200]** Puis, ces références-là, je les ai vues dans
10 votre... c'est dans votre mémoire, donc on peut
11 trouver ces rapports-là dans le mémoire. Mais vous
12 avez rajouté un deux pour cent (2 %) d'inflation,
13 c'est ça qui mène à quatre pour cent (4 %) ?

14 R. En effet.

15 Q. **[201]** Donc, quand on compare les résultats de la
16 Californie puis du Canada et de ceux que vous
17 utilisez, est-ce que c'est directement comparable,
18 parce qu'il me semble que la Californie travaille
19 en dollar nominal ?

20 R. En effet, dans le tableau 13 de notre preuve, on
21 fait... on met le réel et nominal, là.

22 Q. **[202]** Tandis que nous, on travaille en dollar réel.

23 R. Nous, on travaille en dollar nominal.

24 Q. **[203]** Réel. Nominal.

25 R. Nominal.

1 Q. **[204]** En nominal?

2 R. En nominal.

3 Q. **[205]** En nominal, oui, excusez-moi, excusez-moi.

4 O.K.

5 R. Nominal.

6 Q. **[206]** Là, là... O.K. Puis, tandis que... O.K. O.K.

7 D'accord. Non, mais il y a une différence au niveau
8 de l'intégration de l'inflation, c'est ça?

9 R. La Californie, c'est trois pour cent (3 %) réel et
10 EPA c'est deux pour cent (2 %) réel.

11 Q. **[207]** C'est ça.

12 R. Donc, c'est...

13 Q. **[208]** Tandis que nous, c'est nominal. Donc, on ne
14 peut pas... on ne compare pas des pommes avec des
15 pommes?

16 R. On a converti ces chiffres-là réels en nominal,
17 puis parce qu'on travaille en nominal dans... dans
18 le cadre du PGEÉ.

19 Q. **[209]** Bon. Bien, je vous remercie de vos réponses.
20 Je pense que je vais passer la parole à mon
21 collègue.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci.

24 Q. **[210]** Bonjour, membres du panel. Moi, je vais
25 aller où vous alliez, Monsieur Gobeil, sur le coût

1 social du carbone versus le SPEDE. Puis, je vais
2 demander à madame la greffière d'afficher la
3 pièce 32, voilà, à la page 37.

4 Donc, dans la formule que vous nous
5 mentionniez un peu plus tôt sur le TCTR, donc le
6 coût évité des... bon, voilà, dans les coûts évités
7 on parlait de... il y a la valeur des GES évités,
8 entre autres, que pour vous le TCTR inclut le
9 SPEDE, c'est comme ça qu'il est calculé dans le
10 TCTR que vous avez actuellement, tandis que dans le
11 TCS, c'est le coût social du carbone.

12 Quand je regarde une des propositions de
13 Dunsky ou le balisage qu'il a fait à ce moment-là,
14 puis avec tous les bémols qu'on peut mettre sur ces
15 propositions-là et ce balisage-là puisqu'il a été
16 fait il y a un an et demi, il y a beaucoup de
17 choses qui ont changé, vous avez probablement un
18 balisage plus récent, est-ce qu'il y aurait une
19 contre-indication à ce que dans le TCTR que vous
20 utilisez de ne plus prendre la donnée du SPEDE,
21 mais de prendre la donnée du coût social du
22 carbone?

23 M. BRUNO GOBEIL :

24 R. Il n'y a pas de contre-indication. Comme j'ai
25 mentionné tantôt, dans la littérature, nous, la

1 lecture qu'on a faite, il y a une distinction qui
2 est faite, mais libre à la Régie de déterminer que
3 dans le TCTR le coût du carbone devrait être basé
4 non sur le SPEDE mais sur le coût social du
5 carbone. Il n'y a pas de règle, je veux dire, la
6 littérature mentionne une orientation, c'est ce
7 qu'on a reflété, mais il n'y a rien de règle, là,
8 qui empêcherait la Régie d'aller dans ce sens-là si
9 elle le souhaite.

10 M. VINCENT POULIOT :

11 Q. **[211]** On pourrait peut-être, juste pour mettre un
12 peu plus de précision sur ce que mon collègue vient
13 de mentionner, ce n'est pas conforme à la
14 littérature, je vais dire ça comme ça, mais rien
15 n'empêche d'être créatif, là, si on souhaite
16 l'être, là. Donc, il n'y a pas... il n'y a pas une
17 police du TCTR qui va venir nous imposer des
18 sanctions, donc libre à vous de déterminer la bonne
19 formule. Sauf que l'approche que vous mentionnez,
20 tel qu'on a répondu à une demande de
21 renseignements, n'est pas documentée comme étant
22 une façon valide d'appliquer des tests, d'où
23 l'usage d'un test du coût social qui, lui, intègre
24 l'ensemble des composantes plus élargies d'un test
25 de rentabilité.

1 Q. **[212]** Parce que je comprends qu'une des questions
2 qui nous préoccupait puis qui a préoccupé quelques
3 intervenants là-dessus, c'est effectivement le
4 Québec est lié dans un marché du carbone avec la
5 Californie. Puis on voit que la Californie ne prend
6 pas la donnée du SPEDE dans son coût de gaz, de GES
7 évité. Donc, ils sont allés ailleurs à quelque part
8 près du coût social du carbone, mais pas trop,
9 parce qu'ils ont d'autres données. Donc, c'était ça
10 la préoccupation de voir si on mettait la même
11 valeur pour les GES dans le TCTR et dans le TCS, on
12 serait assuré d'avoir la même valeur de GES quand
13 on calcule puis qu'on compare les deux tests. Mais
14 vous dites que ce n'est pas la pratique actuelle?

15 M. BRUNO GOBEIL :

16 R. Non, ce n'est pas la pratique qu'on a pu observer
17 dans la littérature.

18 Q. **[213]** Il n'y a pas un danger... Puis je sais qu'on
19 a posé plusieurs questions, mais j'essaie moi aussi
20 de bien comprendre, parce qu'il vaut mieux que je
21 comprenne bien si je veux bien juger pour rendre
22 une bonne décision. Dans le TCTR avec BNÉ actuel,
23 donc on est vraiment dans le SPEDE, puis dans le
24 TCS, on est vraiment dans le coût social du
25 carbone. Est-ce qu'il n'y a pas un danger que,

1 quand j'évalue un programme à partir du moment où
2 je n'ai pas la même valeur pour les GES évités, je
3 n'évalue pas le programme de la même façon?

4 R. Oui, mais ce n'est pas la même chose.

5 Q. **[214]** O.K.

6 R. Comme on a pu présenter, le coût social du carbone
7 est beaucoup plus élevé que le coût du SPEDE. Donc,
8 par conséquent, ça amène un test, un résultat du
9 test qu'on a présenté, très différent donc, qui
10 peut amener une conclusion différente à la Régie.

11 Q. **[215]** Il suffit juste d'en être conscient que c'est
12 le cas. Mais si on juge que c'est la pratique à
13 prendre, on peut y aller. D'accord. Ça mettrait fin
14 à mes questions. Mais il y avait la question sur
15 les nouvelles constructions efficaces, parce que je
16 comprends que le panel n'en parlera pas, mais c'est
17 plus vous, Maître Lemay Lachance, qui allez en
18 parler?

19 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

20 Effectivement, je comptais le faire la semaine
21 prochaine si ça vous convient. J'ai déjà réfléchi à
22 la question un peu. Je peux continuer d'y réfléchir
23 pendant le week-end puis vous revenir la semaine
24 prochaine.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Parfait. Donc, comme il est passé quinze heures
3 (15 h), puis qu'il est vendredi, on va stopper pour
4 la journée. On va commencer frais et dispo lundi
5 matin avec le panel 5. Puis comme ça, ça nous
6 permettra de bien se reposer pendant le week-end et
7 de penser à ce qui s'en vient pour la semaine
8 prochaine.

9 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

10 Je ne vais pas m'avancer pour rien, mais on avait
11 fait venir un témoin spécialement de Québec pour le
12 panel 5, qui est là. Donc, ça se pourrait qu'il
13 soit à distance lundi dans les circonstances. Je ne
14 leur en ai pas parlé, mais c'est une possibilité
15 pour éviter de le faire revenir à nouveau. Mais je
16 n'ai pas validé l'information. Peut-être qu'il
17 passera le week-end à Montréal. Je ne sais pas.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Enfin, l'enjeu que j'ai, ce n'est pas
20 nécessairement qu'il passe maintenant, c'est le
21 nombre de temps que les intervenants ont demandé
22 pour leurs questions.

23 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

24 Je comprends.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça nous mènerait beaucoup trop tard ce soir si on
3 commence maintenant. S'il y avait une présentation,
4 je vous aurais dit « on la fait maintenant, les
5 questions viendront lundi ». À partir du moment où
6 c'est tout de suite sur les questions, je ne veux
7 pas qu'on finisse trop tard, comme c'est vendredi.
8 Alors, on va commencer lundi matin. Puis si,
9 effectivement, il veut retourner à Québec ou ne
10 veut pas passer le week-end à Montréal, on pourra
11 le prendre en ligne, le cas échéant.

12 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

13 Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci beaucoup tout le monde. Les témoins vous êtes
16 libérés. Bon week-end.

17 AJOURNEMENT

18

1

2

SERMENT D'OFFICE:

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14

Claude Morin, sténographe officiel

15

Tableau #200569-7.

16